

L'ECHARP
ENTENTE DES CERCLES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROMAN PAÏS
EN PARTENARIAT AVEC

LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU BRABANT WALLON – FWB

ET

LE CENTRE ALBERT MARINUS

VOUS PRÉSENTE CE NUMÉRO DE LA REVUE « LE FOLKLORE BRABANÇON »

**CRÉÉE PAR ALBERT MARINUS ET PUBLIÉE (VOIR DATE DU N°) PAR LE SERVICE DE RECHERCHES
HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES DE LA PROVINCE DU BRABANT**

NUMÉRISATION RÉALISÉE EN 2022 PAR WILFRED BURIE, ECHARP

**Bibliothèque Centrale du
Brabant Wallon – FWB**

Place Albert 1er, 1 - 1400
Nivelles

+32 67/893.589

bibcentrale.mediation@cfwb.be

www.escapages.cfwb.be

Echarp

Entente des Cercles
d'Histoire et d'Archéologie
du Roman Païs

+32 479/245.148

echarp@gmail.com

www.echarp.be

Centre Albert Marinus

Musée communal de Woluwe

-Saint-Lambert

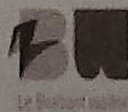
40, rue de la Charrette

1200 Bruxelles

+32 2/762.62.14

fondationmarinus@hotmail.com

www.albertmarinus.org



Avec le soutien de la
Province du
Brabant Wallon

N° 93 94

Service de Recherche
et Folkloriques du Brabant

LE FOLKLORE BRABANÇON



Céroux-Mousty (Limanges). Chapelle dédiée à N.-D. de Hal.

398
(493.2)

année
93-94

FOL

F

-- 12, Vieille Halle au Blé, Bruxelles --

U 343

1886
791 SPR

16^e année - N^{os} 93-94. Décembre 1936-Février 1937

Le Folklore Brabançon

398
(493.2)
FOL
E

SOMMAIRE

Philosophie de l'Art Populaire. — Quelques chemins du Roman pays de Brabant. — Wilgefortiana. — Enseignes Nivelloises. — Questionnaire de Folklore pour servir à l'histoire de la pensée scientifique. — Une enquête internationale sur les symboles dans les Arts Populaires. — Menus Faits. — Bibliographie. — Le Mouvement Folklorique. — Nos Excursions. — Nécrologie. — Fonds de Résistance.

a.s.b.l. Boulevard de la Liberté
PRINCIPALITE DES
NIVELLES
Place Albert 1^{er}, n^o 1

1400 NIVELLES

Tél. 067/22.77.88

Philosophie de l'Art Populaire. (1)

ALBERT MARINUS.

Que cette étude soit considérée comme un hommage posthume de notre part à P. SAINTYVIES auquel nous sommes aussi reconnaissant des critiques qu'il nous a souvent adressées que nous nous sentons honoré de l'amitié qu'il nous témoignait.

Nous pensons qu'un Congrès ne doit pas être seulement une occasion pour les travailleurs de faire connaître les résultats de leurs recherches sur une question spéciale, mais qu'il doit surtout être considéré par les chercheurs comme une occasion d'échanger des idées sur des problèmes d'orientation, sur des questions controversées de leur science. C'est ce point de vue qui nous inspire dans la communication que nous présentons.

(1) Travail présenté au Séminaire de Philosophie de l'Institut des Hautes Études de Bruxelles en 1934, lors de la discussion du problème de l'art populaire et présenté ensuite sous forme de Communication au Congrès d'Archéologie de Bruxelles, 1935. Section de Folklore.

U343

F.R.W.

Notre thèse sera : *il n'y a pas pour l'art populaire une philosophie distincte de celle de l'art tout court.*

Qu'est-ce que l'art populaire ? Personne ne le sait. Il n'y a aucune définition qui fasse autorité, bien que chaque spécialiste en ait rédigé une qui réponde à sa conception personnelle et de la valeur de laquelle il est bien convaincu. Pouvons-nous espérer qu'un Congrès élaborera une définition ralliant tous les suffrages ? Nous ne nous faisons à ce sujet nulle illusion. Mais quelle meilleure occasion qu'un Congrès peut s'offrir à nous pour examiner le problème sous ses différents aspects, ses multiples aspects ? Nous n'en connaissons pas et, sans que nous nous en doutions, une controverse où se manifestent les tendances influence certainement nos esprits et tend à établir entre eux l'harmonie, à les rapprocher d'un état d'équilibre. L'unilatéralité de nos vues est corrigée par la compensation qui se fait entre nos tendances.

I. — Science & Art.

Le fait que l'on parle d'un art populaire suppose qu'on le distingue d'un art qui n'est pas populaire et qu'on l'y oppose même. Pour définir l'art populaire il faut donc isoler les éléments qui le différencient de l'art qui n'est pas populaire. Quels sont ces éléments ? Seule une analyse comparative approfondie peut les dégager. Cette analyse nous l'avons faite, sans trouver empressons-nous de le dire, ces éléments distinctifs. Qu'il s'agisse de l'art populaire ou de ce que l'on appelle l'art tout court ou le grand art nous constatons que toujours il y a comme facteur agissant : l'homme ; l'homme qui éprouve une émotion d'ordre esthétique et qui exprime cette émotion comme il peut. Il y a donc d'un côté l'émotion ou le sentiment et d'un autre côté l'œuvre réalisant cette émotion d'une façon concrète. C'est dans l'œuvre qu'apparaissent d'une façon frappante pour l'observateur les différences de valeur ou de qualité ; mais l'œuvre n'est qu'un reflet de l'émotion. Aussi est-ce surtout le problème de l'émotion esthétique qui doit, semble-t-il, retenir notre attention et faire l'objet de notre étude si nous voulons trouver les éléments distinctifs de l'art populaire.

Or, l'étude du sentiment de la beauté chez l'homme est surtout un travail scientifique, un travail qui doit être fait d'après les méthodes de la science, un travail essentiellement d'ordre psychologique.

Qui dit science dit recherche des principes et des causes, connaissance des êtres et des choses, connaissance des phénomènes et des lois qui les régissent. Le domaine de l'art est donc susceptible d'une investigation scientifique. Science et art ne peuvent pas s'opposer pour nous et c'est un premier point qu'il importe de préciser et d'élucider.

Originellement l'art est l'application par l'homme, à la réalisation d'une conception, à la satisfaction d'un besoin, des connaissances que la science lui apporte. Aujourd'hui on réserve plutôt l'expression de sciences appliquées à tout ce qui est utilisation des connaissances d'ordre scientifique. On disait jadis : art vétérinaire, art médical, art de l'ingénieur, etc. Tout cela s'appelle actuellement : sciences appliquées et le terme art est réservé à l'expression par l'homme de ses émotions esthétiques lesquelles relèvent du domaine affectif. Dans les ouvrages philosophiques on oppose l'art à la science, le mot art est encore souvent entendu dans le sens primitif et de là naissent des confusions.

L'art en général comportera donc deux choses :

1° — l'analyse de l'œuvre, laquelle reflétera inévitablement les tendances, les goûts individuels. Chacun est impressionné différemment par une œuvre d'art. Chacun réagit d'une façon personnelle à la vue ou à l'audition d'une œuvre d'art. Si l'homme est peu émotif ou s'il est moutonnier il refoulera son sentiment et se mettra dans un courant, se laissera imposer un goût collectif.

2° — L'étude de l'émotion esthétique chez l'homme, laquelle est d'ordre scientifique, laquelle est la recherche des éléments généraux dans le domaine du sentiment du beau.

Dans tout travail concernant l'art populaire, il importe de bien préciser la nature du travail et de bien dire si on exprime des opinions personnelles, des émotions ressenties à la vue d'œuvres à caractère esthétique ou bien si, dépassant l'œuvre elle-même, on voit par delà celle-ci la

propension humaine, d'ordre psychologique, à éprouver une émotion et à l'exprimer. Deuxième confusion que l'on fait souvent.

Le grand désaccord entre les spécialistes du grand art et les spécialistes de l'art populaire, le mépris des premiers pour les seconds, le mépris des gens cultivés pour les œuvres de l'art populaire et par répercussion pour ceux qui s'y intéressent, vient de ce que généralement on ne voit que les œuvres proprement dites. Ni les uns ni les autres ne songent à ramener l'œuvre à l'homme et quand nous disons l'homme, ce n'est pas à l'auteur de l'œuvre seulement que nous pensons, mais à l'homme en général dont une des particularités est d'éprouver les émotions esthétiques et de les exprimer.

Ici c'est précisément ce que nous comptons faire, voir par delà les œuvres, l'homme qui sent, l'homme qui extériorise sa sensation et fait un travail, peu en importe la valeur, et aussi l'homme qui réagit à la vue de l'œuvre d'autrui.

II. — Les différents Arts.

L'homme a différents moyens d'exprimer son sentiment du beau ; d'où les différentes espèces d'expression de la Beauté : dessin, peinture, sculpture, musique. Travail du bois, des métaux, de la pierre, des tissus, arts majeurs, arts mineurs. Les modes de classement varient et peu nous importe. Quelle que soit la matière employée, la forme adoptée, il y a dans l'exécution un élément commun, c'est l'expression d'une conception d'ordre esthétique. Quelle que soit la matière employée, nous constatons aussi qu'il y a des œuvres que l'on dit relever de l'art tout court, ou du grand art et des œuvres que l'on dit être populaires. Où est la limite entre les deux ? Quand une œuvre peut-elle être dite œuvre d'art, quand doit-on ajouter aux mots : œuvre d'art, le mot populaire ? Les démarcations ne doivent pas être cherchées dans les espèces d'art : peinture, sculpture, musique, puisqu'il y a une sculpture, une musique populaire, mais dans les formes de l'expression. Quels sont les facteurs qui peuvent donner la variété des formes ?

Essayons de décomposer le mécanisme du sentiment de la beauté en ses différents facteurs et essayons de chercher les distinctions entre l'art tout court et l'art dit populaire.

III. — Les facteurs de l'œuvre d'art.

Pour la clarté de l'expression nous diviserons ces facteurs en deux catégories. D'une part les facteurs que nous appellerons externes, c'est à dire tous les éléments extérieurs à l'individu qui sont susceptibles de l'influencer, de l'inspirer, de déclancher en lui les activités esthétiques. D'autre part les facteurs internes, c'est-à-dire les activités d'ordre psychologique qui interviennent dans l'élaboration et dans la réalisation de l'œuvre d'art.

A. — Facteurs externes.

a) *La Nature.* — C'est la même nature, le même milieu physique qui inspire tout artiste. Deux artistes vivant dans le même milieu naturel éprouvent des sensations de même nature et ne peuvent en éprouver d'autres. Ce milieu varie suivant les latitudes, longitudes ou altitudes, ce qui peut provoquer des différences dans le matériel réalisateur des sensations, mais ce ne sont pas des différences de milieu géographique qui peuvent donner naissance tantôt à des œuvres d'art tantôt à des œuvres d'art populaire. Un artiste peut avoir beaucoup voyagé et emporter des impressions plus variées. Mais l'auteur d'œuvres populaires peut avoir voyagé beaucoup plus sans que la qualité de ses œuvres soit supérieure. Il ne peut donc y avoir qu'une différence de degré dans l'intensité de la sensation, de force de pénétration dans les éléments du milieu naturel, de finesse de la sensibilité à certains éléments qui peuvent marquer une différence dans les œuvres réalisées. Mais où en sera la limite ?

Et en présence de deux œuvres reproduisant un milieu naturel, mais l'une dite artistique, l'autre populaire, quelle sera la réaction des spectateurs ? La préférence des uns ira à l'œuvre d'art, celle des autres à l'œuvre populaire, ce qui indique des similitudes de sensibilité entre auteurs et couches de spectateurs. Pour l'étude scientifique du sentiment

de la beauté l'œuvre populaire et la réaction à la vue de cette œuvre présente autant d'utilité, autant de valeur que la réaction d'un visiteur à la vue d'une œuvre considérée comme œuvre d'art. Voilà une première constatation qui va à l'encontre de la pratique courante mais qui donne aux œuvres populaires autant de valeur comme instruments d'étude qu'aux œuvres du grand art. Nous prions le lecteur de bien s'inspirer de la considération que nous venons de formuler, car elle est essentielle pour la compréhension de notre point de vue.

b) *Le milieu social.* — Il a des aspects bien plus variés que le milieu naturel, mais dont les différences sont beaucoup moins saisissables parce que moins concrètes. Il est fait de modes, d'opinions, de courants d'idées, de snobisme, de notions apprises, enseignées, imposées. Il est fait d'usages et de conceptions acceptées comme des vérités. Ce milieu est de nature à influencer l'artiste. Nous pouvons à propos de ce milieu social faire les mêmes remarques que pour le milieu naturel. Il varie selon les régions, selon les époques et selon les couches sociales. Des artistes vivant dans une même région, à une même époque ne pourront qu'éprouver des sensations de même nature. Les façons de les percevoir et de les interpréter pourront seules varier et ce sont des dispositions particulières aux individus qui constitueront des facteurs de différenciation. Mais il y a dans le milieu social un élément qui pourrait être facteur de différenciation dans la réalisation des œuvres ; c'est la différence des couches sociales au sein desquelles vivent les artistes. Dans ce cas ce pourraient être les *sujets* des œuvres qui varieraient ou bien ce pourraient être les façons d'exprimer les émotions esthétiques éprouvées. Or, si nous ne retrouvons pas d'une façon absolue les mêmes sujets dans les œuvres du grand art et dans les œuvres populaires, nous pouvons toutefois dire que ceux-ci sont très souvent les mêmes. Ce seront des statues de saints, des scènes de l'histoire sainte, de l'imagerie religieuse, des illustrations de légendes, des motifs ornementaux, des symboles, etc.

D'autre part si des artistes vivant dans les couches populaires, tel Breughel ou Teniers, se sont inspirés de ces milieux, leurs œuvres relèvent de l'art, parfois du très

grand art, tandis que des artistes vivant dans des milieux cultivés et très cultivés eux-mêmes n'ont fait que des croutes ayant moins d'expression que maintes œuvres dites populaires. N'est-il d'autre part pas évident que les artistes vont souvent chercher leurs sujets et leurs inspirations dans des milieux populaires, rustiques et frustes qui ne sont pas les leurs ?

Nous ne pouvons donc pas dire que c'est le milieu social différencié qui apporte les éléments distinctifs entre les œuvres d'art et les œuvres populaires. Ici encore nous devons ramener à l'individu, à son tempérament, à ses aptitudes, les facteurs de différenciation. Cela est aussi vrai de l'exécution de l'œuvre que de son appréciation par les spectateurs.

c) *La tradition.* — En réalité la tradition dépend du milieu social. Mais on a voulu distinguer un art de l'autre en disant que l'un était traditionnel et l'autre un art d'école, un art enseigné. Longtemps nous avons accepté cette différenciation comme essentielle, mais l'observation et la réflexion nous rendent sceptique à cet égard.

Sans doute dans les arts populaires, des générations successives répètent immuablement les mêmes motifs décoratifs, les mêmes tonalités de couleur, les mêmes airs de chansons, les mêmes attitudes de danses. Mais tous ces éléments, pour ne pas être appris dans des écoles, n'en sont pas moins enseignés. La jeune génération apprend de la précédente, sinon comment répèterait-elle ? Que cet enseignement soit peut être moins voulu, moins conscient, moins coordonné, moins systématisé, il n'en existe pas moins.

En que fait-on dans les écoles où on forme les artistes du grand art sinon leur apprendre des motifs, des styles, des caractéristiques d'époques, c'est à dire des éléments sélectionnés qui constituent la tradition du grand art ?

Disons qu'une tradition est orale, qu'elle est inculquée davantage par une sorte d'inhibition, qu'elle est plus fixe, qu'elle correspond davantage au goût de certains éléments de population. Disons que l'autre tradition s'appelle aujourd'hui enseignement. Mais il y a incontestablement dans ces écoles des styles dont on enseigne les caractéristiques.

téristiques, des modes qui se transmettent et auxquelles sont formés les élèves. Ces styles, ces modes ne reflètent-elles pas le goût d'une époque, le goût public, le goût de certains autres éléments de populations ?

La caractéristique d'un artiste n'est-elle pas de s'affranchir de ces influences d'écoles et d'exprimer sa propre personnalité, de sortir des sentiers battus, d'être lui-même, et le talent n'est-il pas de savoir imposer à son temps sa propre conception ? C'est à dire qu'ici encore c'est surtout à des facteurs personnels que nous devons remonter et peut être pouvons-nous dire que dans l'art populaire l'artiste exprime moins souvent son sentiment personnel que dans l'œuvre dite du grand art. Il est plus fidèle à ce que la tradition lui a enseigné. C'est à dire somme toute qu'il y a moins de personnalité. C'est un art plus collectif et dans l'exécution et dans l'appréciation. Il reflète mieux le goût simple de la masse. Est-ce à dire que cet art soit sans beauté ? Mais les chansons populaires sont aussi mélodieuses que les œuvres musicales du grand art, les danses populaires aussi esthétiques que la chorégraphie théâtrale, les harmonies de couleurs des costumes et des broderies populaires que celles des tissus sortant des usines exécutés d'après des cartons d'artistes. Le grand art va d'ailleurs souvent rechercher des thèmes et des modèles décoratifs populaires et s'en inspire pour ses œuvres. Et quand l'art aspire à renouveler ses tendances ne va-t-il pas reprendre contact avec les conceptions plus simples, plus primitives de l'art populaire peut-être parce qu'elles sont plus éternellement humaines ? Plus susceptibles d'aller éveiller en nous les émotions esthétiques que toute œuvre d'art cherche à éveiller ? Ces retours à des conceptions populaires sont chez les artistes souvent inconscientes. Ils ne s'en rendent pas compte. Parfois, il sont voulus.

Nous pensons donc qu'il y a danger à répéter qu'un art s'enseigne et que l'autre est traditionnel. C'est céder à une impression superficielle.

Mais il y a tout de même dans la formation des artistes du grand art et de l'art populaire des éléments différentiels susceptibles d'influencer leurs œuvres ; il serait toutefois présomptueux de faire un classement de valeur de ces

œuvres uniquement en s'inspirant de la formation de l'artiste et de croire qu'une œuvre d'un artiste ayant une formation d'école est nécessairement meilleure qu'une œuvre due à un artiste populaire.

Il faudrait en tout cas que l'étude de la tradition en art soit poussée plus à fond, mais en affranchissant complètement notre esprit de l'idée à priori qu'un art serait supérieur à l'autre et en nous disant bien que toute **expression par l'homme d'une émotion d'ordre esthétique doit être examinée avec le même soin, qu'elle soit populaire ou primitive. De même toute réaction d'un spectateur à la vue d'une œuvre.**

d) *La Technique.* — La formation de l'artiste implique l'acquisition d'une technique. Celle-ci comporte d'une part l'outillage, d'autre part l'habileté. Pour la technique comme pour la tradition, nous pouvons dire qu'elle s'acquiert, qu'elle s'enseigne. L'artiste de l'art populaire apprend son métier autant que celui de l'art tout court. Les procédés de cet enseignement varient. L'un est occasionnel, plus spontané, l'autre est pédagogique, discipliné, gradué, sanctionné — ce qui équivaut d'emblée souvent à tort, à lui donner une certaine considération — ; et résulte d'une sélection de moyens. Oserait-on dire que le second soit toujours meilleur que le premier ? Il suffit de voir la facilité avec laquelle on renouvelle les méthodes dans le second, sans toujours améliorer le rendement, pour douter de la supériorité réelle et absolue de la formation d'école.

Peut-on affirmer que l'outillage employé dans les arts populaires soit plus rudimentaire que celui employé dans les beaux arts ? Cela est parfois vrai, ce ne l'est pas toujours, loin de là. Le facteur technique n'est donc pas encore celui qui nous apportera l'élément différentiel parfait et général que nous cherchons. Un artisan de la pierre ou du fer, ou du bois, travaillera avec marteaux, ciseaux, burins analogues à ceux des artistes sculpteurs pour autant qu'il vive dans le même milieu. Évidemment si nous poussons nos recherches, ce que nous devons faire, jusqu'aux populations plus primitives, nous trouverons des outillages plus frustes. Or la technique dont on dispose permet ou ne permet pas l'exécution de certaines œuvres. L'insuffisance

technique peut contenir l'expression de la conception de l'artiste. Ainsi les statues égyptiennes taillées dans la pierre, dans le roc, sont raides. Les bras, les jambes restent attachés au bloc, la tête est soutenue par la barbe. Les statues grecques du début présentent encore de la raideur. Quand on se met à travailler le bronze et la terre, substances plus malléables, on parvient à détacher la tête, les bras, les jambes.

Sans doute les éléments d'ordre technique nous apparaissent-ils comme susceptibles de nous indiquer des différences plus sensibles entre les œuvres populaires et les œuvres du grand art, mais ils ne sont ni suffisants, ni assez généraux pour servir de base à une classification ou à une définition.

Le plus ou moins d'habileté dans l'emploi que l'artiste fait de son outillage est, pensons-nous, bien plus important que la différence de qualité dans l'outillage employé, c'est-à-dire que nous sommes encore ramenés à des éléments individuels. De sorte que dans certains cas nous pourrions dire que c'est l'infériorité de l'artiste et non l'infériorité de son instrument qui fait la différence de valeur des œuvres ; tantôt c'est la qualité de l'outil dont l'artiste dispose qui fait cette différence.

c) *Résumé.* — En résumé, nous ne trouvons pas dans les facteurs externes une orientation suffisante pour distinguer d'une manière précise les arts populaires des beaux-arts.

C'est notre façon de juger qui introduit souvent des différences ou il n'y en a pas. Nous jugeons les œuvres populaires en nous plaçant sous l'angle de nos mentalités de gens cultivés. Mais les gens frustes jugent aussi sous l'angle de leur mentalité et réagissent mieux à la vue d'œuvres populaires tandis qu'ils restent froids en présence d'œuvres de maîtres. Or, au point de vue philosophique on ne peut restreindre le champ des observations à des œuvres ayant une valeur déterminée, un standard d'appréciation fixé à priori. Tout œuvre qui provoque une émotion esthétique ou qui exprime une émotion esthétique doit être mis sur un pied d'égalité comme fait d'observation.

Si un artisan fait à une statue un œil oblique, on dit que c'est une maladresse ; mais si toutes les statues d'une époque ou d'un pays ont l'œil oblique, (ce qui est le cas de certains arts) on en fait un élément de style caractéristique d'une époque. On cherche l'effet que les artistes ont voulu produire. Or, l'artiste populaire peut tout aussi bien avoir voulu donner une expression à son œil oblique. Ce n'est pas nécessairement une maladresse. Ce peut être une intention. Trop souvent quand nous étudions les arts populaires nous substituons notre opinion, notre jugement à celui de l'exécutant. Nous avons une échelle des valeurs préétablie et nous classons d'après elle. C'est arbitraire.

L'étude des facteurs externes nous a constamment ramené à des éléments d'ordre individuel. Voyons donc si les facteurs internes nous apporteront des éléments capables d'établir une démarcation entre les arts populaires et les beaux arts.

B. — *Facteurs internes.* — Ceux-ci sont évidemment tous d'ordre psychologique.

a) *Sensibilité personnelle, émotivité esthétique.* — Tout homme a sa sensibilité, son émotivité esthétique. Tout homme a un sentiment de la beauté. Il n'y a pas un homme qui en soit dépourvu. Ce sentiment est plus ou moins développé chez l'un que chez l'autre, plus ou moins sensible à certains éléments de beauté, plus ou moins préparé par une formation quelle qu'elle soit. Les uns sont touchés par le canton auditif, les autres par le canton visuel. Il y a des gens qui voient dans le monde des couleurs, d'autres des formes, des lignes, des contours. Mais les mécanismes mentaux qui perçoivent, émeuvent, coordonnent les émotions et les expriment sont les mêmes. Les sujets exprimés varieront parce que les milieux physiques ou sociaux diffèrent. Les formes d'expression varieront parce que la formation, l'éducation esthétique, l'acuité sensorielle diffèrent. Autrement dit la conception de l'œuvre à exécuter sera autre parce que les éléments externes perçus directement, ou les souvenirs antérieurs, les acquisitions conservées par la mémoire seront autres.

b) *Conception.* — Qu'il s'agisse d'une œuvre du grand art ou d'une œuvre populaire, l'artiste a toujours eu

une conception de son œuvre, sinon celle-ci serait incohérente. La conception est inspirée par la sensibilité et celle-ci peut être aussi grande, parfois plus grande chez l'artisan que chez l'artiste. Elle est inspirée aussi par tous les facteurs externes et contenue par eux, notamment par les éléments d'ordre technique. Les conceptions que les hommes se font des objets ou des phénomènes varient selon les temps. Il y a des goûts, des modes, des écoles, des traditions en art et les individus en sont imprégnés ; leurs conceptions sont souvent pré-orientées sans qu'ils s'en doutent. Mais si grande que puisse être la variété des conceptions, si grande que puisse être la fixité des goûts et des styles, le mécanisme d'élaboration mentale reste le même en tout lieu en tout temps et pour tous les hommes. Peut-être pouvons-nous dire que l'élaboration conceptuelle de l'œuvre est plus consciente dans le grand art que dans l'art populaire ; que l'enseignement des procédés de l'art et des caractéristiques des écoles tend à rendre la conception plus consciente chez l'artiste, comme l'enseignement des doctrines en science rend l'observation des phénomènes plus consciente chez le savant que chez l'homme de la rue. Nous pourrions dire que l'enseignement d'école tend à rationaliser l'art, à donner par exemple au corps humain des proportions plus justes, à respecter des perspectives plus mathématiques et à bannir la fantaisie et la naïveté. Les images mentales qui influencent l'artiste diffèrent de celles qui influencent l'artisan, mais, nous le répétons, les activités psychologiques qui entrent en action dans l'élaboration de l'œuvre restent les mêmes.

c) *Imagination*. — C'est elle surtout qui est créatrice. Or, c'est encore une faculté de l'esprit dont tout homme est doué. Les uns plus, les autres moins et cela abstraction faite de toute formation. L'homme du peuple a tout autant et souvent plus d'imagination qu'un homme cultivé. Il peut y avoir plus d'imagination créatrice, plus d'originalité, plus d'expression dans l'œuvre populaire que dans l'œuvre du grand art. Mais quelle que soit la qualité ou la quantité d'imagination, si nous pouvons ainsi nous exprimer, que possède l'individu, les mécanismes mentaux, restent les mêmes.

d) *Intelligence et Connaissances* (ou degré de culture). — Il y a des gens très intelligents et très cultivés qui sont incapables d'exprimer une émotion esthétique même si elle est profondément sentie, ou qui sont incapables de comprendre une œuvre d'art. Il en est qui seront sensibles à la musique et fermés à tous les arts plastiques et réciproquement. Dans l'exécution, le degré d'intelligence influence évidemment l'œuvre mais ce ne sera encore qu'une différence de degré, d'aptitude, et pas une différence de nature.

Quand à la connaissance, elle joue évidemment un grand rôle dans le caractère de l'œuvre exécutée. Car les connaissances acquises varient de l'un à l'autre. Elles ont été acquises par les mêmes activités cérébrales mais l'acquit de l'un n'est pas l'acquit de l'autre. L'un aura acquis des connaissances anatomiques plus exactes, par exemple, et les utilisera s'il veut représenter des personnages ou des animaux ; l'un connaîtra l'histoire du costume, l'autre pas ; l'un connaîtra le style des habitations d'un pays étranger ou d'une époque, l'autre pas. Le niveau des connaissances acquises jouera dans l'élaboration de la conception de l'œuvre et par conséquent dans l'expression de cette conception. Mais il n'y a pas là des éléments permettant de différencier les œuvres d'art des œuvres populaires. Tout en faisant de l'art, les peintres dits primitifs ont commis des erreurs flagrantes de connaissance. Erreurs de costumes, erreurs anatomiques, erreurs de style, erreurs de tous genres. Ils ont par exemple donné à leurs personnages des dimensions disproportionnées, des corps allongés et des têtes trop petites, ils ont produit des animaux imaginaires à l'existence desquels on croyait de leur temps. Mais les œuvres de ces peintres dits primitifs cessent-elles d'être artistiques malgré l'ignorance complète que ces artistes avaient des époques et des lieux où ils situaient leurs sujets ? Ce n'est donc pas l'exactitude ou la réalité qui peut servir à différencier un art de l'autre.

IV. — Conclusions.

La Grèce s'éteignit quand l'art y devint académique, quand il fut accaparé par des savants oubliant la source populaire d'où il sortait et créant le haras de l'élite
Edmond Picard.

On nous reprochera d'avoir embrouillé la question au lieu de l'éclaircir. Nous espérons, par nos conclusions racheter quelque peu cette faute. Nous avons en tous cas, et ce sera notre première conclusion, montré la complexité du problème.

La tâche de la science est d'abstraire d'un fouillis de phénomènes des éléments généraux. Ce n'est pas seulement la tâche de la science, mais le cerveau de l'homme est ainsi fait qu'il cherche automatiquement à passer du particulier au général. Le danger inhérent à cette particularité de l'esprit c'est de trop se hâter à trouver ces éléments généraux, à croire qu'il les a trouvés et d'échafauder des théories sur des apparences, sur des analogies, ou en croyant que des classements opérés pour la facilité de la recherche correspondent à la réalité des phénomènes. Nous préférons rester en présence du fouillis tant que nous ne sommes pas parvenus à appréhender tous les faits de la même façon par des éléments qui leur soient absolument communs ; sans souffrir d'exception.

Nous n'avons trouvé ni dans les facteurs externes, ni dans les facteurs internes des éléments généraux nous permettant toujours de caractériser l'art populaire. En étudiant les facteurs externes nous avons toujours été amenés à constater que c'étaient des aptitudes individuelles qui donnaient aux œuvres des différences de valeur ou de qualité. En étudiant les facteurs internes nous avons constaté que si ces aptitudes étaient extrêmement variées, toutes pouvaient être ramenées à des dispositions psychologiques dont les mécanismes sont en tout cas identiques, qu'il s'agisse du grand art ou de l'art populaire. Mettons provisoirement ces mécanismes mentaux à la base de nos recherches car ils maintiennent un contact étroit entre les deux genres d'art préalablement établis, l'un dit art popu-

laire, l'autre dit art tout court ou grand art. Maintenons le lien entre ces deux genres au lieu de les séparer, arbitrairement.

N'établissons pas entre les arts de cloisons inspirées par nos sentiments, notre sympathie ou notre antipathie pour des œuvres déterminées ou inspirées par notre degré de culture.

L'avenir et le progrès de nos connaissances diront s'il y a lieu de les distinguer.

A notre avis, il n'y a pas de philosophie de l'art populaire. Il n'y a pas une philosophie spéciale pour l'art populaire et une autre philosophie pour le grand art. La philosophie de l'un est la philosophie de l'autre. Les principes et les causes sont les mêmes.

Il y a, sous des expressions très diverses de formes, d'expressions, des activités psychologiques identiques. Aussi nous ne concevons pas une philosophie de l'art qui ne s'inspirerait que des œuvres du grand art et laisserait en dehors de son champ les œuvres d'art populaire. Toute philosophie de l'art doit prendre comme point de départ l'étude du sentiment de la beauté chez l'homme quelle que soit la forme ou les moyens utilisés pour l'expression concrète de ce sentiment. Les arts populaires sont susceptibles d'apporter des contributions aussi utiles que les autres manifestations artistiques à notre compréhension du sentiment esthétique. Une philosophie de l'art pour être bonne doit dégager des principes qui soient valables également pour l'art dit populaire.

Appendice.

Ce travail avait été présenté à l'Institut des Hautes Etudes (séminaire de philosophie) quand a paru l'ouvrage de Victor de Meyere sur *L'Art Populaire flamand* et nous l'avons déposé au Congrès d'Archéologie avant de prendre connaissance du livre en question. C'est ce qui nous oblige à rejeter dans cet appendice quelques uns des commentaires que nous n'aurions manqué de faire à propos d'un ouvrage de cette importance.

Laissons de côté ce que Victor de Meyere dit à propos des travaux entrepris par le Bureau International du Travail, par l'Institut International de Coopération Intellectuelle et par la Commission Internationale des Arts populaires. Ses observations sont souvent pertinentes et nous les faisons nôtres volontiers ;

mais si Victor de Meyere avait été mêlé de près, comme nous l'avons été, à la création du mouvement international dans ce domaine, s'il en avait connu les difficultés, il se montrerait plus tolérant dans ses critiques. En effet, quand un mouvement international se crée, il faut commencer par l'épurer, c'est à dire tacher d'en écarter tous ceux qui avec de bonnes intentions souvent mais sans être les plus compétents, par ambition parfois, par gloriole nationale aussi, s'efforcent de s'y introduire. Il faut ensuite essayer de trouver un compromis entre des tendances et des conceptions très différentes. Il faut savoir accepter, quitte à chercher à les amender dans la suite, bien des points de vue auxquels on n'adhère pas. Il faut les accepter ou s'en aller quitte à laisser disparaître en même temps un mouvement dont on peut attendre cependant bien des travaux utiles.

Une fois de plus nous répèterons qu'il est désirable que les folkloristes s'efforcent de coordonner leur mouvement, nationalement et internationalement : S'il est souhaitable que chacun continue ses travaux personnels comme il les entend, il n'est pas moins souhaitable que des enquêtes soient entreprises en commun et que l'utilisation pratique du folklore fasse de même l'objet de recherches en commun. Cela suppose évidemment une certaine discipline et de la bonne volonté.

Ce que nous tenons surtout à dire ici, c'est ce que nous pensons des définitions que l'on donne de l'art populaire.

Chaque spécialiste a la sienne.

Nous en avons donné une. Puisque de Meyere a tenu à la rappeler et à la commenter, repétons là :

« On appelle art populaire, celui que l'homme du peuple, fruste de culture, conçoit par lui-même, indépendamment des influences d'école et exécute spontanément ou traditionnellement au moyen d'un outillage rudimentaire ».

Mais combien de Meyere se trompe s'il croit que nous tenons absolument à cette définition ! Nous doutons même avoir cru en écrivant cela que nous donnions une définition. Chacun s'efforce de traduire par des mots l'idée, le sentiment qu'il a, la conception qu'il se fait de l'art populaire. Sont ce bien des définitions ? En tout cas ces définitions sont personnelles.

Voici celle de de Meyere. Elle est encore plus longue :

L'art populaire est un art issu des plus basses couches du peuple, un art qui est senti et compris par tout le peuple, aussi bien par les classes supérieures que par les classes inférieures. Par son caractère, cet art doit être un art issu de la communauté ; les éléments dont il se compose doivent être communs à la race, à la foi, au métier etc.

Une définition qui contient une énumération et un *etc.* manque certainement de précision.

Même si je ne les accepte pas, j'ai toujours du respect pour les définitions des autres, car je sais, par expérience, combien leur rédaction est laborieuse. J'ai pour elles de la considération car

elles sont des reflets de la pensée particulière des spécialistes et il est utile que nous nous connaissions entre nous. Mais elle ne sont, je le répète, que des points de vue. Il suffit de les lire et de les confronter pour constater qu'elles ne sont pas ce qu'en science on appelle des définitions. Je répète aussi qu'il est impossible, étant donné l'état actuel des travaux, de donner des définitions rigoureusement scientifiques. Tout spécialiste de la méthodologie des sciences sera de notre avis.

Les définitions si diverses, par la comparaison qu'on en fait, permettent à chacun de se corriger lui même, de corriger ses propres points de vue.

Et il est certain que l'Introduction que de Meyere a écrite pour son livre sur les Arts Populaires est à cet égard utile. Elle précise sa propre pensée et comme il est spécialiste accrédité en la matière, elle oblige chacun à réfléchir.

En ce qui nous concerne, nous n'avons ni pour le Folklore en général, ni pour les arts populaires qui en sont une partie, de définitions bien arrêtées. Nous constatons que nos idées changent au gré des observations nouvelles que nous faisons et des méditations auxquelles nous nous livrons à leur sujet. Elles changent aussi à la lecture des travaux de nos collègues. Et s'il en est qui nous reprochent ces variations, nous dirons que nous nous en réjouissons plutôt, car on ne peut avoir dans ce domaine neuf d'idées arrêtées. Le jour où nous aurons des idées arrêtées c'est que notre cerveau sera figé, c'est qu'il aura cessé d'être réceptif aux améliorations indispensables qui doivent être apportées dans notre science. A partir de ce moment là nous pourrions nous considérer dans notre science, comme un obstacle et une nuisance. C'est hélas une heure qui vient pour tous.

C'est pourquoi nous ne comprenons pas le reproche que nous fait Saintyves dans son œuvre posthume : *Manuel de Folklore* (p. 31) « de laisser dans une sorte de brouillard le but que l'on poursuit en renonçant à toute définition précise ».

En pouvons-nous si le Folklore se dégage à peine du brouillard et comment peut-on donner une définition précise, ou faire une description précise d'un objet enveloppé de brouillard ? Qu'il faille s'efforcer de l'amener à la lumière, c'est entendu ; qu'il faille au fur et à mesure définir ce que l'on aperçoit, c'est parfait ; mais n'est ce pas justement le souci que l'on a de la précision qui vous empêche de donner une définition « précise ». On ne peut faire que du provisoire. Nous ne connaissons ni l'objet, ni les limites du Folklore, ni ce qui caractérise les faits folkloriques, ce qui les distingue d'autres faits. Comment donner dès lors une définition précise ?

Saintyves, comme V. de Meyere, comme chacun de nous, donne une définition ; elle est personnelle ; elle nous montre l'angle sous lequel chacun se place pour voir les faits folkloriques et leur brouillard. Cet angle il est utile que nous le connaissions pour juger un livre et profiter de l'effort, du savoir et de la con-

science persévérante et probe d'un chercheur. Mais est-ce la définition ? Nous sommes persuadé que P. Saintyves a dû lui-même corriger souvent la sienne et cela lui fait honneur ; cela montre qu'il a eu pour discipline de se plier lui-même aux révélations que lui apportait l'étude des faits plutôt que de plier les faits et de les déformer pour les faire cadrer avec ses propres conceptions. Cela prouve qu'il avait son attention constamment alertée, son esprit critique aiguisé ; qu'il avait somme toute un bon et solide esprit scientifique. Redoutons de considérer comme précis ce qui ne peut être qu'un support tout provisoire adapté à nos travaux et à nos connaissances du moment.

Nous reviendrons d'ailleurs plus longuement sur ce *Manuel de Folklore* quand le deuxième volume aura paru et nous pourrons apprécier l'ensemble de l'œuvre. Nous redoutons même de nous laisser aller à la rédaction d'un autre *manuel*. Van Gennep, en a annoncé un il y a quinze ans. Tant mieux, si on en est là. On ne l'aurait pas cru il y a quinze ans. Comme de Meyere n'aurait pas osé il y a quinze ans écrire son introduction à l'Art Populaire Flamand.

Nous pensons bien par les brochures, que nous n'écririons plus toutes non plus, ne pas avoir été étranger à l'apparition de ce besoin de manuels où chacun s'efforce de dégager le Folklore des simples énumérations de faits classés plus ou moins logiquement. Nous recevons avec reconnaissance les coups de patte que nous donnent les auteurs. L'agrément que nous avons à lire leurs exposés doctrinaux et la conscience très nette que nous avons du progrès qu'ils font faire à notre science nous reconforte, nous donne de l'espérance et nous émoustille..

A. M.

Quelques vieux chemins du Roman pays de Brabant.

par P. J. LEFÈVRE

et l'Abbé L. JEANDRAIN, curé de Céroux.

Dessins et cartes de P. J. LEFÈVRE.

Étude de quelques anciens « grands chemins » du Brabant-Wallon, ancien roman pays de Brabant.

Tout en travaillant à la monographie historique et folklorique de la paroisse de Céroux, chef-lieu de la commune de Céroux-Mousty, dans le canton de Wavre, nous fûmes nécessairement amenés à en fixer les limites exactes et à distinguer celles-ci de ses limites naturelles. Or, ce faisant, nous remarquâmes que la frontière Nord, Nord-Ouest et Ouest, qui sépare Céroux d'Ottignies, Lasne-Chapelle-St-Lambert et Couture-St-Germain, est presque entièrement constituée par l'ancien « grand chemin » de Wavre à Nivelles, et que d'autre part le « vieux chemin » de Genappe à Wavre indique en grande partie la démarcation entre Céroux et Mousty.

C'est après avoir fait cette double constatation que nous nous décidâmes à faire l'étude non seulement de ces deux anciens chemins (1) mais aussi de tous les anciens « grands chemins », dont tout le parcours se trouve dans

Remarque générale. — Les numéros juxtaposés aux dessins des chapelles sont ceux mentionnés sur les cartes et relatifs aux mêmes édifices.

(1) Il est à penser que ces deux vieilles voies faisaient auparavant entièrement limite : entre Céroux et Beaumont (hameau de Lasne) la limite qui devait être au chemin où se trouve une ancienne hostellerie doit avoir été reportée à la limite des jardins des maisons vers Céroux, tandis que la limite entre Céroux et Mousty à Limanges qui devait se trouver tout le long du parcours du chemin aura été reportée sur des chemins secondaires vers Céroux, pour pouvoir englober le hameau de Limanges dans la paroisse de Mousty.

le Brabant-Wallon, et qui en relie les différentes villes ayant été dans le passé les anciens bourgs (vici), Chefs lieux des anciens « pagi » (districts à l'époque Gallo-Romaine).

En général tous nos chemins sont anciens, mais certains d'entre eux présentent dès l'abord plusieurs indices qui les font remarquer comme devant être les plus fréquentés et les plus âgés. Sur cette échelle de l'antiquité nous placerons tout en haut pour notre région les anciens « grands chemins » de Wavre à Nivelles, de Jodoigne à Nivelles et de Perwez à Nivelles, dont nous faisons l'étude détaillée.

A ces voies nous devons ajouter les chemins gallo-romains suivants qui appartiennent également au Brabant-Wallon :

- 1°) Bavay à Castre et au delà.
- 2°) Namur à Malines et au delà, par Ernage, Wavre, Over-Yssche, Duisbourg.
- 3°) Nivelles à Mons, par Arquennes.
- 4°) Gembloux à Jodoigne et St-Trond.
- 5°) Jodoigne à Tongres par Marilles.
- 6°) Nivelles, Hal, Castre et au delà.
- 7°) Bruxelles, Hal, et Mons, par Soignies.
- 8°) d'au delà Thy-le-Château à Bruxelles par Marchiennes et Genappe.
- 9°) Et sous Perwez, une fraction de la chaussée Romaine de Bavay à Tongres et au delà.

Cette seconde série de diverticula a fait sans doute déjà l'objet d'études. Nous les laisserons.

Seront toutefois cités, en passant, les « anciens chemins » ou les ensembles d'« anciens chemins » en connexion avec l'une ou l'autre de nos anciennes voies étudiées ci-après.

La première caractéristique à noter pour les six anciennes routes qui nous intéressent spécialement c'est qu'elles relient et ce depuis un passé reculé les cinq villes (anciens vici gallo-romains chefs-lieux des cantons actuels) de notre Brabant-Wallon.

Un jour de l'été dernier nous parcourions celui de Wavre à Nivelles, nous avons noté les caractéristiques suivantes, qui sont celles des voies gallo-romaines : largeur

actuelle uniforme de trois mètres cinquante environ. La route est quasi la ligne droite entre Wavre et Nivelles ses deux points extrêmes. Elle est constituée par une succession de sections droites mises bout à bout à telle enseigne que si rien n'entravait le regard l'on pourrait voir constamment le long de son parcours d'un côté la collégiale Ste. Gertrude de Nivelles et de l'autre l'église St-Jean-Baptiste de Wavre. Comparant ensuite avec nos chemins modernes, nous voyons que les anciens « grands chemins » traversent de préférence les plateaux et ainsi se trouvent sur la plus grande partie de leur parcours sur les hauteurs à l'abri des inondations et par conséquent praticables en toutes saisons tandis que nos routes modernes sont dans les vallées. Ailleurs elles se superposent généralement à des voies anciennes. Le tracé de nos diverticula a naturellement pu, au cours des âges, devier quelque peu en certains endroits ; mais il arrive presque toujours qu'un sentier est resté à l'emplacement de l'ancienne voie ou que l'on peut apercevoir dans les champs à la maigreur des récoltes ou dans les prairies, à celle de l'herbe, le tracé primitif du chemin. Le plus souvent la voie disparue a fait place à la limite de deux héritages qu'il séparait entièrement.

Nos vieux chemins sont en général tout le long de leur parcours plus ou moins encaissés surtout dans les pentes. L'importance de cet encaissement dépend de circonstances locales. Ainsi toutes choses étant égales : la voie traverse des terrains à sol dur, roche ou argile, l'encaissement est nul ou peu important ; il pourra être considérable dans des terrains à sol léger, sable, marne ou argile sablonneuse. La hauteur des talus varie de cinquante centimètres à sept et huit mètres. Ceux-ci sont en général très raides par suite de la recharge continuelle des crêtes par le labour des champs (c'est une caractéristique des voies anciennes). Evidemment au chemin à flanc de coteau il n'y aura de talus que du côté élevé du terrain.

L'assise de nos anciens « grands chemins » est solide, elle est constituée d'éléments durs, galets (1) ou autres

(1) Les crevasses causées par les fortes pluies mettent souvent à jour ces galets.

matériaux qui y furent accumulés successivement et qui sont actuellement recouverts d'une couche de terre plus ou moins épaisse ; si vous parcourez ces vieilles artères en voiture c'est la massive solidité de ce fond qui vous surprendra le plus.

L'on remarquera ensuite que nos anciennes voies ont toujours servi de point d'appui pour les délimitations des propriétés rurales, champs, prés, bois, closières ; car les limites latérales de ceux-ci leur sont perpendiculaires. De même les chemins latéraux qui traversent nos anciennes voies ou qui tout simplement viennent les rejoindre leurs sont souvent encore perpendiculaires (1).

Enfin, et ceci est la dernière leçon apprise sur place par le voyage. D'une part les anciens « grands chemins » reliant les antiques bourgades prennent leur départ du centre de l'une (place du Marché avec l'église principale) pour aboutir au même centre de l'autre et d'autre part au contraire des chemins modernes ils sont jalonnés d'un grand nombre de chapelles ou d'oratoires, dont les plus antiques ont été dédiés à Dieu-seul, au Dieu-Aimant, à la Vierge, à St-Pierre, (2) etc.

La plupart ont remplacé des chapelles du moyen-âge ou de la Renaissance qui ont péri à cause de la médiocrité de leurs matériaux, parce que les arbres ou les souches qui

(1) Ceux qui traversent forment une croix avec l'ancienne voie mais ceux qui ne font qu'y aboutir s'incurvent légèrement à quelque distance de l'ancienne voie, pour la raison que les charrois ne sauraient s'y engager de front mais seulement de biais. La règle n'est cependant pas générale.

(2) Les chapelles catholiques les plus anciennes ont d'abord été dédiées au Christ ou à la Ste Trinité (Dieu-seul). (Dieu-Aimant ou Amant), à la Ste Vierge, aux apôtres et aux premiers martyrs (plus fréquemment à St. Pierre, St. Laurent, St. Etienne) et à saints qui ont évangélisé la région.

Puis, au XI-XII siècle à St. Jacques (Pèlerinage de St. Jacques de Compostelle).

Ensuite, au XV^e à St. Christophe.

Puis, à St. Michel, St. Roch, etc.

Les chapelles dédiées à N. D. de Montserrat ne sont pas récentes au XVI^e.

Celles sous le vocable du Sacré-Cœur, de N. D. de la St. de N. D. de Lourdes, ne sont pas anciennes.

les portaient ou les renfermaient ont disparus, parce que peut-être la ferveur iconoclaste a trouvé que ces modestes monuments de la piété populaire étaient de trop.

Ces chapelles avaient elles mêmes succédé à d'autres de l'époque romane et beaucoup de celles-ci s'étaient substituées à des oratoires païens dédiés à ce Mercure barbu, porteur de bourse, en brayes et en sayon, comme un gaulois, et qu'invoquaient les marchands habitués de l'ancienne voie, on bien à des dieux de la moisson, comme Robigo ; aux déesses-mères, aux lares du carrefour (lares compitales) ou à Epona, protectrice et gardienne des écuries.

Et maintenant, il est des constatations aussi claires et aussi probantes que l'on peut faire en examinant ces chemins sur la carte militaire ou autres cartes aussi exactes.

Tout d'abord, et c'est une confirmation de ce que nous avons dit plus haut, on peut remarquer le tracé en général presque rectiligne de nos anciens « grands chemins » (pas de détour vraiment prononcée) et encore sont-ils motivés par la nécessité d'éviter des fonds humides ou des gués trop nombreux et on peut aussi relever successivement l'arrivée plus ou moins perpendiculaire sur nos vieilles voies, des chemins latéraux. Mais ensuite voici ce que l'on peut aussi voir du premier coup d'œil : Nos anciens « grands chemins » font très souvent limite entre les communes qu'ils touchent ; si l'on poussait l'examen plus loin probablement découvrirait-on qu'ils font souvent limite entre les hameaux des villages qu'ils traversent ; les limites latérales des communes où ils passent les rejoignent assez souvent à angle droit ; les chapelles se trouvent souvent à l'entrecroisement avec d'autres chemins ou à la limite des communes. Ces chapelles attestent l'antiquité et le long usage des routes envisagées.

Les limites des territoires des communes se perdent dans la nuit des temps.

Elles ont coïncidé avec les bornes de fiefs féodaux qui avaient pris la place de propriétés franques. Celles-ci avaient été taillées dans des domaines gallo-romains. Et ces derniers avaient eux mêmes succédé à des possessions de chefs gaulois qui tenaient leurs biens de propriétaires plus anciens encore.

Ces latifundi s'appuyaient sur la grande voie voisine et se séparaient en ordre principal par des chemins plus ou moins perpendiculaires à elle, des cours d'eau et des limites primitives.

Cet agencement de chemins dont les distances de croisement à croisement, sur les voies étudiées, se mesurant en lieues ou en fractions de lieue gauloises fait entrevoir des partages de terres qui se sont faits soit à l'époque gauloise, soit à l'époque romaine.

Ces divisions ont été faites avec le concours de géomètres gaulois pour des divisions mesurables en lieues gauloises ou en fractions de cette unité.

Il est possible aussi que les limites des fundi ont été régularisées à l'époque romaine à l'occasion de la dotation de congiaires ou ensuite du recensement des terres ordonné par Auguste et poursuivi sous ses successeurs, en vue d'asseoir les bases de l'impôt foncier ou du tribut.

Souvenons-nous des paroles de Curius :

« J'ai conquis tant de pays, que ces régions ne seraient plus qu'une immense solitude, si j'avais moins de prisonniers. J'ai soumis tant d'hommes que nous ne saurions les nourrir, si j'avais conquis moins de terres ».

C'est ainsi que les romains faisaient la guerre.

Les territoires conquis étaient censés appartenir au Prince. Ils étaient rétrocédés moyennant le paiement d'une redevance : impôt ou tribut.

Ajoutons que les propriétaires gaulois ne furent pas hostiles au recensement, qui, à leurs yeux, leur confirmait la propriété de leurs domaines.

Pour les campagnes le tribut était affermé en bloc par pagi. Les décurions (magistrats municipaux du vicus, chef-lieu de district) responsables de sa rentrée, devaient nécessairement disposer d'un cadastre pour en établir la répartition.

Relativement aux limites des communes, voici un exemple entre beaucoup : Les limites des propriétés de Pallandt sous Bousval (le territoire de Bousval est constitué de celui des cinq anciennes seigneuries de la Baillerie, de Bousval centre, de La Motte, des Bourdeaulx et de Wez (actuellement Pallandt) sont celles de la commune de

Bousval et de la commune de Cérour-Mousty là où celles-ci sont limitrophes. Et d'un autre côté, les limites de la propriété de Moriensart (ancienne Seigneurie de Moriensart sous Cérour) se confondent avec les limites de Lasnes et de Couture d'une part, et celles de Cérour, d'autre part sur l'ancien « grand chemin » de Wavre à Nivelles.

Enfin si toutes les considérations que nous venons de faire, soit en parcourant les anciens « grands chemins » eux-mêmes, soit en examinant leur tracé sur la carte prouvent à volonté leur grande antiquité et nous amènent à la probabilité très grande qu'ils ont été foulés déjà par nos ancêtres les plus reculés, il en est une dernière faite sur la carte aussi qui situe leur ancienneté de façon sûre à une époque au moins aussi lointaine que celle de nos ancêtres directs les gaulois. En effet, promenant le décimètre sur le tracé des vieilles voies, nous pouvons constater encore que la grande partie des distances sur nos vieux chemins ; entre les limites latérales des communes, entre deux chemins latéraux, entre deux chapelles ou entre deux de ces divers éléments pris inversement, correspond exactement à une ou plusieurs lieues gauloises, ou à des fractions précises de ces mêmes lieues. Or le cadastre a été établi en nos pays, comme dans tous les pays où dominèrent les romains. Alors, comme aujourd'hui, lorsqu'il s'agissait de diviser des terrains, on prenait pour base une ligne invariable située dans ou en dehors de la propriété (cardo). Le choix de cette ligne se portait de préférence sur un chemin ou un cours d'eau. Dès lors, il n'est pas possible que les longueurs marquées (v. planche) en lieues gauloises le long des voies antiques, reliant les chef-lieux de pagi du roman pays de Brabant, soient des coïncidences. Les parties de route droites et les entrecroisements mesurant un quart de lieue ou une demi lieue ou une lieue entière sont en effet trop nombreuses. D'autre part les décrochements de limites de communes mesurant un quart de lieue ou (555 m. 50) cinq cent cinquante cinq mètres cinquante centimètres environ, se rencontreraient moins si le hasard seul s'en était mêlé (1).

(1) Les dites mensurations attestent donc bien l'ancienneté des chemins précités, qui ont ainsi que leur aspect général l'indique des diverticula importants de l'époque gallo-romaine (étude parti-

Étudions maintenant chaque « grand chemin » séparément et nous constaterons en passant que toutes les caractéristiques générales que nous avons considérées s'y appliquent d'ordinaire. Cependant pour la clarté de l'exposé, nous laisserons pour les mettre en appendice les limites latérales des communes et les chemins latéraux perpendiculaires aux vieux chemins ainsi que les mensurations de distances en lieues gauloises.

La Voie Ancienne de Wavre à Nivelles.

L'ancien « grand chemin » de Wavre à Nivelles part du centre de l'antique bourg gaulois qui avait nom « Vivera ». Ce centre c'est la vieille place du Marché sur laquelle s'élève l'église St-Jean-Baptiste. Notre voie emprunte l'actuelle rue Haute, aborde l'entrée de l'Hôtel de Ville (ancienne église des Carmes), la longe ainsi que les bâtiments de l'École Moyenne (ancien couvent des Carmes) et suit ainsi la rue de Nivelles (nom bien approprié) et arrive à la chaussée de Wavre à Nivelles qui lui emprunte son parcours jusqu'au village de Bierges. (A une distance de cinq minutes de la rue de Nivelles ; vis à vis de la gare existait l'ermitage St-Jacques).

L'ancienne voie quitte la chaussée pour passer en dessous de l'église de Bierges, après avoir laissé sur sa droite une vieille grange en torchi aujourd'hui disparue. Bientôt elle s'encaisse, de six à sept mètres en restant sur tout son parcours d'ailleurs d'une largeur de trois mètres cinquante. L'endroit est sablonneux et en pente. Elle tra-

culière sur la carte des chemins de la commune de Malèves près du chemin de Jodoigne à Nivelles).

Elles confirment en outre encore l'invariance relative des limites des communes qui leur sont connexes. Il est à remarquer en outre que les mensurations en lieues gauloises ne se retrouvent qu'à l'écart des lieux habités, là où la voie antique n'a pas subi de modifications dans son tracé depuis près de deux mille ans. Ces mensurations se rapportent vraisemblablement aux améliorations apportées à l'assiette des chemins par ordre de l'autorité romaine, améliorations effectuées par les propriétaires riverains au premier siècle de notre ère, sous la surveillance des autorités responsables des chefs lieux de pagi.

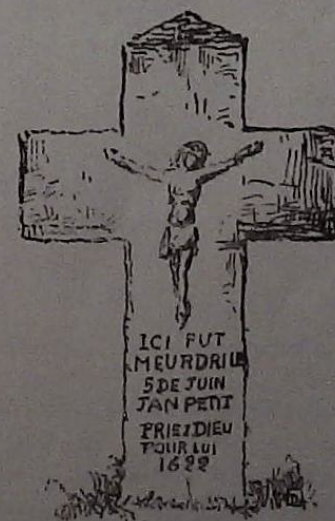


Chapelle de la Haie (Limal).

verse le territoire de Bierges et à la limite de cette commune d'avec Limal au lieu-dit « La Haie » rencontre une chapelle récente qui sans aucun doute en remplace une autre plus ancienne. Elle est dédiée à Notre Dame de Lorette. En voici l'inscription « chapelle N. D. de Lorette priez pour nous ». Elle traverse Limal sur son bout, em-

prunte la limite entre ce dernier village et Rixensart et rencontre sur celle-ci « Le Pèlerin » où se trouvait autrefois un cabaret dénommé « au Pèlerin » (1).

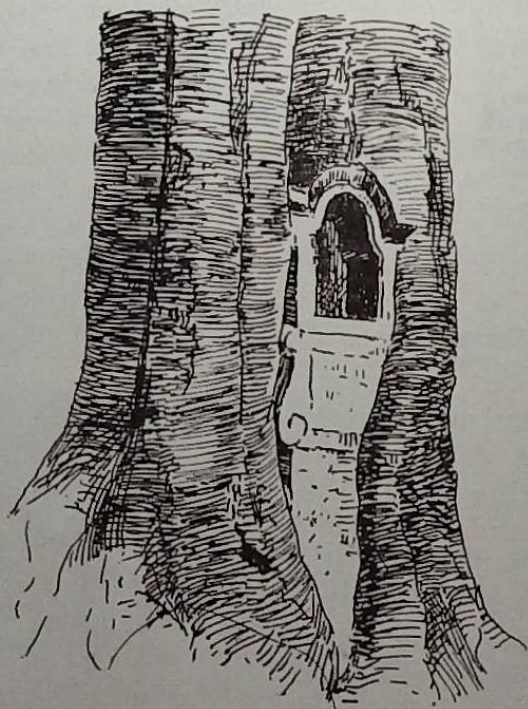
Il est maintenant disparu ainsi que trois croix d'accident ou de meurtre, il en existe encore une. Notre chemin continue à faire limite entre Limal et Rixensart et devenant herbeux risque d'être confondu avec un de ces chemins d'aisance pour les champs. Puis plus loin s'encaisse très profondément dans un endroit plus ou moins sablonneux. Nous arrivons à la limite latérale entre Limelette (Rofessart) et Otignies (Pinchart) et nous y trouvons la chapelle St-



Croix du Pèlerin sur Limal
N° 1 de la carte I.

(1) Il s'appelait en 1777 (carte Ferraris) « neuf cabaret ». Sa nouvelle appellation aura été choisie pour attirer la clientèle des pèlerins de Nivelles et des villages reliés au « grand chemin » et allant au sanctuaire de N. D. de Basse-Wavre et vice et versa des pèlerins allant de Wavre et villages reliés au « grand chemin » vers la collégiale Ste Gertrude et vers le sanctuaire de N. D. de Hal.

Robert, qui disparaît à demi dans le tronc des deux tilleuls qui la flanquent. Elle est en pierre bleue, sa niche est vide et son inscription est : « St-Robert. Dédié par J. B. Gilson et J. M. Clément 1756 » on l'appelle « chapelle Robert » (1). Un peu plus loin se dresse l'arbre isolé

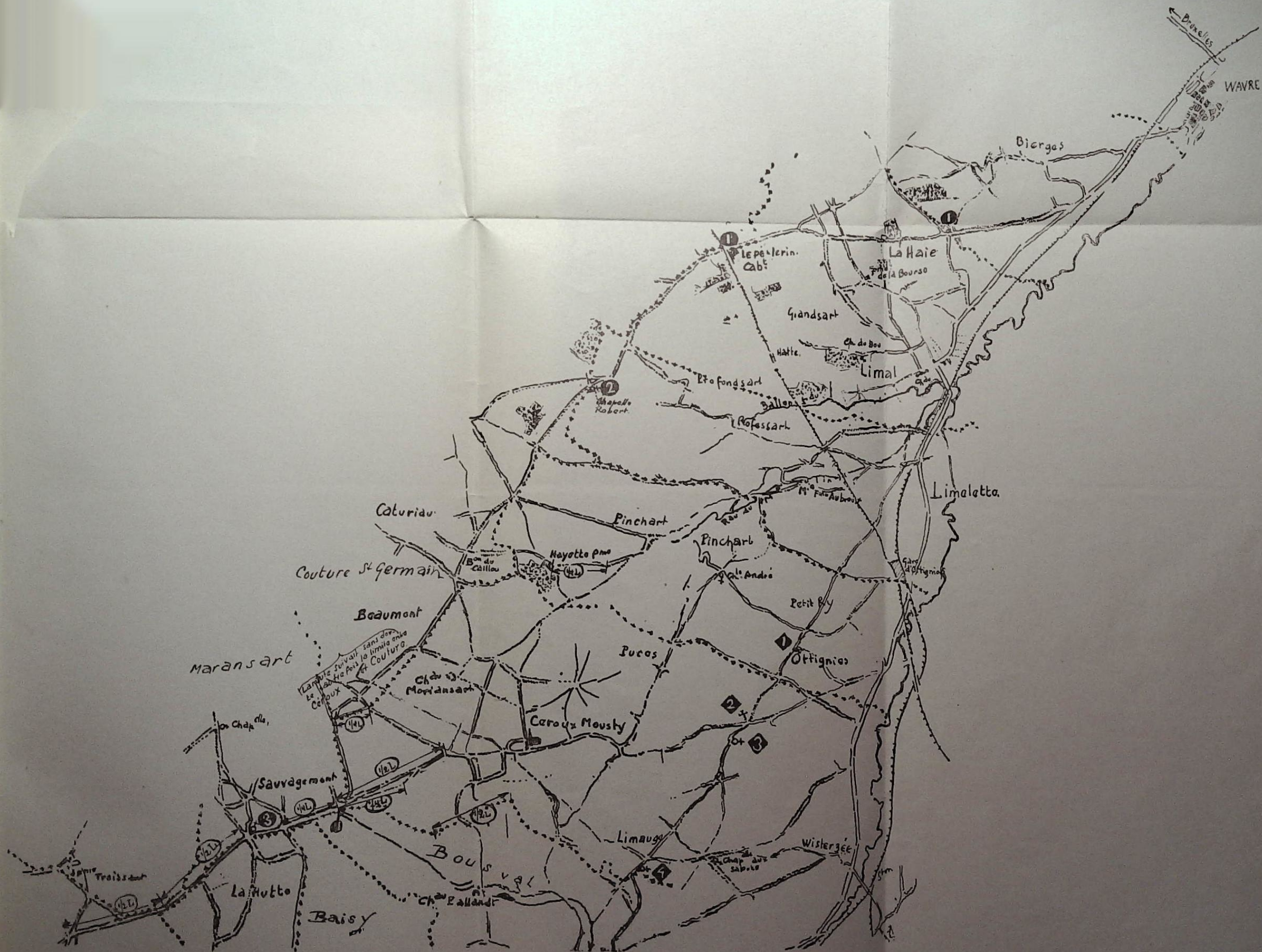


Chapelle S. Robert à Ottignies. — N° 2 de la carte I.

du «Tonchant». Notre voie continue à faire limite de communes, et ici c'est entre Ottignies et Lasne-Chapelle-St-Lambert. Et à l'intersection avec un chemin allant de Pinchart (Ottignies) à Chapelle-St-Lambert (Lasne). Nous sommes au lieu dit « Buisson du caillou » (2).

(1) Il y a sur cette chapelle l'explication de sa fondation. Une bataille s'était engagée entre deux bergers : l'un d'Ottignies, l'autre de Rixensart, parce que l'un des deux avait avec son troupeau dépassé la limite de sa commune, celui qui fut tué et en mémoire duquel la chapelle fut bâtie s'appelait Robert.

(2) Les gens des environs dénomment cet endroit « Lord Boucha » il y a là allusion à un épisode légendaire ou historique du passage de troupes allant à Waterloo. Les prussiens auraient aussi passé par là et aperçus par Napoléon auraient été pris par lui pour l'armée de Grouchy.



Le « grand chemin » fait limite entre Cérroux et Lasne Chapelle St.-Lambert (1), à Beaumont (Lasne) il rencontre la « ferme Talon » qui fut probablement une hostellerie (2). Plus loin il se courbe en un crochet assez prononcé et ce tout en faisant limite entre Couture-St-Germain et Cérroux (3). Nous voici au « favia dé pindu » (hêtre du pendu) (4). Ce bel hêtre a été planté au point d'intersection de notre route avec les limites des communes de Cérroux-Mousty (Cérroux) Bousval et Couture-St-Germain et à l'endroit aussi où le pavé de Cérroux-Mousty à Glabais emprunte notre vieille voie. Constamment dès ce moment notre chemin fait limite de commune, d'abord entre Couture-St-Germain et Bousval, entre Couture-St-Germain et Baisy-Thy (Thy), ensuite entre Couture-St-Germain et Ways (Hutte), puis enfin entre Maransart et Glabais. Mais sur la limite de Couture-St-Germain et de Ways nous avons un carrefour et à celui-ci se trouve sur Couture la « ferme Dobusko » ou « ferme du double écot » (5). Au pignon en moellons bruns de la grange de cette antique fermette est une chapelle érigée à N. D. de Lorette. En voici l'inscription : « C'est chapelle est bâtie à l'honneur de Dieu et de

(1) Arrivé à l'agglomération de Beaumont notre chemin se voit séparé de la limite des communes, celle-ci étant reportée à la limite des jardins des maisons situées sur la gauche de la voie : ou bien le chemin a été transporté plus loin ce qui ne se peut pas puisque alors l'hostellerie (ferme Talon) n'aurait pas été sur son parcours ou bien la limite a quitté le chemin pour se reporter là où elle est actuellement, ce qui est probable. Et d'autre part notre voie ayant quitté la limite de Cérroux, la rejoint plus loin et ce bout de l'ancienne voie mesure exactement 1/2 lieue gauloise.

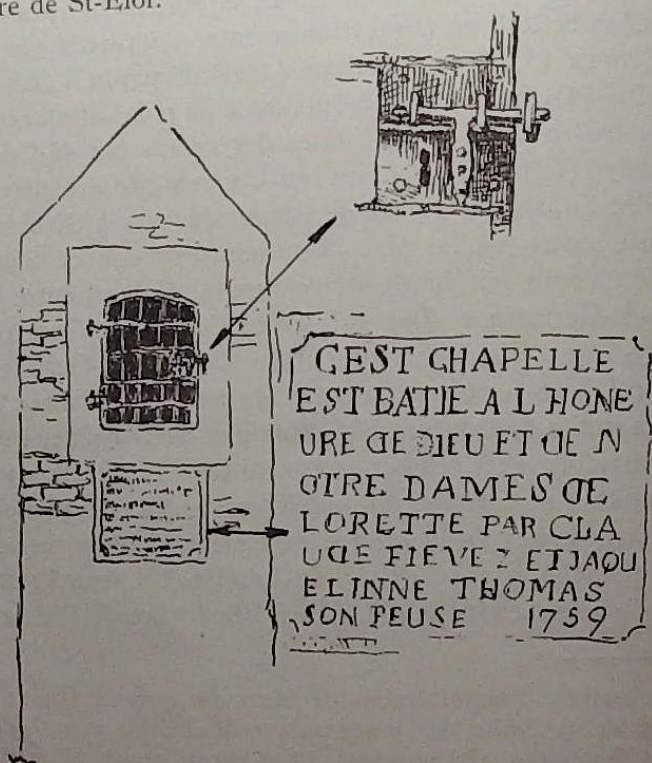
(2) Il y a sur cette ferme dont certaines parties sont antiques, la légende que l'hôtelier aurait égorgé beaucoup de ses hôtes pour les voler. C'est un fait que l'on a retrouvé au pignon de la ferme un grand nombre d'ossements enfouis.

(3) C'est la limite des communes de Cérroux se confondant avec celle des anciennes Seigneuries et avec le vieux chemins qui aura causé ce crochet.

(4) On y aurait pendu des condamnés, car la légende dit que quand passe là le soir on entend leurs gémissements.

(5) Cette ferme du « double escot » était sans doute une hôtellerie où l'on présentait à l'hôte de passage une note particulièrement « salée ». Cette fermette est une ancienne propriété de l'abbaye d'Aywières.

Notre Dame de Lorette par Claude Fiévez et Jacqueline Thomas son peuse 1759 ». La niche contient une antique statuette en bois, vêtue, et deux plâtres un de N. D. et l'autre de St-Eloi.



Chapelle N. D. de Lorette en pignon de la ferme Dobusko
à Couture-St-Germain.

N° 3 de la carte I.

Notre ancien chemin faisant continuellement limite entre diverses communes arrive à Glabais ; au croisement du chemin venant de ce village et allant à Maransart se trouvait une petite chapelle : Niche en pierre déposée sur un cube de maçonnerie, dédiée à N. D. de Basse-Wavre « N. D. de Bas Wavre p. p. ns. ». Elle a été transportée cent cinquante mètres plus loin sur la route de Glabais. Nous descendons dans un encaissement de sept mètres en terrain mi-argileux, mi-sablonneux. Nous traversons le territoire de Glabais et arrivons à la grande chaussée de Charleroi-Bruxelles, rencontrant d'abord en deçà à droite l'ancienne ferme du « gras fromage » dont l'enseigne était « un gras



Chapelle Ste. Lutgarde, à Glabais (sur la porte de la chapelle un Christ Janséniste en fonte).

N° 2 de la carte II.

fromage cabaret » (1), puis à gauche une chapelle assez grande que pour y entrer dédiée à Ste Lutgarde (2). Il y avait dans cette chapelle le groupe monumental du Christ embrassant Ste Lutgarde qui viendrait de l'abbaye d'Aywière et est actuellement en l'église de Ways ; sur la porte se trouve un Christ Janséniste en fonte. A la limite de Glabais et de Vieux-Genappe, à un carrefour, nous avons la « chapelle Musette ». Elle en a remplacé une plus ancienne du XVIII^e siècle dont la pierre lui sert de seuil et elle renferme une remarquable statuette ancienne de Notre-Dame de



« Chapelle Musette » à Vieux Genappe.

Hal polychromée et dorée. Le chemin s'encaisse plus loin très profondément, puis tout en gardant sa pro-

(1) Ne serait-ce pas une antique hôtellerie ? C'était en tous cas une halte pour les voyageurs qui pouvaient s'y restaurer modestement.

(2) En 1880 elle était sur l'autre bord de la chaussée de Charleroi-Bruxelles. Mais toujours à front de notre ancienne voie.



Entrée de la ferme
« Dieu-Seul » à Baulers

chemin de Jodoigne à Nivelles rejoint celui de Wavre à Nivelles pour l'emprunter jusqu'au bout de son parcours. A ce carrefour se trouvait au XVIII^e siècle la chapelle du bois de Forrières (Foriet-Vieux-Genappe) aujourd'hui disparue ainsi que le bois qui se trouvait derrière elle. Après de légers encaissements nous abordons le territoire de Baulers et arrivons à la ferme « Croix-Hayette » (1) sur notre gauche. A côté de celle-ci plus à gauche encore de notre chemin nous avons la ferme de « Dieu-seul » (2), de belle venue avec son entrée et sa toiture de l'époque espagnole. Examinons sur la façade de son pigeonnier une petite niche ouvragée en pierre contenant une statuette de N. D. de Hal et l'inscription en dessous de celle-ci : « A DIEU-SEUL ».



Arche surmontant la porte
d'entrée de la ferme « Dieu-
Seul » à Baulers. Statuette de
N.-D. de Hal.

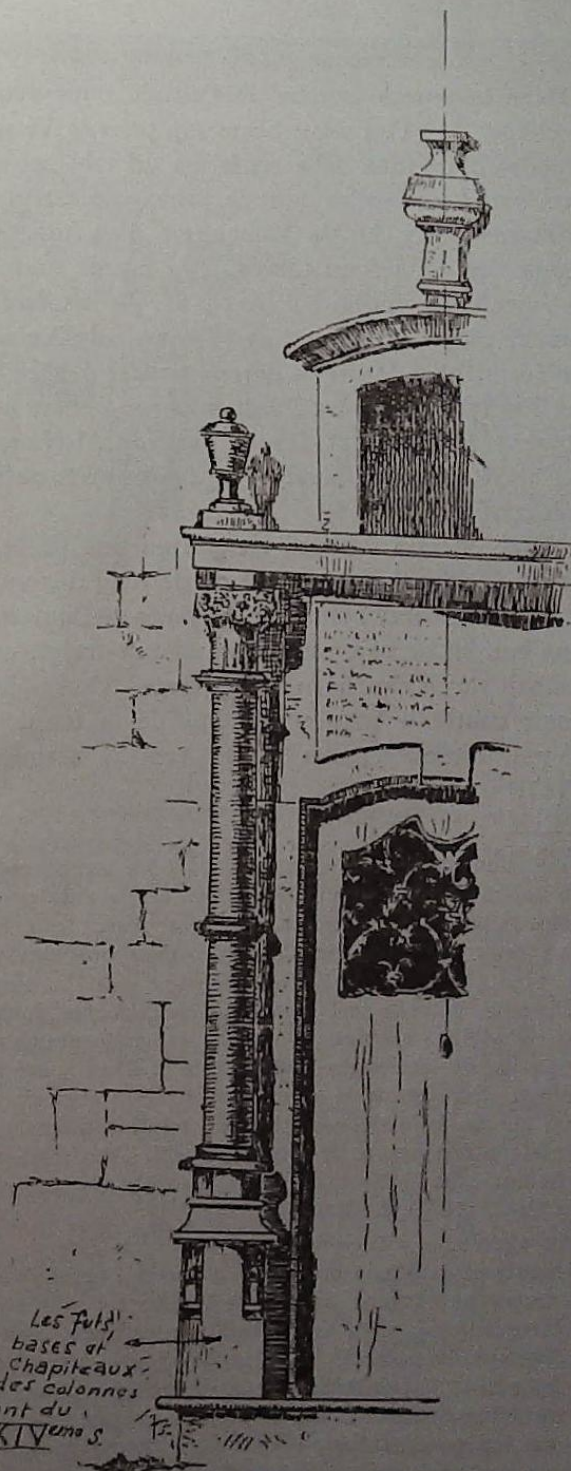
(1) Le nom rappelle sans doute une croix ou un calvaire enfoncé dans une haie.

(2) « Ferme Dieu-Seul »

Etrange dénomination !

Elle pourrait s'expliquer comme suit :

Sur le parcours primitif du chemin, peut-être y avait-il, contre le mur ou dans la cour de la ferme du haut moyen âge qui se trouvait au même endroit, un oratoire ou une chapelle dédiée au Sauveur ou à la Ste Trinité (Dieu-Seul) et qui avait succédé à un oratoire païen, car nous étions à cette époque à un carrefour où les monuments de l'espèce abondaient. Cette chapelle chrétienne a



Grande Chapelle à proximité de la ferme Dieu-Seul à Baulers.
N° 4 de la carte II.

Dans le mur à gauche de l'entrée nous avons une grande chapelle où l'on vient beaucoup prier la Vierge contre les maux d'oreilles. Elle renferme un très bel autel et plusieurs statues antiques dont la principale est une assez grande statue de N. D. de Montserrat. Les futs, bases et chapiteaux des colones en pierre de la façade sont XIV^{ème} siècle. Voici l'inscription : « D. O. M. Je fus érigée à la plus grande gloire de Dieu et en l'honneur de Notre Dame de Montserrat par Maurice Conreur censier propriétaire de céans et Françoise Thérèse Darqueune son épouse en 1768. Ici reposent pareillement les reliques de St-Honoré, St-Laurent et St-Sébastien Martyrs et d'autres Sts qu'on peut invoquer avec confiance ».

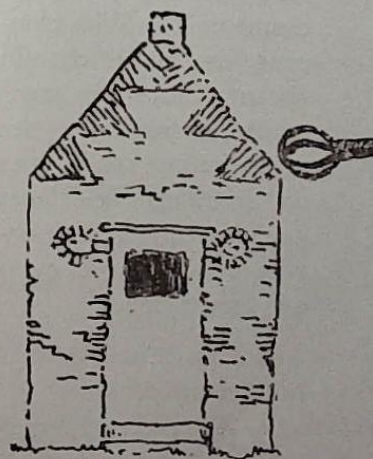
Notre chemin descend ensuite en une pente rapide en laquelle il s'encaisse et coupe par le fond dénommé « la longue bouteille » une pointe du territoire de Baulers. Notre ancienne voie ne suivait pas auparavant ce trajet, mais elle s'en écartait sur la gauche avant la ferme « Croix-Hayette » et prenait contre le pignon extrême de la ferme « Dieu-Seul » une direction plus droite vers la ferme « clac-bois » (1).

donné son nom à la ferme et à celles qui lui ont succédé. Cette chapelle a été remplacée plusieurs fois et l'avant-dernière, qui devait être importante, a vraisemblablement fourni les colonnes de celle que nous voyons aujourd'hui. Colonnes qui sont du XIV^e siècle.

La chapelle actuelle est constituée d'éléments intéressants. D'abord ces vieilles colonnes, dont une est malheureusement fort abîmée ; puis, de pierres du XVII^e siècle et d'une porte à vitrage élégamment ouvragée de la même époque. Son couronnement est constitué par un balustre carré mis en position inversée.

V. *Folklore Brabançon*, 8^e année, p. 401, l'explication donnée par le défunt curé de Bost, M. Buvé, de cette expression : ferme de Dieu Seul. (N. D. L. R.).

(1) Au pignon de « Dieu-Seul » existe encore l'emplacement de notre chemin et dans une prairie de la ferme « clac-bois » on peut voir la trace (une longue trainée où l'herbe est plus maigre) de notre ancienne voie ; la carte militaire indique d'ailleurs un sentier partant du point C (p. planche) pour arriver près de la Ferme Dieu-Seul. Il fait limite sur la moitié de son parcours entre Baulers et Houtain-le-Val. En le prolongeant au delà de la dite ferme sur son parcours primitif il vient reprendre sur le vieux chemin de Baulers à Houtain-le-Mont la limite entre les communes précitées et se confond avec elle jusqu'au ruisseau de Thisnes. Il reprend son parcours normal à la ferme Clac-Bois.



Chapelle près de la ferme Clacqbois à Baulers. Elle est surmontée d'une croix dont les bras se terminent comme l'indique le Schéma à droite du cliché.

V. carte II.

Nous approchant de cette dernière, nous trouvons à notre droite une chapelle quelque peu délabrée mentionnée par Ferraris. La forme particulière des extrémités de la croix qui la surmonte permet de la dater du XVI-XVII^e s. Elle renferme des plaques : (la Ste Famille, la Ste Vierge et St. Antoine). Après la ferme nous avons un encaissement et arrivons à un carrefour à la limite des communes de Baulers et de Thisnes. Là se trouve une vaste chapelle ; à l'intérieur de celle-ci sur une pancarte on lit : « cette chapelle a été bâtie en 1802 par Henri Lempereur et reconstruite en 1857 par ses enfants en l'honneur de N. D. des 7 Douleurs ». Au XVIII^{ème} siècle il existait au même endroit une chapelle dédiée à N. D. des Sept Douleurs et un ermitage. Notre vieille voie aborde alors en face du champ d'aviation la chaussée de Wavre à Nivelles qui lui emprunte le dernier bout de son trajet. Elle rencontre encore dans Nivelles l'antique églisette du St. Sépulchre aujourd'hui désaffectée, arrive sur la grand'place près du Perron des libertés et aboutit au Marché et à la Collégiale Ste Gertrude.

Notons maintenant ce que nous n'avons pas indiqué au cours du voyage, c'est-à-dire 1^o les anciens chemins et 2^o les limites de communes aboutissant perpendicu-

Nous approchant de cette dernière, nous trouvons à notre droite une chapelle quelque peu délabrée mentionnée par Ferraris. La forme particulière des extrémités de la croix qui la surmonte permet de la dater du XVI-XVII^e s. Elle renferme des plaques : (la Ste Famille, la Ste Vierge et St. Antoine). Après la ferme nous avons un encaissement et arrivons à un carrefour à la limite des communes de Baulers et de Thisnes. Là se trouve une vaste chapelle ; à



Baulers. — Chapelle en l'honneur de N.-D. des Sept Douleurs.
V. carte II.



Chapelle sainte Anne à
Houtain le Val.
V. carte II.

lairement à notre « ancienne voie », 3° les tronçons de notre chemin faisant limite des communes, ainsi que les mensurations en lieues ou fractions de lieues gauloises que nous pouvons repérer avec quelque exactitude.

I. — Chemins perpendiculaires.

1°) Chemins perpendiculaires (1) venant:

- a) du château et de l'église de Limal (avant le « Pèlerin »).
 - b) de Limelette (après la chapelle Robert).
 - c) de la Chapelle de Cérroux et S^{te} de Moriensart et Cérroux.
 - d) de Maransart, par Colinet.
 - e) de Bruxelles.
 - f) de Vieux Genappe par la Cour des Moines et la Courte Botte.
- Enfin, sont normales à la route :
- 1°) Les limites des boqueteaux au S. S. E. et au S. S. O. du « Pèlerin ».
 - 2°) La limite de Cérroux et Bousval au N. de Palandt.
 - 3°) Le sentier de l'ouest de Colinet et les limites des boqueteaux parallèles, dans la même direction.
 - 4°) Les limites N. du bois de la Basse-Hutte.
 - 5°) Le sentier joignant la ferme Bruyère-Madame à la ferme du Levant (à Vieux Genappe).

(1) Plusieurs de ces chemins relient entre eux les « anciens grands chemins » de Genappe à Nivelles, de Jodoigne à Nivelles et de Wavre à Nivelles.

6°) Les longues limites des terres dépendant de la ferme Bruyère-Madame.

7°) Les limites des champs aboutissant à l'ancienne voie.

Toutes ces indications sont prises dans la carte d'Etat major au $\frac{1}{40.000}$

Avec les suivantes, elles attestent une fois de plus, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, l'antiquité de la voie et démontrent bien que de tout temps elle fut la base choisie pour le partage des vastes domaines qui la bordaient.

Remarquons que la portion de Gembloux (La Gatte) à Grand Rosières (Tombe d'Hottomont) de la Chaussée romaine de Bavay à Tongres, présente les mêmes divisions latérales, les mêmes chemins plus ou moins perpendiculaires, les mêmes carrefours espacés de longueurs mesurables, non plus en fractions de lieue gauloise mais en fractions de Mille.

Ici, ce sont les agrimensores attachés aux légions qui ont procédé aux mensurations.

Avant de quitter ce sujet, nous croyons devoir attirer l'attention sur le fait qu'autrefois comme aujourd'hui, et pour le même motif, le propriétaire d'un champ a toujours eu tendance à rejeter en bordure le chemin d'aisance ou le sentier qui traverse son bien.

II. — Limites latérales perpendiculaires de communes.

Entre :

- a) Bierges et Limal (à La Haye).
- b) Limal et Rixensart (un peu avant le Pèlerin).
- c) Limal et Limelette (avant la Chapelle Robert).
- d) Ottignies et Lasne (Chapelle St-Lambert, après la dite chapelle).
- e) Lasnes et Cérroux (au Buisson du Cailloux).
- f) Couture-St-Germain et Beaumont (au delà de Moriensart).
- g) Bousval et Ways.
- h) Ways et Glabais.
- i) Glabais et Vieux Genappe.
- j) Vieux Genappe et Baulers.
- k) Baulers et Nivelles.

III. — *Tronçons du vieux chemin faisant limite de communes :*

1°) Un peu avant le Pèlerin jusqu'au carrefour avant la chapelle Robert limite entre Limal et Rixensart.

2°) Après la chapelle Robert entre les deux carrefours limite entre Ottignies et (Lasne) Chapelle St-Lambert.

3°) Au carrefour au delà du buisson des cailloux jusqu'au prochain carrefour limite entre Céroux (Céroux-Mousty et Beaumont (Lasne) Chapelle St-Lambert).

4°) Plus loin d'un carrefour à l'autre limite entre Céroux et Sauvagemont (Couture-St-Germain).

5°) Du Favia dé Pindu (carrefour) jusqu'un peu plus loin limite entre Bousval et Sauvagemont (Couture-St-Germain).

6°) Plus loin sans solution de continuité de limite, entre Baisy-Thy et Sauvagemont.

7°) Puis entre Ways et Sauvagemont.

8°) Ensuite entre Glabais et Maransart jusqu'au carrefour précédant le château de Jolimont (château Turck).

9°) Elle fait encore limite depuis le « Gras fromage » jusqu'à la chapelle N. D. de Hal, entre Glabais et Vieux-Genappe.

10°) Puis un peu avant la ferme Croix-Hayette sur une courte distance limite entre Vieux-Genappe et Baulers (1)

11°) Ensuite, sur un court parcours entre Nivel et Thisnes.

IV. — *Lieues et fractions exactes de lieues comptées sur la route.*

1°) Du Faviat à la limite O. de Ways 1/4 Lieue.

2°) Du carrefour suivant jusqu'au changement de la route 1/2 L.

3°) La section droite qui lui fait suite 1/2 L.

4°) La section suivante 1/4 L.

5°) Celle qui lui succède 1/4 L.

(1) A la « longue bouteille » l'ancienne voie partant d'au ferme Dieu-Seul jusque la ferme Clac-bois formait presque sur sa longueur limite entre Houtain-le-Val et Baulers.

6°) Du Gras Fromage à la chapelle N. D. Hal 1/2 L.

7°) De ce dernier point au second carrefour 1/2 L.

8°) La section suivante 1/4 L.

9°) De la jonction du chemin venant de Jodoigne par la Courte Botte au départ de la limite de Baulers vers Thisnes, 1/2 L.

10°) De ce point au ruisseau de Thisnes (voie primitive) 3/4 L.

Les points de jonctions de quasi toutes ces sections sont autant de carrefours.

A noter l'importance de nos carrefours le long de nos vieux chemins. C'est là que se trouvent souvent les chapelles qui en général remontaient à plusieurs centaines d'années et ont remplacé dans presque tous les cas d'anciennes chapelles, qui elles avaient succédé presque toujours à des édifices élevés du temps de l'occupation romaine, à Mercure dieu païen du commerce et surtout aux lares du carrefour.

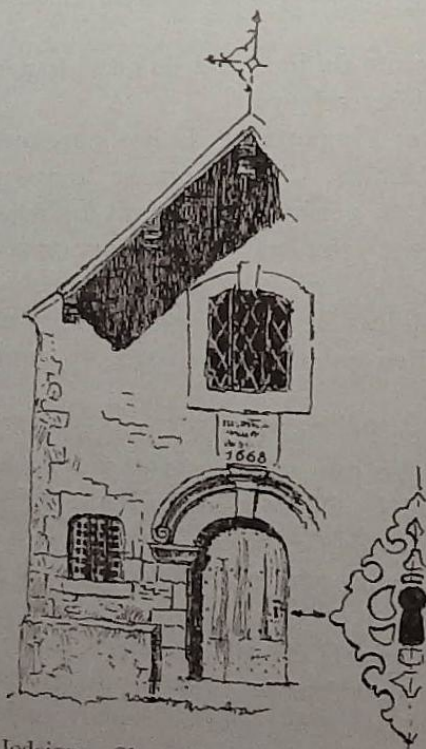
Le pape St. Grégoire le Grand (590-604) avait dit : « Toutes les fois que vous trouverez un temple païen ou un simulacre d'idôle, élevez-y une basilique dédiée au Sauveur afin que les gentils (les païens) accoutumés à venir y déposer leurs offrandes adorent le Seigneur au lieu des fausses divinités ».

Ce principe a été mis largement en pratique si nous en croyons les nombreuses chapelles de carrefours que nous possédons encore. C'est aux carrefours également que se trouvent souvent l'aboutissement en ligne perpendiculaire des limites latérales des communes. C'est encore de carrefour à carrefour que va la limite des communes se confondant avec le vieux chemin. C'est encore souvent d'un carrefour à l'autre que l'on a une distance en lieue ou fraction de lieue. C'est également aux carrefours que se tenaient les marchés. Et nous pouvons considérer comme ayant été certainement des marchés, les carrefours situés à la limite de deux ou d'un nombre plus grand de communes.

C'est aux carrefours encore que se tenaient les ouvriers libres et les esclaves des domaines voisins, pour deviser, s'amuser, sacrifier aux lares, etc.

II. — Le vieux chemin de Jodoigne à Nivelles.

L'ancien chemin de Jodoigne à Nivelles part du Marché de Jodoigne et de son église St-Médard. Avant de franchir la limite de Jodoigne-Souveraine, il rencontre sur sa droite « la ferme de la Maladrerie ». Plus loin se trouve l'ancienne chapelle de « la Maladrerie » (1), elle est très



Jodoigne. Chapelle de la Maladrerie
dédiée à N. D.
V. carte III.

grande et très belle. Elle est entourée sur trois côtés d'un minuscule cimetière qui a deux portes flanquant de front la chapelle. Celle-ci est dédiée à Notre-Dame. Elle a été

(1) C'est une marque d'ancienneté de la route et aussi de passages fréquents.

On installait en effet le long des voies de grande communication les léproseries et les maladreries pour que les malheureux qui y étaient hospitalisés puissent se recommander à la charité des passants.

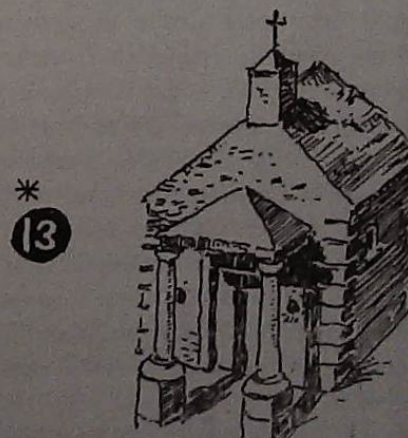
bâtie en 1668. Le « grand chemin » fait ensuite pendant quelque temps limite entre Jodoigne-Souveraine et Jodoigne, puis s'encaisse fort par deux fois sur le territoire de Jodoigne-Souveraine dans lequel ancien village il n'y a guère



Jodoigne-Souveraine. — Chapelle dédiée à
N. D. de Hal.

V. carte III.

que des chemins encaissés. Continuons notre route et bientôt à un entrecroisement de voies nous rencontrons une chapelle dédiée à Notre Dame de Hal ; elle date de 1850 et possède un grillage, forgé par un maréchal de village, très artistique et très curieux. Le chemin s'encaisse très fortement et arrive sur le territoire de Dongelberg. De nouveau à un carrefour, nous voyons une chapelle: bel édifice avec porche et clocheton, bâti en briques espagnoles et largement restauré. Il est dédié à N. D. de Hal et à Ste-Gertrude. Nous avons ensuite successivement : un nouvel encaissement, la traversée de la chaussée d'Andenne à Louvain, puis celle de la



Dongelberg. — Chapelle dédiée à
N.-D. de Hal à Ste. Gertrude.
V. carte III.

frontière de Dongelberg et d'Incourt et nous voici à Longpré (Incourt). Là, la route primitive a disparu. Nous la reprendrons à la limite S. de la commune.

Du centre du hameau de Longpré, la route se dirigeait autrefois en ligne droite, vers l'encaissement qui se trouve au O. S. O., et, de là, toujours en ligne droite sur le départ actuel de la dite route à la limite du village.



Chaumont-Gistoux. — Chapelle de Dieu-Aimant. Partie ruinée la plus ancienne. A gauche porte d'accès contemporaine de la partie octogonale qui est une addition du XVII^e s. V. carte III.

Nous laissons ensuite Sart-Risbart (dép. d'Opprebais) sur notre droite et nous arrivons à l'emplacement d'une chapelle érigée en l'honneur de N. D. de Hal, qui existait en 1793, et est remplacée par un monument aux soldats belges tués en cet endroit en 1914. Dans ce bloc une niche a été taillée où l'on a replacé la statue de la Vierge de Hal de la chapelle disparue. A partir de ce mémorial deux vieilles routes s'offrent à nous, celle de droite est la plus directe et par le fait même la plus ancienne, celle de gauche semble avoir été la plus fréquentée. Toutes deux se rejoignent à Nil-St-Martin. Suivons celle de gauche, c'est la plus intéressante et la seule possédant des monuments du passé.

Nous rencontrons tout d'abord au premier carrefour, sur Chaumont-Gistoux, une antique et vaste chapelle, dédiée au « Dieu-Aimant » (Diamant disent les gens du pays).

Cette chapelle est composée d'une cella rectangulaire et d'une rotonde. La première est bâtie en blocs plus ou moins réguliers de grès ferrugineux. Et nonobstant les remaniements qu'elle a subis on peut, sans se tromper la faire remonter au XIII^e siècle.



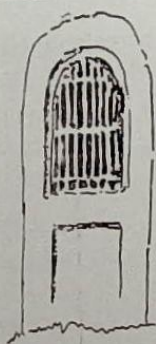
Chaumont-Gistoux. — Chapelle en pierre bleue.

V. carte III.

La rotonde octogonale est bâtie en pierres et briques. Elle est surmontée d'un toit en forme de cloche, à huit pans, terminé par un clocheton. Elle appartient à la période espagnole.

Le toit qui est malheureusement en ruines est entouré de tilleuls splendides.

Le vocable « Dieu-Aimant » sous lequel cet édifice est connu et le fait qu'il est situé à un carrefour, en plein champ, nous donne la certitude qu'il y avait antérieurement, à l'endroit où il s'élève un oratoire païen qui a été remplacé à l'époque mérovingienne, par un autre dédié à Dieu. Cela conformément, aux instructions données par le pape St-Grégoire le Grand.



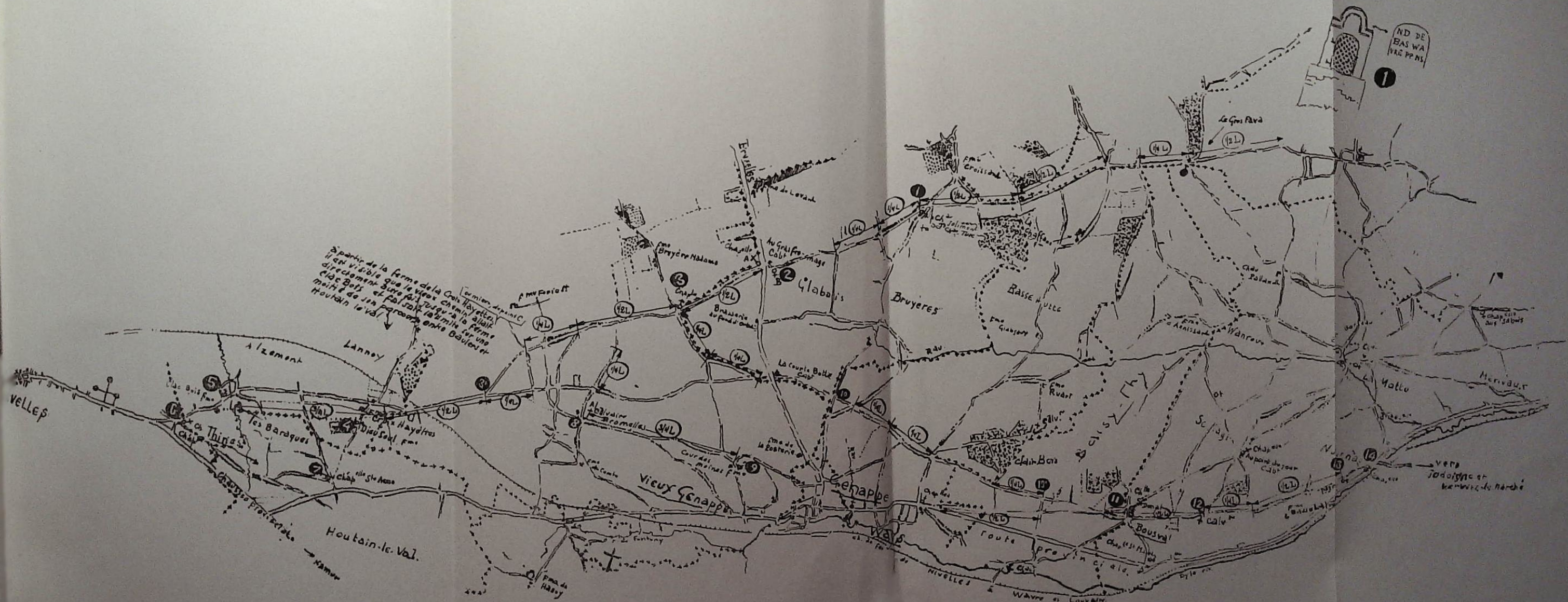
Tourinnes-St-Lambert. — Chapelle à N.-D. Auxiliatrice.
V. carte III.

Au carrefour suivant nous trouvons à droite la ferme Rowet et à gauche obliquement tournée vers le chemin de sorte qu'elle regarde vers les voyageurs ou pèlerins une belle chapelle en pierre bleue érigée en l'honneur de la Vierge de Hal et dont la niche possède une magnifique statuette en vieux Bruxelles. Son inscription est : « N. D. du Bon secours, priez pour nous, 1821 ». Notre vieille voie traverse ensuite la chaussée de Perwez à Wavre et la limite entre Chaumont-Gistoux et Tourinnes-

St-Lambert. A une assez bonne distance, avant d'arriver à un carrefour de six chemins, nous rencontrons, à gauche, le tumulus imposant de Libersart. Plus loin, nous trouvons une chapelle toute simple dédiée à N. D. Auxiliatrice. Nous traversons la frontière de Tourinnes-St-Lambert et de Nil-St-Vincent (Nil-St-Martin) et nous rencontrons d'abord l'aboutissement du tronçon Nord de l'ancien chemin. Nous avons ensuite successivement au premier carrefour deux chapelles l'une récente, l'autre agée d'une cinquantaine d'années. La première assez grande avec espèce de porche (auvent) renferme les statues de la Vierge, de St. Hubert, de St. Roch, de S. Ghislain et de Ste. Barbe, l'autre qui n'a rien de spécial, est uniquement dédiée à Ste. Barbe ; au troisième carrefour une chapelle érigée à St. Joseph avec beau grillage de niche. Elle fait face à une vieille grande ferme du XVIII^e siècle, au quatrième carrefour, nous avons une chapelle dédiée à N. D. des Affligés du même style que la précédente et



* 9 Chapelle renfermant les statues de :
La VIERGE, St Hubert, St Roch,
St Ghislain, Ste Barbe
Nil-St-Vincent. (Nil-St-Martin)
Chapelle avec auvent.
V. carte III.





Nil-St-Vincent.

V. carte III.

enfin au cinquième carrefour nous nous trouvons à l'emplacement d'une ancienne chapelle aujourd'hui disparue dédiée à St-Pierre. A Nil-Abbesse il y a une chapelle sans âge mais visiblement ancienne dédiée à N. D. de Bon-Secours.

Au flanc de ce massif édicule enfoncé en bordure de la route, se trouve une croix de pierre blanche rongée par le temps et sans inscription visible. Elle peut,

par sa forme et le dessin de ses bras, être datée du XV^e siècle.

Notre « grand chemin » traverse alors plus loin la chaussée dite Nationale de Namur à Bruxelles et voici Nil-Pierreux où bientôt il s'encaisse et descend en pente prononcée vers le moulin et la tour d'Alvaux. La rivière le Nil entoure de ses deux bras cette vieille tour et la prairie où elle se trouve. D'un côté de cette île nous avons le ruban blanc de notre chemin qui la surplombe légèrement et de l'autre une colline rocheuse assez escarpée de teinte brun-rouge, qui a fourni les matériaux pour l'érection de la formidable tour qui se trouve au milieu. Cette tour dite « tour des sarrazins » est du XIII^e siècle. Elle est décapitée de son toit et dégarnie à l'intérieur, au point que subsistent presque uniquement ses quatre murs épais. Le long de notre chemin, entre celui-ci et le ruisseau en face de la tour se



Nil-St-Vincent (Nil-Abesse).

V. carte III.



O
MARIE
CONCUE
SANS PECHÉ
PRIEZ POUR NOUS
QUI AVONS RE-
COURS A
VOUS.

Nil-St-Vincent. (Nil-
Pierreux). Chapelle du
Moulin d'Al Vaux.
V. carte III

hameau de la Fosse, on y voit une petite chapelle dédiée à N. D. de Hal, puis en dessous de la place communale dans le mur de cour d'une maison une autre érigée à...., dans laquelle se trouve un beau tableau pas antique de la Ste-Famille. Contournons avec notre ancienne voie le promontoire de l'église et à son flanc Est admirons une grande chapelle datant de 1850, de belle allure avec ses colonnes



Chapelle S.
ND de Hal

Mont-Saint-Guibert.
V. carte III.

(1) Il ne s'agit donc ici nullement d'un couloir souterrain, ni surtout de souterrain vers Villers-la-Ville comme le dit la légende. Ces légendes de souterrains de vieilles bâtisses (églises-châteaux-forts, etc.) vers l'abbaye de Villers-la-Ville existent presque partout dans le sud du Brabant-Wallon.

trouve dans la berge une cave très vaste ayant dans un angle, un escalier remontant vers notre voie (1).

A certains endroits le jour filtre par la voûte crevée. On entre dans ce souterrain par un couloir accessible par la rivière et situé vis à vis de la tour. Cette cave était fort probablement surmontée autrefois de bâtiments agricoles.

Le tout constituait l'habitation du seigneur du bien, dont la tour, entourée d'eau, était accessible de la ferme, par un pont de bois.

Dans la façade du moulin se trouve une chapelle avec l'inscription : « ô Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous ».

Pénétrons sur le territoire de Mont-St-Guibert au



Mont-Saint-Guibert. Chapelle S. Hubert.
Profil de l'avant toit et statue du saint
en bois peint du XVII^e s.

V. carte III.

d'avant toit. Elle renferme une belle statue en bois peint de St-Hubert, datant du XVII^e siècle et ensuite des statuettes de St-Roch, de N. D. de Hal (celle-ci en vieux-Bruxelles), de Ste. Barbe et de la Ste. Vierge. Passons sur la rivière l'Orne, longeons la ferme de l'Hôpital (1) et mon-

(1) Pourquoi ce nom de « ferme de l'Hôpital » ? S'agirait-il du rappel d'une fondation pieuse ? Y eût-il autrefois un hospice pour les voyageurs desservi par des laïcs ou des frères hospitaliers ? Était-ce réellement un hôpital pour malades ? Pour nous, la question n'est pas résolue. Non loin de cette « ferme de l'Hôpital » se trouve le Pont Riqueau au sujet duquel l'habitant ne peut vous fournir d'indication.

S'agirait-il, là aussi, d'une fondation pieuse dont le souvenir est perdu ?



Mont-Saint-Guibert. — Chapelle
Ste Gertrude. Statue de la Sainte.

V. carte III.

Chenoy à Court-St-Etienne. A l'entrecroisement de ce dernier avec notre voie se trouvait à droite la « chapelle Marc » (chapelle St-Marc ?) aujourd'hui disparue. Descendons vers Suzeril (ancienne Seigneurie) le chemin s'encaisse lentement puis nous débouchons dans la vallée de la Thyle. Cette rivière actionnait auparavant l'ancien moulin de l'endroit. Nous la traversons sur un pont.

Ici comme à la Fosse, comme tantôt à Noirhat, la route franchissait la rivière à gué. Gué pavé comme presque tous les gués de l'époque gauloise.

Naguère, il y avait, longeant le gué, une passerelle constituée par une grosse planche, avec une perche comme garde-fou. Cela permettait aux piétons et aux conducteurs d'attelages de passer le ruisseau à pied sec.

tons vers Suzeril (Court-St-Etienne) en passant par l'extrémité méridionale de Beaurieux (Court-St-Etienne). Mais avant de sortir de Mont-St-Guibert nous avons la chapelle Ste-Gertrude avec la statue de cette sainte, elle est en bois, date du XVI^e siècle et est fort détériorée.

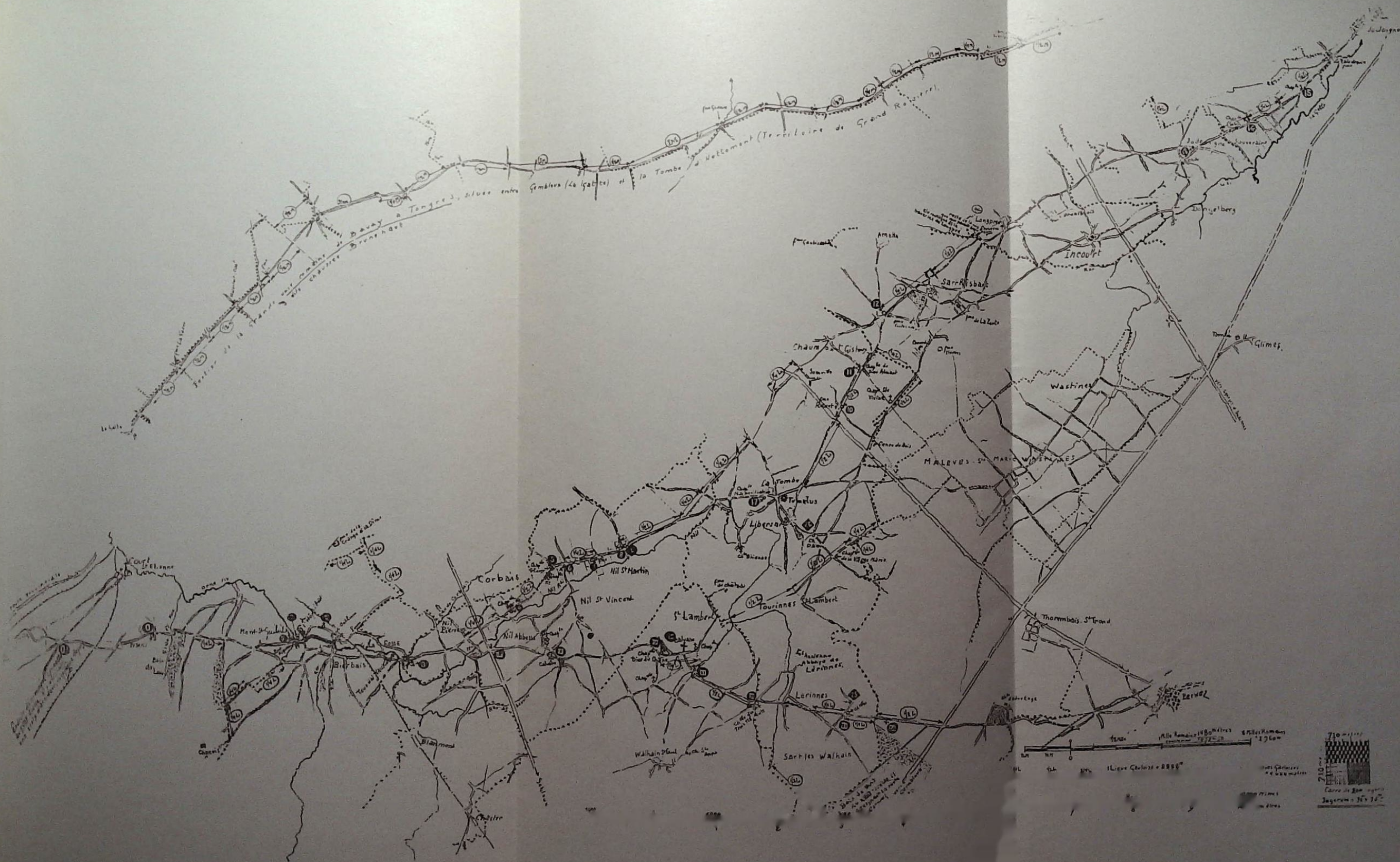
Plus loin le chemin se trouve profondément encaissé. Il en est de même dans le bois de Glory, en arrivant au ruisseau du même nom et au delà en remontant vers la route du



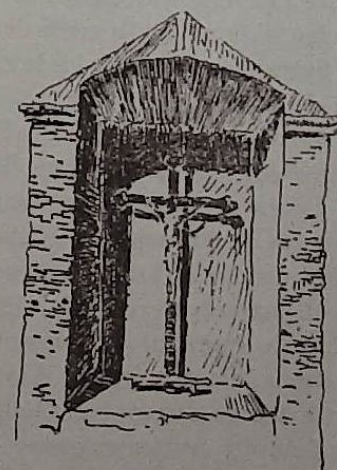
14 Chapelle
ruinée.
Elle ne comporte
pas d'inscriptions

Bousval.
Chapelle jadis dédiée à
S. Antoine.

V. cart II.



Traversons ensuite le chemin de fer (ancien Grand Central) et montons en léger encaissement vers la route de Villers-la-Ville à Court-St-Étienne, sur laquelle à l'endroit dit « poteau » il y avait une croix d'accident aujourd'hui disparue et descendons vers Noirhat (Bousval) toujours en encaissement (1). (Ce dernier tronçon est devenu un beau pavé).



Bousval. Calvaire de Bousval.
V. Carte II.



Bousval.
Chapelle S. Donat.
V. carte II.

Traversons la ligne de chemin de fer d'Ottignies-Baulers la Dyle sur un pont (autrefois à gué) ainsi que la chaussée de Wavre à Nivelles. Il y a à ce carrefour, l'avant dirigé vers notre ancien chemin et l'arrière vers la chaussée, une vieille chapelle dont la niche est vide. Le pourtour de celle-ci est en pierre du pays, il n'y a pas d'inscription, mais on sait qu'elle était dédiée à St. Antoine. Notre vieille voie est toujours encaissée et même assez fortement, elle passe derrière Basse-Lalou et arrive à un entrecroisement de chemins au Calvaire de Bousval. Plus loin au deuxième carrefour nous avons la chapelle St-Donat dont on dit légendairement que lors des orages elle divise les nuées en deux et ainsi enlève le danger des coups de foudre (2).

(1) A Noirhat se trouvait auparavant un monastère.

(2) Il y a la même légende à Beaurieux (Court-St-Étienne) à propos de l'ancienne chapelle St-Lambert dont il ne reste que les fondations toujours protégées par un bel orme. A Céroux, à propos d'une chapelle érigée à St-Donat au milieu des champs on dit que St-Donat, et ceci est réel, protège le village.

Cette chapelle qui est récente a remplacé un édifice plus ancien indiqué sur la carte de Ferraris. A l'entrecroisement de notre vieux chemin et de celui qui relie à lui la Seigneurie de Thy il y avait une chapelle aujourd'hui disparue. Passons sur le territoire de Ways en un assez long et fort encaissement. Au carrefour de notre voie avec celle venant de l'antique paroisse de Ways et reliant nos trois routes étudiées se trouvait la chapelle du « clair-bois » aujourd'hui disparue (1). Nous avons ensuite un nouvel encaissement auquel est donnée l'épithète de « tiesse de tour » (tête de taureau) et passant au Nord de Genappe nous quittons le territoire de Ways. Le chemin fait alors limite entre Vieux-Genappe et Glabais jusque quelques 50 mètres au delà du croisement avec la chaussée de Charleroi-Bruxelles au lieu-dit « ferme Courte Botte » (anciennement « la courte-botte cabaret ». Il y avait là autrefois une chapelle.

Nous cotoyons Promelles (Vieux-Genappe) avec son magnifique peuplier d'Italie qui a remplacé les « deux arbres de Promelles. De ce hameau partent trois chemins reliant entre eux nos trois « antiques voies » ici bien proches l'une de l'autre. Enfin nous rejoignons l'« ancien chemin de Wavre à Nivelles » à l'endroit où se trouvait l'ancienne chapelle du bois de Forrière.

(1) Cette chapelle était assez grande. On pouvait y entrer. On l'appelait Chapelle « au Court d'Albin » (court vient de Curtis signifiant domaine en basse latinité) (Curtis Albini). On ne se rappelle pas à quel saint elle était dédiée, mais on se souvient que les cortèges de funérailles y passant, s'y arrêtaient et qu'on y brûlait de la paille (ancien usage païen).

Cela nous indique qu'il y avait à l'époque romaine (III-IV^e siècle) à l'emplacement de la dite chapelle, des autels dédiés aux lares (lares compitales).

Les lares, divinités familiales, étaient associés à tous les événements de la vie.

On sacrifiait à ceux du carrefour, qui étaient avant tout, des dieux champêtres, des produits des champs que l'on brûlait sur un autel lapidaire et, à son défaut, sur un tertre de gazon. Parmi ces produits figurait à la première place, l'épi avec sa tige.

Lorsque les images païennes furent remplacées par des figures chrétiennes, les paysans continuèrent à apporter leurs offrandes. Ils y ont brûlé de la paille jusqu'à nos jours alors que le rite n'avait plus de signification pour eux, depuis longtemps.

Remarques générales.

1) Comme le précédent ce chemin est quasi en ligne droite et constitué par une succession de lignes droites mises bout à bout. Il est la voie la plus directe entre Jodoigne et Nivelles, à telle enseigne que de n'importe quel point du parcours, sans l'obstacle apporté à la vue par les bois et les dénivellations du terrain, on pourrait voir à l'un des bouts la collégiale Ste-Gertrude de Nivelles et à l'autre l'église St-Médard de Jodoigne.

2) Il est aussi à noter que pour notre « ancienne voie » comme pour celle de Wavre à Nivelles, il y a de nombreux et profonds encaissements. C'est la caractéristique des chemins gaulois ; les voies romaines sont élevées d'environ 70 cm. sur les champs voisins.

3) A noter également que notre chemin ne fait plus aussi souvent limite de communes que celui de Wavre à Nivelles, parce qu'il reste moins à leur périphérie.

4) Les anciennes chapelles sont relativement plus nombreuses entre Jodoigne et Nivelles qu'entre Wavre et Nivelles.

* * *

Notons maintenant les chemins et limites de communes aboutissant perpendiculairement à notre ancienne voie, puis les limites de communes marquées par celle-ci et enfin les mensurations en lieues ou fractions de lieues Gallo-romaines que nous avons repérées.

I. — Chemins perpendiculaires.

1) Chemin perpendiculaire venant à la ferme de la Maladrerie.

2) Chemin perpendiculaire venant de Jodoigne-Souveraine.

Les trois chemins, à droite, au delà de la chapelle « La Maladrerie »

4) Le chemin de droite, à la limite de Jodoigne-Souveraine et de Dongelberg.

5) Chaussée de Louvain à Namur.

6) Le chemin de gauche, à la limite de Dongelberg et d'Incourt.

- 7) Les 2 chemins suivants.
 - 8) Les 2 chemins de Longprez à droite.
 - 9) Le sentier de Sart Risbart à Armelle.
 - 10) A l'emplacement de l'ancienne chapelle N. D. de Hal, le sentier se détachant sur la droite, en direction de la ferme Gentisart.
 - 11) A la chapelle « Dieu-Aimant » le chemin de Chaumont.
 - 12) A Libersart, 2 chemins du carrefour près du tumulus.
 - 13) Tous les chemins, sauf celui de l'ancienne chapelle St-Pierre.
 - 14) Avant la chaussée de Bruxelles, à droite, le chemin de Corbais.
 - 15) A Nil Pierreux, presque tous les chemins et sentiers.
 - 16) Au delà de Mont-St-Guibert, le chemin de Beaurieux.
 - 17) Au delà du bois de Loury, le chemin de Suzevil.
 - 18) Au calvaire de Bousval, le chemin à gauche.
 - 19) A la chapelle St-Donat, le chemin à droite.
 - 20) Plus loin, le chemin de Thy.
 - 21) Au premier carrefour de Bousval, le chemin de gauche.
 - 22) Le chemin suivant.
 - 23) A la limite de Ways et de Vieux Genappe, le chemin de droite.
 - 24) Au nord de Promelles, trois chemins.
- La jonction avec le vieux chemin de Wavre à Nivelles se fait au carrefour suivant.
- Sont normales à la route.*
- 1) Les limites cadastrales de Jodoigne Souveraine, au Nord de la Gette.
 - 2) Celles de Longprez, au nord de la route.
 - 3) Celles des terres de la ferme Fontenelle à Sart-Risbart.
 - 4) Celles de Nil-St-Martin, au Nord du Nil.
 - 5) Celles de Nil-Pierreux.
 - 6) Les limites orientales du bois de Loury.

7) Les limites sud du bois situé au N. de la chapelle St-Donat.

8) La limite sud de Clair-Bois.

II. — *Limites perpendiculaires des communes.*

- 1) Entre Jodoigne et Jodoigne-Souveraine.
- 2) Entre Jodoigne-Souveraine et Dongelberg.
- 3) Entre ce dernier et Incourt.
- 4) Entre ce dernier et Opprebais-Sart-Risbart.
- 5) Entre ce dernier et Chaumont-Gistoux.
- 6) Entre Mont-St-Guibert et Court-St-Etienne.
- 7) Entre Bousval et Baisy-Thy.
- 8) Entre ce dernier et Ways.
- 9) Entre ce dernier et Glabais et Vieux-Genappe.

III. — *Tronçons de chemins faisant limites de communes.*

- 1) Sur 50 m. environ à la sortie de Jodoigne-Souveraine, entre Jodoigne-Souveraine et Dongelberg.
- 2) Sur une courte distance également entre Opprebais et Chaumont-Gistoux.
- 3) id. entre Tourinnes-St-Lambert et Nil-St-Vincent.
- 4) id. entre la même commune et Héவில்.
- 5) Entre Mont-St-Guibert et Court-St-Etienne, sur un court parcours également.
- 6) id. entre Baisy et Ways.
- 7) Du carrefour au Nord de Genappe jusque quelque peu au delà de la Courte Botte.

Lieues ou fractions de lieues gallo-romaines.

- 1) de la Maladrerie limite de Jodoigne et de Jodoigne-Souveraine au premier chemin perpendiculaire 1/2 lieue.
- 2) de là au deuxième chemin avec chapelle 1/4 lieue.
- 3) de là à la limite de Jodoigne-Souveraine et de Dongelberg (chemin perpendiculaire) 1/4 lieue.
- 4) de Longprez à la limite d'Incourt et d'Opprebais 1/4 lieue.
- 5) de là au premier carrefour 1/2 lieue.
- 6) de là à la première chapelle (carrefour, limite d'Opprebais et Chaumont-Gistoux) 1/2 lieue.

7) Sur Chaumont-Gistoux entre deux carrefours extrêmes 1/4 lieue.

8) de même plus loin 1/2 lieue.

9) Sur Nil-St-Martin entre deux carrefours 1/4 lieue.
D'un chemin perpendiculaire à un carrefour (chapelle)
1/2 lieue.

10) Entre deux carrefours extrêmes 1/4 lieue.

11) Entre emplacement chapelle St-Pierre et celle
de N. D. de Bon Secours 1/2 lieue.

12) Plus loin en traversant la chaussée de carrefour
à carrefour 1/4 lieue.

13) Entre Mont-St-Guibert et Court-St-Etienne de
carrefour à carrefour 1/4 lieue.

14) A Bousval d'une chapelle disparue (à Noirhat)
au Calvaire 3/4 lieue.

15) Du Calvaire à la chapelle St-Donat (limite de
commune) 1/2 lieue.

16) D'une chapelle disparue au carrefour (limite de
communes) 1/4 lieue.

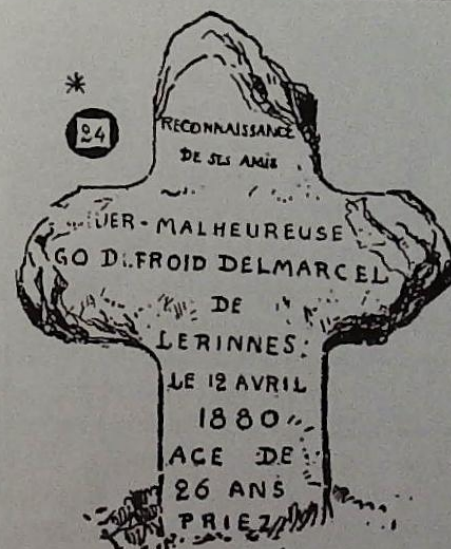
17 et 18) Plus loin deux fois entre deux carrefours
1/4 lieue, entre deux carrefours 1/4 lieue.

19) De là à l'embranchement au chemin de Wavre-
Nivelle (chapelle du bois de Forrière) 1/4 lieue.

Chemin de Perwez à Nivelles.

Nous en sommes arrivés au dernier « grand chemin »
allant vers Nivelles, celui de Perwez à Nivelles.

L'ancien grand chemin quitte le marché et l'église
de Perwez pour, après le passage du chemin de fer, s'en-
caisser quelque peu et faire la limite entre Perwez et Tho-
rembais-St-Trond (quartier des Sept Etoiles). Il continue à
s'encaisser et rencontre sur sa gauche, après avoir traversé
la chaussée de Jodoigne à Gembloux, une croix d'accident
aux bras quelque peu écornés et dont l'inscription est la
suivante : « Reconnaissance de ses amis... malheur-



Thorembais-Saint-Trond.
Croix d'accident.

V. carte III.



Thorembais-Saint-Trond.
Chapelle monolithe dédiée à N. D.

V. carte III.



Tourinnes-Saint-Lambert.
Chapelle dédiée à S. Pierre.
V. carte III.

reuse Godefroid Demarcelle de Lérinnes le 12 avril 1880 âgé de 26 ans priez... » Le tertre cache le reste. Notre voie traverse la limite entre Thorrembais-St-Trond et Tourinnes-St-Lambert et rencontre sur sa gauche une chapelle monolithe avec l'inscription « Ave Maria gratia plena, sancta Maria Mater Dei ora pro nobis. En mémoire de frère Pierre Warnier 1730 » (1).

Plus loin au carrefour se trouve une autre chapelle monolithe ; son inscription est à la niche ; « St-Pierre priez pour nous », sur le fût : F. J. De Cout 1780 ».

Avant d'aborder la rue principale de Lérinnes, nous trouvons un croisement. La voie empruntait autrefois le sentier qui rejoint plus loin la bonne route. Poursuivons et atteignons la butte portant la petite chapelle de N. D. des Trois Tilleuls. Sur sa face antérieure sous le ciment apparaissent des briques du XVII^e siècle. Les trois vieux tilleuls ont fait place à trois rejetons dont le tronc est épais d'un pouce. Cette chapelle située à la limite de Tourinnes-St-Lambert et de Walhain St-Paul domine un carrefour de 6 chemins. Elle devait être, à l'époque romaine, le centre d'un marché ou d'une foire. Et du haut de la butte c'était sans doute Mercure qui veillait alors aux transactions. César n'a-t-il pas dit : « Les gaulois honorent en premier

(1) Il faut noter la proximité de l'abbaye de Lérinnes. Sans doute, cette chapelle avait été érigée à l'occasion de la mort accidentelle de ce frère.



Tourinnes-Saint-Lambert.
Chapelle monolithe dédiée à
S. Fiacre.
V. carte III.

« lieu Mercure ; ils font de « lui l'inventeur de tous les « arts, le créateur des voies « de communication ; ils lui « accordent toute confiance « dans la recherche du gain « et la protection des mar- « chands ».

On a la sensation nette que des générations multiples ont piétiné le sol autour de la chapelle des 3 Tilleuls. Continuons : la voie s'encaisse assez légèrement et après le second entrecroisement de chemins rencontré sur « St-Paul » (Walhain-St-Paul) une belle chapelle récente, ayant remplacé une plus ancienne qui se trouvait au croisement proche. Dans la niche il y a

Ste-Thérèse, St-Donat et St-Ghislain. Voici l'inscription : « Christ est ma vie et la mort m'est un gain », « St-Paul aux Phil. C. I 21 ». Nous nous trouvons en encaissement et rencontrons au prochain carrefour l'emplacement d'un Calvaire aujourd'hui disparu. Il a été remplacé par une grande chapelle en briques espagnoles dont les murs antérieur et postérieur dépassent en « coupe-feu » le toit à 2 versants. Son inscription est : « Marie conçue sans péchés, St-Roch et Ghles par Marranck-Motte ». A quelques cents mètres dans un chemin latéral, sur l'angle aigu d'un entrecroisement de deux chemins se trouve une petite chapelle dite du Dieu du Chêne (ce chêne a disparu). Elle contient une croix en bois noir (probablement du XVIII^e siècle). Notre voie s'encaisse progressivement et ayant franchi la limite entre Walhain-St-Paul et Nil-St-Martin (Nil St-Vincent) rencontre au troisième carrefour l'emplace-



Lérinnes.
Chapelle N. D. des
Trois Tilleuls.
V. carte III.



Walhain-Saint-Paul.
Chapelle à Ste. Thérèse,
S. Donat et S. Ghislain.
V. carte III.

ment d'un Calvaire aujourd'hui disparu et puis à la traversée de la chaussée de Namur à Bruxelles à Nil-Abesse (Nil-St-Vincent) voici la chapelle St-Quirin (St-Quellin) construite en partie avec des briques espagnoles. Notre vieille voie rejoint enfin le « grand chemin » de Jodoigne à Nivelles à Nil-Pierreux (Nil-St-Vincent).

I. — Chemins perpendiculaires au chemin de Perwez.

1) deux chemins perpendiculaires sur Perwez.

2) un chemin perpendiculaires à la limite de Perwez et de Thorembais reliant notre voie à la ferme d'Oderenge.

3) un chemin perpendiculaire sur Thorembais (sur notre gauche).
4) un chemin perpendiculaire à la limite de Tourinnes-St-Lambert et de Walhain-St-Paul.
5) deux chemins perpendiculaires sur Nil-St-Vincent dont un relie le village à notre voie.

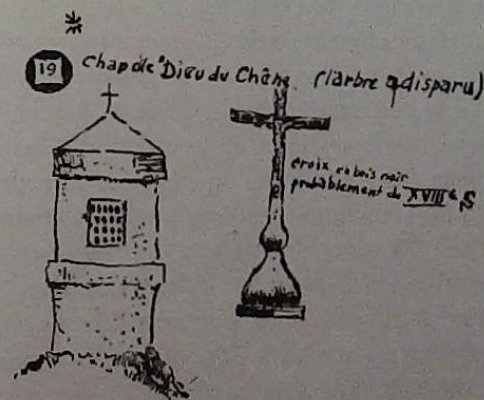


Walhain-Saint-Paul. — Chapelle à l'Immaculée Conception, S. Roch et S. Ghislain.
V. carte III.

II. — Limites communales.

1) Notre « ancien chemin » fait limite entre Perwez et Thorembais-St-Trond (sur son parcours primitif).

2) Entre cette dernière commune et Tourinnes-St-Lambert.



Walhain-Saint-Paul.
Chapelle dite du Dieu du chêne.
V. carte III.

III. — Limites perpendiculaires de communes.

1) Limite entre Perwez et Thorembais-St-Trond.

2) Entre Thorembais et Tourinnes-St-Lambert.

3) Entre Tourinnes et Walhain-St-Paul, entre Walhain et Nil-St-Vincent.

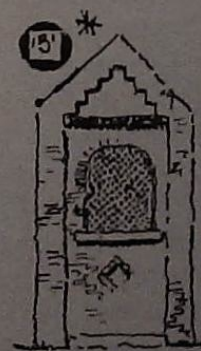
IV. — Mensurations en lieues gauloises.

1) De la chaussée Gembloux-Jodoigne à la limite entre Thorembais et Tourinnes 1/2 lieue.

2) De là au carrefour suivant 1/4 lieue.

3) De ce carrefour au suivant 1/4 lieue.

4) De la limite entre Tourinnes et Walhain, chapelle N. D. des 3 Til-leuls, aux 2 carrefours 1/2 lieue (chapelle récente) etc.



Nil-Saint-Vincent.
(Nil Abbesse).
Chapelle S. Quirin
(Quellin).
V. carte III.

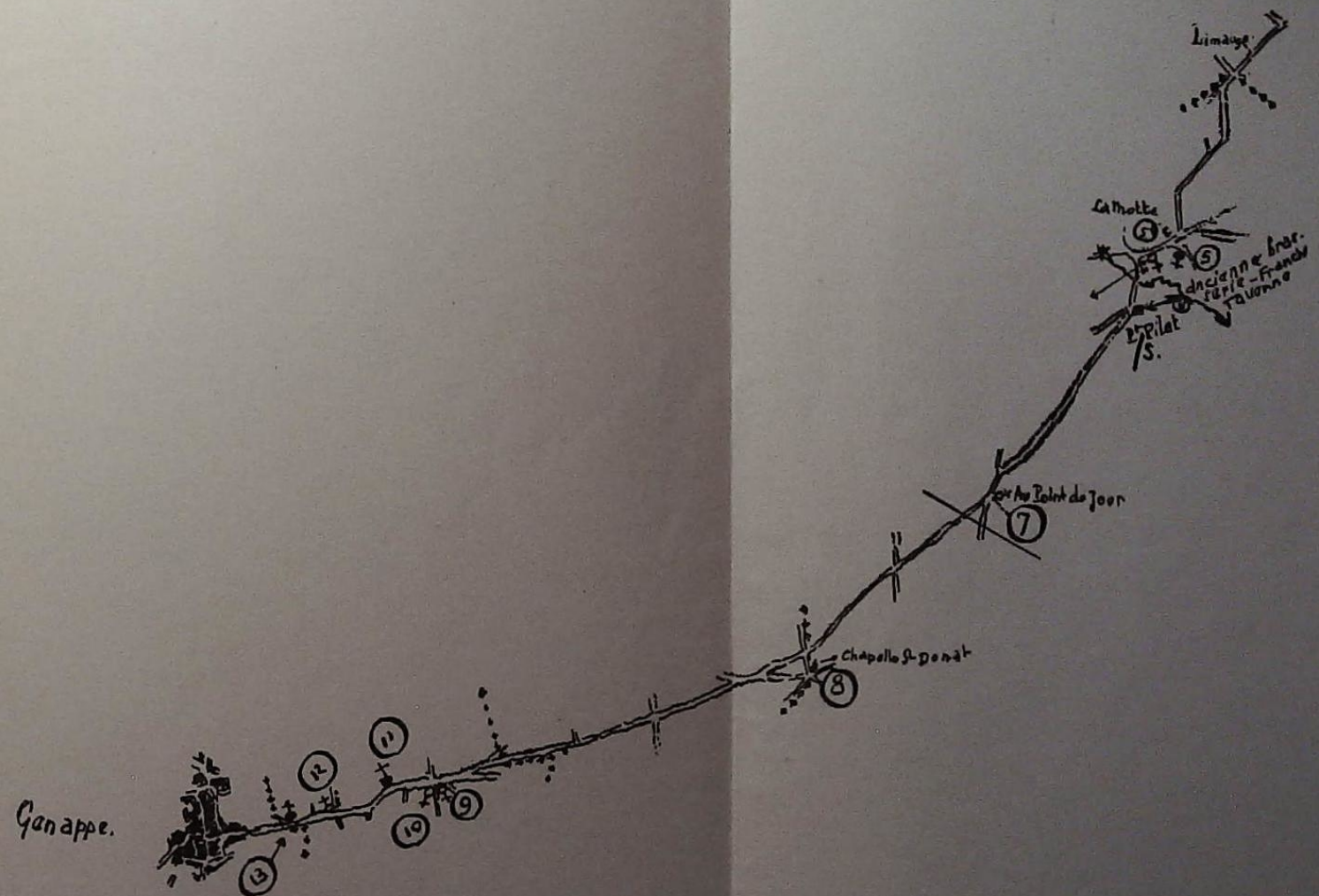
Voilà parcourus et décrits quant aux caractéristiques qui démontrent leur antiquité remontant au moins aux Gaulois, les « vieux chemins » reliant chacun de nos antiques « vici » villes et chef-lieux actuels de canton de notre Roman pays de Brabant à Nivelles le plus important de ces « vici » aujourd'hui encore chef-lieu du Brabant-Wallon (arrondissement de Nivelles).

D'anciens chemins relient les villages entre eux et, aux limites communales qui les joignent, au système de partage des terres auquel ils participent, à leur aspect général ou aux mensurations en fraction de lieue gauloise que l'on peut faire sur eux, on peut les reconnaître aisément. Et, à part quelques sentiers, quelques chemins industriels ou d'exploitation forestière, à part les chemins récents percés dans les villages et les villes et le réseau périphérique de ces dernières, nous pouvons dire que toutes nos voies remontent au moins à l'époque gallo-romaine. C'est en effet à cette époque que le réseau routier a eu sa plus grande expansion. Depuis, il ne cesse de mourir.

Chemin de Genappe à Wavre.

Parmi les vieux chemins d'intérêt local, celui de Genappe (chef-lieu de canton actuellement, peut être vicus antérieurement à Wavre nous intéresse particulièrement. Nous allons le parcourir. Nous suivrons ensuite celui de Genappe à Nivelles qui lui fait suite dans l'autre sens.

Partant du marché et de l'église de Genappe notre voie est empruntée par la chaussée provinciale de Wavre à Nivelles jusqu'au delà de l'agglomération de Ways. A la limite entre Genappe et Ways marquée par une ruelle nous avons à gauche une chapelle dédiée à Ste-Anne. En face à droite il y a une ancien moulin devenu ensuite une petite papeterie, où se trouve une antique statue en chêne de Ste-Catherine autrefois patronne des meuniers. Avant de quitter la chaussée notre voie rencontre encore trois chapelles dont deux à un carrefour et l'autre annexée à une vieille ferme. La première est dédiée au St-Sacrement et renferme entre autre une statuette de N. D. de Hal, la





Ways. Chapelle
Saint-Anne.
V. carte II.

Elle s'encaisse d'abord légèrement puis assez profondément traverse le « grand chemin » de Jodoigne à Nivelles et aboutit à la limite entre Bousval et Baisy-Thy. Au second carrefour au delà de cette limite nous laissons à gauche celui où se trouve la chapelle St-Donat. Notre voie s'encaisse ensuite assez profondément et forme plus loin carrefour avec trois autres chemins au lieu dit « point du jour » ancien cabaret. Il y a là une antique chapelle ombragée par un

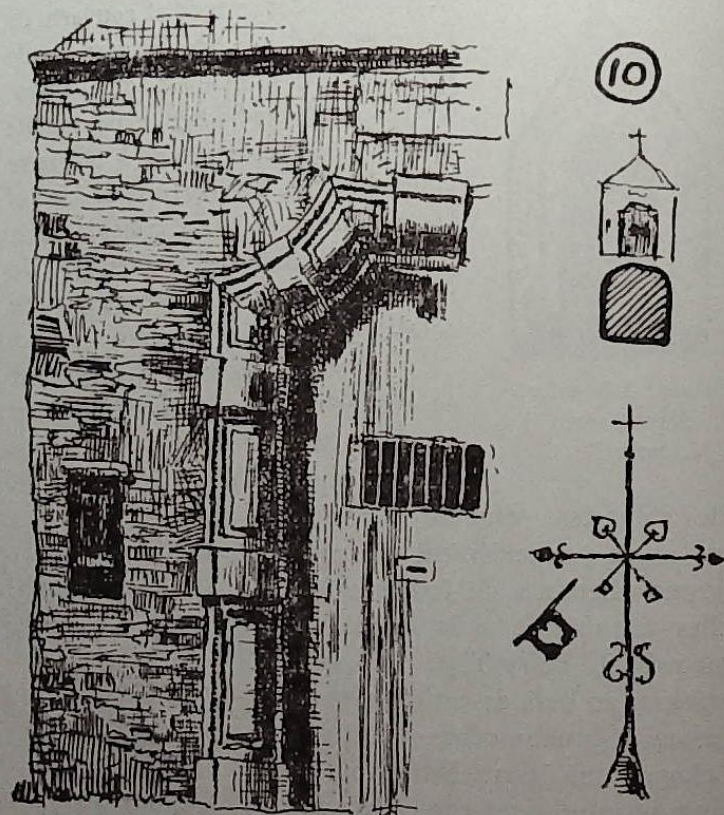


Ways. Chapelle
du St. Sacrement.
V. carte II.

vieux tilleul dont une grosse racine soulève un angle de l'édifice. La cella dédiée à St-Hubert renferme une belle et grande statuette en vieux Bruxelles et un St-Joseph hardiment taillé dans le bois. Nous trouvant toujours encaissés nous arrivons à La Motte en longeant l'ancienne franche Tarverne et brasserie de la Seigneurie de La Motte. Dans le pignon de celle-ci il y a une niche arquée en « anse de panier » contenant une



Ways. Chapelle Ste. Lutgarde.
V. carte II.



Chapelle dédiée à la Vierge et jadis à S. Pierre, comme l'indique la croix.

V. carte II.

Notre Dame de Hal en vieux-Bruxelles. Nous passons plus loin en face de la Seigneurie des Bourdaulx avec son vieux moulin, après avoir franchi le pont que les tenanciers du fief de la vieille taverne devaient entretenir nous arrivons au pied de la butte de La Motte (1). Nous montons le long et en contre-bas des murs

(1) Trois chemins différents dont l'un partant de l'« ancien chemin » de Jodoigne à Nivelles à partir du Calvaire et deux partant ensemble de derrière la chapelle St-Donat aboutissent au pied de La Motte. Celui que nous avons décrit et qui aboutit à la « Franche Taverne » est le plus direct. Est-ce le plus ancien ? Il est difficile de le dire. Le parchemin de cession du fief de la « franche taverne » datant de 1692 le dénomme le nouveau chemin. Il s'agirait peut-être ici seulement d'un nouvel arrangement du chemin.



Bousval. Chapelle dédiée à S. Hubert.

V. carte II.

puissants de l'ancien château depuis longtemps en ruines. Et nous rencontrons deux admirables chapelles en pierre du XVII^e siècle, l'une dédiée au Sauveur et dont voici



Bousval. Chapelle S. Hubert.
Statuettes de S. Joseph
et de la Vierge.

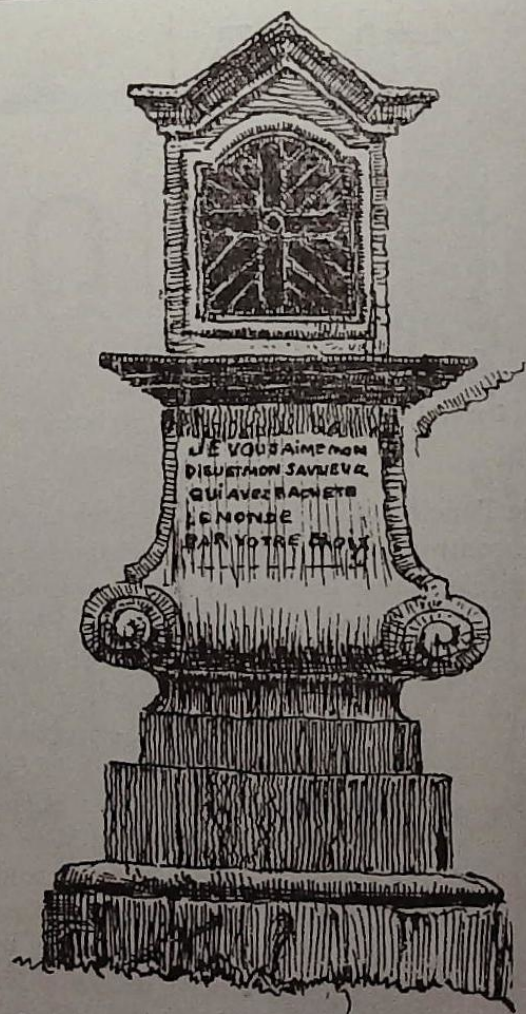
l'inscription « Je vous aime mon Dieu et mon Sauveur qui avez racheté le monde par votre croix » et l'autre consacrée à la Ste-Vierge avec l'inscription suivante « D O M Mère de Miséricorde, priez pour nous ». Au dernier château il y avait autrefois une chapelle dédiée à N. D. du Mont-Carmel.

Notre voie tourne légèrement et après avoir suivi une large et belle

drève de vieux chataigniers, nous descendons à la lisière du bois et remontons, en encaissement d'au moins huit mètres, vers le hameau de Limauges (Céroux-Mousty). Au pignon d'une dépendance de maison nous avons une chapelle (niche) dédiée à N. D. de Lourdes. Le chemin fait la limite sur tout son parcours entre la section cadastrale de Céroux et celle de Mousty (respec-



Bousval. Chapelle à N.D. dans le pignon de la Seigneurie de la Motte.
V. carte II.



Bousval.
Chapelle en pierre dédiée au Sauveur
V. carte IV.

tivement chef-lieu et section de la commune de Cérroux-Mousty) (1).

La voie s'encaisse légèrement et avant d'arriver au carrefour de la « Croix Thomas » (croix d'accident aujourd'hui disparue), elle rencontre la « chapelle Brice » dédiée

(1) Comme je l'ai dit plus haut la limite des paroisses de Cérroux et de Mousty a été déplacée du « vieux chemin » pour laisser à la paroisse de Mousty, beaucoup moins peuplée que celle de Cérroux au moment de la création de cette dernière le hameau de Limanges.



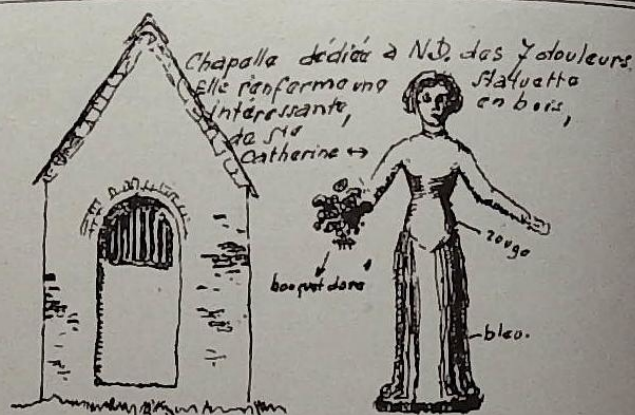
Bousval Chapelle
en pierre dédiée à la Vierge
V. carte IV.

chart », ancienne bâtisse construite en briques espagnoles. Il aboutit à la propriété du château de Limal (ancienne Seigneurie). Il y avait là au bord de notre vieille voie une chapelle. Nous arrivons à la place de Limal flanquée à droite de son antique église et à gauche du château massif. Notre vieux chemin emprunté aujourd'hui par la chaussée provinciale (Wavre à Nivelles) jusqu'à Wavre, est rejoint à Bierges par l'« ancien chemin » de Wavre à Nivelles. Nous ne rencontrons plus qu'une seule cha-

à Notre-Dame de sept Douleurs, elle renferme une intéressante statue en bois de Ste-Catherine. Plus loin notre voie perdant par la négligence de la commune ses trois mètres cinquante de largeur tend à devenir un simple sentier. Nous voici bientôt sur Ottignies et nous voyons au carrefour du « Petit-Ry » une chapelle dédiée aussi à N. D. des sept Douleurs ; son inscription est « N. D. des sept Douleurs p. p. n. ». Puis le chemin traversait la ligne de chemin de fer d'Ottignies à Bruxelles pour reprendre ensuite son ancien tracé. Il laissait à droite la ferme « d'au Brou », pour arriver ensuite plus loin à la ferme « l'in-



Cérroux-Mousty (Limanges)
Chapelle dédiée à N.-D.
de Hal.
V. carte IV.



Céroux-Mousty. Chapelle « Brice » dédiée à N.-D. des Sept Douleurs, avec statue en bois de Ste. Catherine.

V. carte IV.

pelle, n'ayant rien de particulier, située près du passage à niveau du chemin de fer à l'entrée de Wavre.

I. — Chemins perpendiculaires.

- 1) Les 2 chemins principaux de Genappe.
- 2) Quatre chemins de Ways qui règlent les divisions cadastrales entre le chemin étudié et la Dyle.
- 3) Sur la gauche 3 chemins appartenant tous au territoire de Ways.



Ottignies.
Chapelle à N.-D.
des Sept Douleurs.
V. carte IV.

- 4) Au point du jour : à droite, le chemin venant de la ferme de Laloux.
- 5) Le chemin à la limite de Céroux et d'Ottignies.
- 6) Au delà à gauche : deux chemins.
- 7) Le chemin à la limite d'Ottignies et de Limelette.
- 8) Le chemin à la limite de Limelette et de Limal.
- 9) A la sortie du village de Limal le chemin venant de la ferme de Bourse.

II. — Limites perpendiculaires de communes.

- 1) Entre Bousval et Céroux-Mousty.
- 2) Entre Céroux-Mousty et Ottignies.
- 3) Entre Ottignies et Limelette.
- 4) Entre Limelette et Limal.
- 5) Entre Limal et Bierges.

III. — Limites de communes.

- 1) Notre chemin fait limite très peu de temps entre Ways et Bousval.
- 2) Entre Bousval et Céroux-Mousty.

IV. — Mensurations en lieues gallo-romaines.

- 1) Entre l'embranchement du grand chemin de Genappe à Wavre et la chaussée de Wavre à Nivelles jusqu'au deuxième carrefour 1/2 lieue.

Chemin de Genappe à Nivelles

(chemin d'intérêt local).

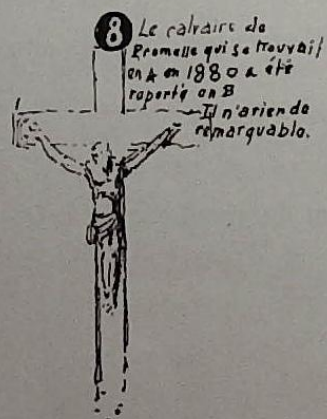
Parcourons maintenant le vieux chemin de Genappe à Nivelles.

Quittons le marché et l'église St-Jean l'Évangéliste, suivons la rue de Bruxelles, la rue du Bourgage, puis encore la rue des Marchats et enfin la rue du Marais en direction de la « Cour des Moines » que l'ancienne voie longe d'ailleurs. La « Cour des Moines » est une assez vaste cour entourée de maisons peu remaniées et remontant au XVII^e et au XVIII^e siècle, certaines parties paraissent même du XVI^e siècle (1).

(1) De nombreuses légendes sont racontées au sujet « Cour des Moines ». Entre autres, celle du souterrain à l'abbaye de Villers la ville. Mais si, en fait, il semble que d'une des maisons un souterrain part vers la cave que l'affirme la tenancière (une dalle de la cave il ne faut pas oublier que la partie des caves de Vieux Genappe (c'est sous vieux Genappe) a appartenu à

Plus loin nous entrons successivement dans deux légers encaissements et arrivés à Promelles nous rencontrons le Calvaire, simple croix sans particularité, attaché à la façade d'une maison. Il était jadis à la façade d'une vieille maison aujourd'hui disparue. Il existait déjà en 1880.

Nous rejoignons enfin à angle droit le vieux chemin de Jodoigne à Nivelles qui à la chapelle du bois de Forrière a rejoint celui de Wavre à Nivelles.



Genappe.
Calvaire de Promelle.
V. carte II.

1. — Chemins perpendiculaires.

1) Chemin de Vieux Genappe au vieux chemin.

2) Chemin venant de l'église de Vieux-Genappe à notre voie (Cour des Moines) la reliant aux deux autres anciennes voies.

3) Deux chemins venant de la ferme du Comte à Vieux-Genappe et venant de Promelles, reliant aux deux autres anciennes voies.

II. — Limite perpendiculaire.

Celle entre Genappe et Vieux Genappe.

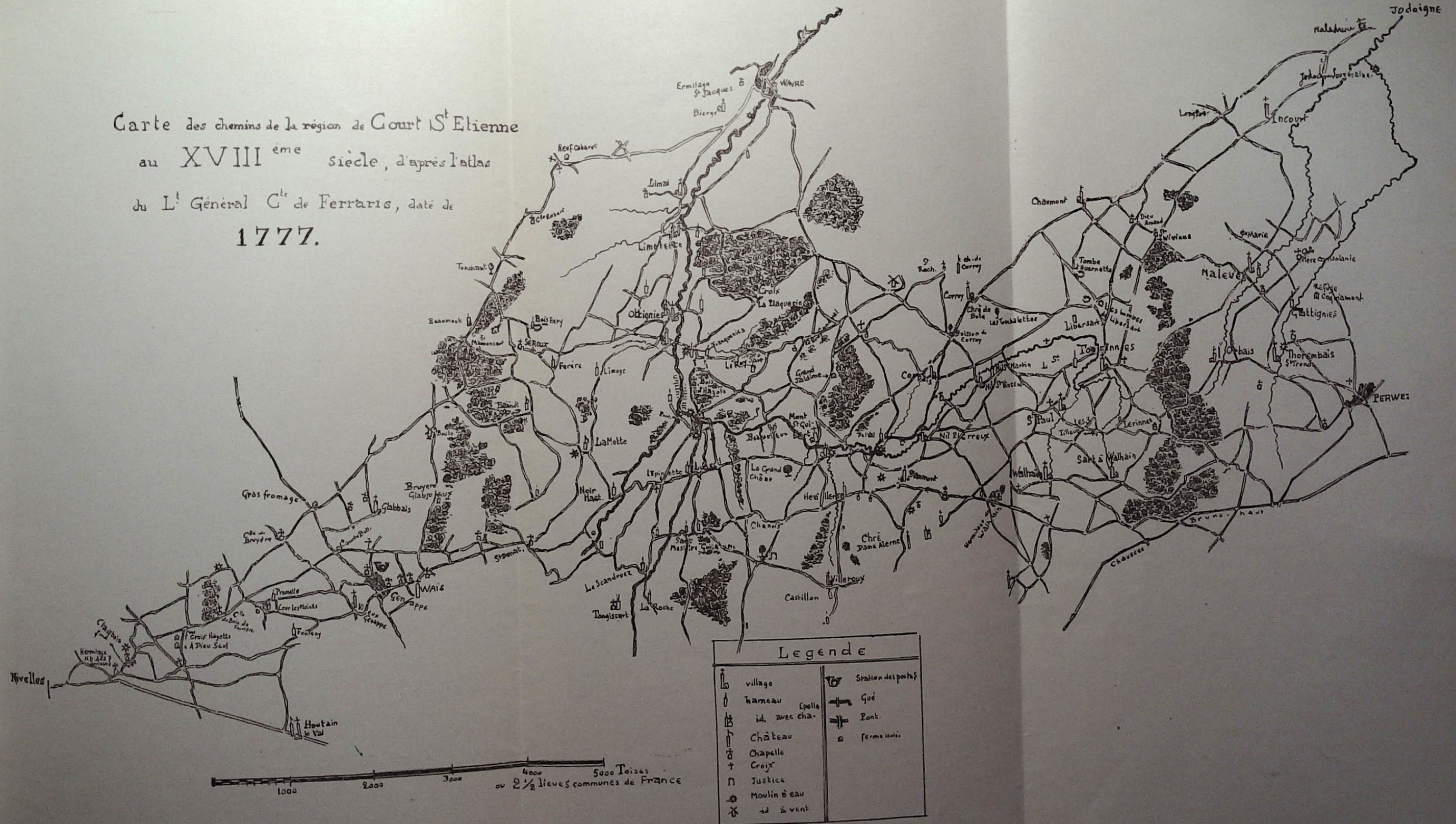
III. — Mensuration en fraction de lieue gallo-romaines.

De la Cour des Moines au Calvaire de Promelles $\frac{3}{4}$ de lieue.

Dans la région de Céroux-Mousty, Ottignies et Court-St-Etienne plusieurs chemins sont dits vieux chemins de Tirlemont, c. à d. que ces chemins sont des chemins qui relient au « vieux chemin » de Jodoigne à Nivelles qui en deça de Jodoigne continue vers Tirlemont.

L'on pourrait en étendant dans ce sens l'étude s'attacher nos « anciens grands chemins » aux grandes routes romaines traversant la Belgique : la grande voie

Carte des chemins de la région de Court S^t Etienne
 au XVIII^{ème} siècle, d'après l'atlas
 du L^t Général C^{te} de Ferraris, daté de
 1777.



maine qui traversait de part en part la Belgique pour unir les ports de la Seine et de l'Océan à la vallée du Rhin et passant près de Perwez, « le chemin Brunehaut » allant proprement de Boulogne au Rhin, deux routes importantes convergeant vers Malines et passant près de Bruxelles, l'une venait de Mons et gagnait le nord par Castre et Asche, l'autre partant de Namur traversait Wavre, Duisbourg, Perck et Élewijt. Ces deux routes étaient réunies au sud de Bruxelles par une voie transversale.

Nous devons nous borner.

Il nous resterait d'ailleurs encore à rechercher l'étendue des domaines gallo-romains situés de part et d'autre des voies que nous avons étudiées ; à supputer leur importance ; le nombre des bras qu'ils pouvaient utiliser ; à faire des sondages pour retrouver la trace de leurs constructions ; à en déterminer l'importance et l'affectation. C'est là une tâche au dessus de nos forces. Il faut, en effet, connaître les lieux-dits et en savoir la signification. Les archéologues locaux sont seuls à même de mener à bien pareil travail, car, il est nécessaire encore de connaître la nature des terres, de faire éventuellement des enquêtes auprès des fermiers dont la charrue a peut être éraflé les modestes fondations des bâtimens d'autrefois. Il faut de plus consulter patiemment les plans cadastraux. Alors seulement on pourra émettre des hypothèses et peut être reconnaîtra-t-on que beaucoup de fermes gallo-romaines ont précédé les nôtres.

* * *

C'est le sol qui nous restitue bribe par bribe l'histoire de tous ceux qui nous ont précédés depuis les temps les plus lointains. C'est lui qu'il faut ausculter toujours pour connaître davantage. Reprenant les mesures de longueur que nos ancêtres celtes et gallo-romains ont maniées, nous avons retrouvé tout au long de nos routes la trace de leur activité et de leur commerce ; les grandes limites de leurs domaines nous sont quelque peu apparues ; et nous savons où étaient leurs sanctuaires.

Quel encouragement pour les
qui, chacun dans leurs sphères, voudront
cette attrayante époque gallo-rom

A eux vont nos

Appendice.

La physionomie des marchés et des foires qui se tenaient à certains carrefours de nos régions aux époques gauloises et romaines, ne rappelle guère celle de nos marchés actuels, car ils étaient loin d'en avoir l'importance.

D'abord, nous devons considérer que l'attelage de ces époques était très imparfait. Les chevaux, les mulets ou les ânes étaient attelés par le cou et sous un joug de garrot. De plus, ils n'étaient pas ferrés. Les bœufs tiraient par les cornes ou le cou.

Dans ces conditions, la charge qu'ils pouvaient trainer était minime. D'autre part, il n'était généralement utilisé que des voitures à deux roues. Dans celles à deux essieux l'avant train n'était pas mobile ; d'où effort complémentaire des bêtes lorsqu'il s'agissait de tourner.

Nous disposons d'un document qui nous renseigne quant aux charges maxima qui pouvaient être trainées par un attelage de deux chevaux ; les infractions à cet édit (De Cursu publico, du code théodosien) étaient sévèrement punies.

En voici les indications qui nous intéressent :

Nature du véhicule		Poids maximum pouvant être transporté (*).
Dénomination	Usage	
Birota	postes	66 kg.
Vereda		99 kg.
Currus	à l'usage des voyageurs et pour le transport de marchandises	198 kg.
Rheda — attelée de 8 mulets en été et de dix en hiver		330 kg.

On peut juger de ce qui précède et du fait que les domaines vivaient en économie fermée (1) que les marchés dont question ressemblaient plus à une assemblée de colporteurs qu'à nos foires.

(*) Souvent, le mauvais état des routes ne permettait pas d'atteindre ces faibles maxima.

(1) Les grandes villas étaient pourvues d'une forge, d'un atelier de charronage. On y filait le fil et la laine et parfois on y fabriquait des étoffes et de la toile. Il y avait aussi un moulin pour les céréales et un four. De plus, les moulins à huile n'étaient pas rares.

Les fabricants importants y venaient avec des produits manufacturés ; le forgeron présentait des outils ; le potier amenait des jarres et des pots divers plus ou moins ornés ; le tanneur offrait ses cuirs ; d'autres marchands étalaient des tissus, vantaient leurs huiles, leurs vins, leur poisson sec.

Des trocs s'engageaient avec les colporteurs de menus objets de parure et d'huiles parfumées.

Les produits d'échange étaient le grain, l'avoine et les autres céréales, la volaille dont les oies qui d'étape en étape allaient parfois jusqu'aux ponts de la Saône et du Rhône et ensuite à Rome, la graine de colza et de pavot ; bref, tous les produits que les paysans cultivaient ou trouvaient chez eux.

Ainsi, on rencontrait à ces marchés des meuniers qui venaient pour approvisionner leurs moulins, des toiliers qui recherchaient du lin, des mégissiers à l'affût de peaux vertes, des vanniers venant se fournir d'osier... Des fabricants de tuiles proposaient leur marchandise etc.

Les chefs-lieux de district qui groupaient surtout des fonctionnaires, des magistrats, des artisans et des commerçants avaient les mêmes foires, mais plus importantes ; elles ont donné naissance aux marchés actuels.

C'est sur le marché des vici que les intendants militaires venaient prendre possession du tribut payé en nature, avant son acheminement vers les greniers militaires.

C'est là que l'excédent était vendu.

A cette époque, en raison des difficultés, du peu de capacité et des frais de transport par route, les moindres cours d'eau servaient aux échanges de marchandises. Des collèges de nautes, ratiarii, utriclarii, etc... groupaient les marchands et les petites gens, indépendants ou esclaves, qui utilisaient la rivière.

Ils disposaient de légères barques à fond plat, de radeaux ou d'un assemblage d'outres gonflées et de perches, pour se rendre d'un point à un autre.

Ne croyez pas que des ouvrages d'art étaient nécessaires pour assurer ce trafic. Les barques s'enfonçaient avec une charge de 200 kg. (plus que le currus ne peut porter) de 10 à 12 centimètres ; il y a bien peu d'endroits où la rivière n'a pas cette profondeur. Éventuellement, on relevait son niveau par un barrage constitué de bois, de pierres et de gazon et on passait par dessus barque et marchandises.

Parmi les chefs-lieux de pagi que nous avons cités, deux furent des ports fluviaux importants pour l'époque. Ce sont Wavre et Jodoigne. Le premier se trouve sur une voie romaine ; celle de Namur à Malines et au delà. L'autre est un port de grands diverticula. Aux deux aboutissaient fréquentées que nous finissons d'étudier.

Leurs ports se trouvaient :

A Wavre : à un bout du marché.

A Jodoigne : le quai était joint au marché par une courte rue.

Il va de soi que ce trafic fluvial nécessitait des entrepôts d'une certaine capacité. Il alimentait un commerce d'autant plus grand que le territoire desservi était riche en routes, en établissements agricoles florissants, en tuileries, moulins, briqueteries, etc.

Cette activité de la batellerie persista longtemps, car la ferrure du cheval ne date que du X-XI^e siècle et l'attelage à traits (attelage moderne) du XII-XIII^e siècle. Mais au XII^e siècle, le réseau routier n'existait plus ; il avait été négligé pendant plus de cinq cents ans. Pendant longtemps il ne fut donc pas possible de bénéficier pleinement de l'attelage rationnel du cheval. Et jusqu'en plein moyen âge les rivières furent la voie de trafic la plus importante et la plus suivie. Il reste à Wavre un souvenir de cette époque : le quai aux huitres (le quai de la trompette ?).

Wilgefortiana.

JEAN GESSLER.

De Doudeville à Bruxelles et à Namur d'après deux itinéraires du XVII^e siècle.

Dans leur ouvrage fondamental, les historiens de sainte Wilgeforte citent, parmi les centres de vénération, la petite cité normande de DOUDEVILLE, mais sans donner le moindre détail (1). Nous allons combler cette lacune, à l'aide de sources diverses.

Durant la première moitié du XVII^e siècle, on pouvait admirer, dans l'église de Doudeville, une magnifique statue en bois de sainte Wilgeforte, décrite dans un journal de voyage, composé en 1647 par un gentilhomme, grand voyageur et infatigable écrivain, qui accompagna comme secrétaire deux personnages illustres : la reine Anne d'Autriche et le cardinal Mazarin. Voici ce texte, resté inconnu aux historiens allemands et à leurs prédécesseurs :

En l'église Notre Dame, au coin austral d'une chapelle aussy australe, en mesme ligne du grand autel, une image de grandeur au naturel, crucifiée, couronnée d'or, barbue et couverte d'un drap peint à fleurons, depuis le nombril jusque sur les piés cloués à deux clous, et ayant entre les jambes une cheville d'arrest, comme les crucifiés du Japon ont pour les soustenir en croix. On l'appelle vulgairement S. DIGNEFORT, par corruption de Wilgefort ou Vulgefort (2).

(1) Schnürer et Ritz, *op. laud.*, p. 265.

(2) Du Buisson-Aubenay, *Itinéraire de Normandie*, publié d'après le ms. original par le chanoine Porée, p. 214. Paris-Romen, 1911. Sur l'auteur du Journal, probablement d'origine belge, le fondateur de la famille en France ayant été chassé des Pays-Bas par Charles de Téméraire, voir la Notice de G. Saige dans son édition du *Journal des Guerres civiles*, de Du Buisson-Aubenay, I, Intr., p. 10-19, Paris, 1863 ; A. Join-Lambert, *Du Buisson-Aubenay* (1596-1652), Bernay, 1887 ; L. HALKIN, *L'Itinéraire de Du Buisson-Aubenay*. Communication faite au

Poussé par la curiosité, notre voyageur s'était adressé au curé de l'endroit, pour obtenir quelques renseignements sur cette mystérieuse statue, « en même ligne » ou du même bois (lat. *lignum*) que le maître-autel. Il ne pouvait pas mieux tomber, car « Mr le curé, Pierre JOUET, angevin, homme d'esprit » avait fait des recherches concernant la sainte crucifiée et était parvenu à réunir une modeste documentation à son sujet. Il montra e. a. à son visiteur la gravure de Jean Valdor (1622) et lui remit des extraits de deux martyrologes (1). Ainsi le curé de Doudeville nous apparaît, grâce à notre voyageur curieux, comme le précurseur du bollandiste Cuperus et de tous les historiens de sainte Wilgeforte.

Que la forme *Dignefortis* soit issue « par corruption » de *Wilgefortis* nous paraît très admissible : trois siècles plus tard, Schnürer et Ritz reprennent cette interprétation (p. 63). Je me permettrai de faire remarquer que la *contaminatio* a joué un rôle dans cette transformation onomastique (2). En effet, on vénère en France des saints du même nom, ou presque, et aux mêmes intentions que notre martyr : saint DIGNEFORT contre les entérites ; saint MILLEFORT, martyr, en faveur des enfants malades ou qui tardent à marcher ; saint GUINEFORT, martyr, qui guérit des langueurs (3).

de Mons, en 1928. Cf. *Annales de la Fédération*, XXVII, *Résumés*, p. 54, et *Compte rendu*, p. 27 ; du même, *Inscriptions et antiquités romaines de Belgique, de Hollande et d'Angleterre signalées dans les Itinéraires de Dubuisson-Aubenay*, dans *Serla Leodiensia*, p. 177-186, Liège-Paris, 1930.

(1) Du *Martyrologium Romanum* et du *Martyrologium Usuardi*. Cf. Schnürer et Ritz, *op. laud.*, pp. 41 et 64. La gravure de Valdor y est reproduite (fig. 46), ainsi que dans les AA. SS. *Julii*, V, p. 59. Du Buisson avait copié in extenso la légende prolixe sous la figure, mais il n'était par parvenu à déchiffrer le nom du graveur, qu'il a transcrit « L. Valler ».

(2) La confusion onomastique de Wilgeforte et de Milforte a encore été commise par L. Deschamps de Pas, *Notice descr. des méreaux trouvés à Théroüanne*, dans la *Revue de la Numismatique belge*, 5^e s., III (1871), p. 265.

(3) Cf. abbé J. Corblet, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, III, p. 243 et 252. Paris-Amiens, 1873. « On voit à l'église de Saussey-en-Caux une statue de S. Dignefort tenant ses entrailles dans ses mains ; on l'invoque pour les coliques » (p. 252).

Tout aussi intéressant que le texte du Journal, et pour nous particulièrement suggestif, est la note ajoutée à sa relation par le voyageur, et extraite par lui de ses journaux antérieurs : son *Itinerarium Belgicum* (1623-27) et l'*Itinerarium Germaniae superioris* (1630), dont les manuscrits originaux, conservés à la Bibliothèque Mazarine, à Paris, sous les numéros 4407 et 4408, attendent encore un éditeur. Voici cette note, reprise littéralement, même avec les transcriptions fantaisistes des noms propres :

Ste Wilgefort, St. Commeran. Voyez mon Itinéraire des Pays Bas, à NAMUR, où il y a un tableau de ceste sainte escrit : Cocombes. Le peuple l'appelle Ste Leombon, mais à BRUXELLES, Cocomer, qu'ils prononcent Cocombre. A MAYENCE, il y a une image comme ceste cy de Doudeville, et y est escrit : S. Wilgefortis, Germanis un Kummer, etc. Vide Itin. German. (1).

Bien que l'image de Mayence ne nous intéresse pas directement ici, il convient cependant d'insister sur le fait que les données épigraphiques du journal sont confirmées par une source locale (2), ce qui en augmente la valeur historique, et que Schnürer et Ritz se trompent lorsqu'ils retardent jusqu'au XVIII^e siècle l'introduction du nom Kummernis à Mayence (3). Par contre, nous nous intéressons vivement aux images de la sainte conservées jadis à Bruxelles et à Namur et à ce que Du Buisson-Aubenay en rapporte dans son *Itinerarium Belgicum*, composé de 1623 à 1627. Voici les deux passages, dont nous devons la transcription à l'obligeance de M. E. G. LEDOS, conservateur honoraire de la Bibliothèque Nationale, à Paris.

Le premier passage décrit la statue de sainte Wilgeforte, qui se trouvait autrefois à l'église de N. D. de Bon

(1) Du Buisson-Aubenay, *Itinéraire de Normandie*, publié par le chanoine Porée, *op. et loc. cit.*

(2) Un ms. conservé à Wurzburg : *Epitaphia et Inscriptiones ecclesiarum urbis Moguntiae*, donne fol. 109 : « Sancta Germanis Unkummer ». Cf. Schnürer et Ritz, *op.*

(3) Schnürer affirme (p. 274) qu'à Mayence Name Wilgefortis. Erst im 18. Jahr noch der aus Süddeutschland mernis ».

Secours, mais qui a disparu depuis de longues années, probablement depuis le bombardement néfaste de 1695 :

Est imago virginis comam effusim auream gerentis in humeros, venusta et laeta facie, sed cum barba quae illi provenisse aiunt historiae ex pio desiderio ejus ob summam pulchritudinem ad conjugium cogi se timentis a principe quodam illam quae Christo se virginem dicaret ambiente. Hanc vulgo Wall. vocant S^e Concombre, latine Cucumerem, germanice Unkummern ».

Plus loin, dans le même journal de 1623-27, notre voyageur raconte sa visite à Namur, et y mentionne un tableau de sainte Wilgeforte à la collégiale de Notre-Dame, dont il n'est fait nulle mention ailleurs :

... en la nef de laquelle est un tableau d'une sainte fille, qu'ils appellent Lerbes. L'écriture, à demi effacée, semble porter Liembes ou Cocombres, que je crois... (illisible) à sainte Cocombre qui est à Bruxelles en l'église de N. D. du Secours ou de saint Jaques, mais non crucifiée. Elle prie Dieu et obtient une barbe et son père veut la martyriser (1).

Qu'est devenu ce tableau ? Des recherches faites sur place n'ont donné aucun résultat, malgré le concours éclairé des archéologues locaux. Les notices publiées et les inventaires inédits ne nous ont pas fourni la moindre indication. Le tableau de Namur semble malheureusement perdu à jamais, comme les statues de Bruxelles et de Doudeville, mais, pour cette dernière ville, il nous reste une compensation.

De nos jours, on conserve en effet, dans l'église de Doudeville, un tableau de sainte Wilgeforte, signalé par un archéologue local comme un panneau sur bois du XVI^e siècle (2), ce qui constitue une double inexactitude, l'œuvre étant peinte sur toile, et ne datant que du XVII^e siècle, comme me l'a fait remarquer le chanoine E. LAVENU, doyen de Doudeville. On peut même affirmer qu'elle est

(1) Bibliothèque Mazarine, à Paris. Ms. 4407, p. 97 et 134.

(2) Cf. J. Cochet, *Les Eglises de l'arrondissement d'Yvetot*, I, p. 214. Paris, 1853. Dans son énumération des centres de vénération « dans le pays de Caux », l'abbé Cochet cite AUZONVILLE-SUR-SAÛNE, qu'on ne trouve mentionné nulle part ailleurs.



Tableau dans l'église de Doudeville.

postérieure à 1647, puisque Du Buisson-Aubenay, qui arriva en cette année à Doudeville, à la suite d'Anne d'Autriche et de Mazarin, ne la signale pas dans sa description détaillée de l'église. Et comme l'arrivée de ces deux illustres voyageurs a mis en émoi la petite cité normande, serait-il téméraire de les retrouver dans le groupe des deux personnages en prières devant la sainte crucifiée, à gauche du tableau, qu'on pourrait considérer comme un ex-voto ou une peinture commémorative. Quoi qu'il en soit, avec la Martyre couronnée par un ange, le malade couché dans l'église, rappelant l'incubation antique, le prêtre bénissant l'enfant, présenté par sa mère, nous avons ici un des documents les plus intéressants et les plus significatifs de l'abondante iconographie Wilgefortesque, dont nous sommes heureux d'offrir une reproduction au lecteur, grâce au bienveillant concours du révérend doyen de Doudeville. Cette reproduction nous dispense de décrire longuement les différentes scènes du tableau, et en sera d'autant plus agréable au lecteur.

Sainte Wilgeforte ou sainte Julie à Anderlecht et ailleurs.

Les trois caractéristiques qui distinguent sainte Wilgeforte des douze autres martyres crucifiées, sont en ordre principal : la barbe, la couronne royale et les cordes pour attacher la vierge à la croix au lieu de l'y clouer. Ces trois signes distinctifs ne se rencontrent pas toujours simultanément, comme il ressort de nos documents iconographiques. Quand la barbe fait défaut, comme à Waalre et ailleurs (1), il n'est pas aisé d'affirmer incontestablement que la crucifiée est bien notre sainte. Pour expliquer cette déficience, on a invoqué récemment une évolution ou un affaiblissement de la légende (2), mais cette supposition gratuite n'explique pas l'absence de barbe sur quelques représentations très anciennes. Quant à attribuer ce manque à une restauration pour le moins problématique, comme nous l'avons suggéré pour la fresque d'Anderlecht, cela me paraît, à la réflexion, particulièrement osé, parce que dépourvu de preuve, et n'explique pas le caractère imberbe de l'ancienne image d'Augsbourg, décrite et identifiée précédemment. Aussi l'attribution à sainte Wilgeforte de certaines représentations féminines, crucifiées mais imberbes, n'est pas toujours acceptée sans réserve et quelquefois contestée par la suite. Tel fut le cas pour une « Kümmernis » du XVI^e siècle, originaire de Westphalie, et conservée au *Deutsches Museum*, à Berlin. Le catalogue le plus récent de ce musée, rédigé par Th. Demmler en 1930, voit dans

(1) Imberbe est aussi, d'après J.-K. Huysmans, la sainte de FAUVILLE, au lieu de la transcription fautive « Fanville », rapportée par Schnürer et Ritz, *op. laud.*, p. 265, n. 3, qui mentionne encore, sans commentaire (p. 254), deux images pieuses de Sainte, sans barbe.

(2) Dans l'étude du professeur allemand K. Bornhausen, dernière en date consacrée à la Sainte, mais la première de pour la fantaisie, il est fait mention des « Kultbilder der Jungfran Kummernus, auf denen der verunstaltende immer kleiner und kleiner wurde und verschwand ». Cf. *buch der deutschen Volkskunde*, édité par W. Pessler, I (15^e livr.) Potsdam, 1936.

cette statuette une « H. Julia » et ajoute, sans la moindre justification, la remarque suivante : « Mit Unrecht heilige Kümmernis genannt » (1).

Le même doute fut émis par un de mes correspondants au sujet de la fresque d'Anderlecht, décrite et reproduite précédemment. A cause de sa figure imberbe, l'identification avec sainte Wilgeforte lui paraît sujette à caution : on pourrait y voir tout aussi bien une sainte Julie, comme sur le triptyque du même nom de Jérôme Bosch, au Musée de Vienne, dont nous reproduisons ici le panneau central, avec le concours et l'autorisation de la firme d'art Wollfrum, à Vienne.

La meilleure façon de se défendre, selon d'éminents stratèges, est d'attaquer. Conformément à ce système, nous n'allons pas essayer tout d'abord de justifier l'identification de la fresque d'Anderlecht, mais plutôt nous astreindre à invalider celle du triptyque de Vienne et de la figure principale.

Et d'abord, il me sera bien permis d'insister sur ce point que, dans nos contrées, une vierge crucifiée désignera plutôt une Sainte dont le culte, au temps de Bosch, était répandu dans tous les Pays-Bas et au delà, qu'une sainte corse, au culte très localisé, dont le nom ne figure pas même dans la *Légende Dorée* de Jacques de Voragine, la source la plus féconde d'inspiration iconographique pour les artistes de la fin du moyen âge.

Sans entrer dans d'inutiles détails biographiques, nous rappellerons ici que sainte Julie était une esclave chrétienne, originaire de Carthage, qui fut torturée en Corse sur l'ordre du gouverneur de l'île (il lui fit e. a. arracher les cheveux) puis mise en croix : supplice habituel des esclaves chez les Anciens. Ceci se passait vers 450, pendant que son maître, saoulé par le gouverneur, couvait son vin, loin de la scène (2).

(1) Cf. Schnürer et Ritz, *op. laud.*, p. 277.

(2) On peut donc contester la description de Lafond quant au groupe de droite, où, d'après lui, « des fidèles gémissent et essaient de relever son compagnon (lisez maître) Eusebius, qui gît à terre sans connaissance ». P. LAFOND, *Hieronymus Bosch. Son art, son influence, ses disciples*, p. 66. Bruxelles-Paris, 1914.



Panneau central du soi-disant triptyque de sainte Julia, à Vienne

Et qu'aperçoit-on sur le panneau central du triptyque viennois ? Une tendre vierge, revêtue de somptueux atours, une riche ceinture autour des reins, une couronne d'or sur l'opulente chevelure qui retombe des deux côtés de la tête, les bras et pieds liés à la croix par des cordes.

De ces nombreux détails, dont un — la ceinture — est presque aussi significatif que la couronne (1), aucun ne s'applique à une esclave, qu'un païen cruel fait clouer sur la croix ; tous au contraire conviennent admirablement à la princesse portugaise, liée sur la croix, mais représentée imberbe ici, comme à Anderlecht, à Augsbourg et ailleurs.

Quant à l'entourage tumultueux, dont on m'objectera qu'il ne s'explique pas par la légende de sainte Wilgeforte, je riposterai d'abord qu'il s'explique encore moins par celle de sainte Julie, et je rappellerai ensuite, d'après notre légende, les scènes d'effroi provoquées par le martyre de la princesse portugaise, décrites comme suit dans une version du XVI^e siècle, actuellement à la Bibliothèque de Tours : « Et incontinent s'ourdit en l'air foudre, tempeste, tonnoirres, qui occirent tous ses crucifieurs, et feu du ciel, qui brula et consumma tout le palais de son père » (2).

Dans ces conditions, l'appellation du triptyque de Vienne me paraît très contestable : rien ne s'oppose à voir dans la figure crucifiée une princesse plutôt qu'une esclave, et sainte Wilgeforte au lieu d'une sainte Julie, inconnue dans nos contrées, maintenant comme jadis.

Celui qui, malgré cela, s'en tient mordicus à l'attribution traditionnelle, devra bien reconnaître que la représentation de l'esclave crucifiée, telle que Bosch l'a réalisée, a subi incontestablement l'influence des représentations de la princesse crucifiée, fort répandues dans les Pays-Bas, et dont quelques-unes étaient déjà imberbes à cette époque. Quoi qu'il en soit, étant donné le caractère incertain de la figure centrale, personne n'est autorisé à se prévaloir du

(1) Le port d'une ceinture richement ornée était réservé aux dames de qualité et défendu aux prostituées ; d'où le proverbe : « Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée ».

(2) Cf. Schnürer et Ritz, *op. laud.*, p. 25.

soi-disant triptyque viennois de « Sainte Julie », pour révoquer en doute l'identification proposée pour la fresque d'Anderlecht et généralement acceptée : à juste titre, selon nous. Puisse le lecteur partager cette conviction.

La Légende de sainte Acombe.

Nous sommes heureux de pouvoir signaler à nos lecteurs un dernier vestige, insoupçonné jusqu'à ce jour, de notre légende : preuve nouvelle de sa grande diffusion au temps jadis.

A 29 kilomètres N.-E. de Besançon, dans le Doubs, le chef-lieu d'arrondissement a emprunté son nom de BAUME-LES-DAMES (ou *les Nonnes*) à une abbaye bénédictine, enrichie par Charlemagne et Louis le Débonnaire. C'est là, bien loin des centres de vénération, que nous retrouvons la légende de la vierge barbue et crucifiée, cachée sous une dénomination bizarre, mais qui pourrait bien n'être qu'une déformation du nom germanique *Ont-commer*. Cette hypothèse, hardie à première vue, se justifie pleinement par l'identité absolue des deux versions de la légende. Voici ce que nous apprend à ce sujet un archéologue local.

Il existe au nord de la ville de Baume-les-Dames une chapelle, au milieu d'un cimetière, appelée d'ancienneté la chapelle du Saint Sépulcre. Elle doit sa fondation au chanoine Pignet, prieur de Bellefontaine, qui la fit bâtir vers 1550.

Dans cette chapelle, du côté droit, le visiteur remarque une petite niche, où se trouve la statue de sainte Acombe, haute seulement d'une coudée. La sainte est représentée avec une grande barbe, qui lui cache la moitié du visage et la poitrine. Elle est attachée toute vêtue à une croix, où elle a été liée avec des cordes. Cette image est encore l'objet aujourd'hui à Baume d'une grande vénération. On y venait autrefois de fort loin en pèlerinage. Sainte Acombe de Baume est, dit-on, connue et priée jusqu'aux bords de la Manche, où son culte aura été transporté par la foi des pèlerins à une époque inconnue. Les hagiographes de la Franche-Comté n'en disent rien. Voici seulement ce que rapporte une tradition locale peu détaillée.

Acombe était belle. Le fils du roi, l'ayant vue, en devint épris. Il était païen ; elle, chrétienne. Elle ne voulut point prêter l'oreille aux discours du païen. Un jour que celui-ci poursuivait Acombe avec plus d'insistance, elle pria Dieu de lui enlever la beauté. Sa prière fut exaucée, et une barbe affreuse, comme la soie d'un sanglier, couvrit aussitôt le visage de la sainte que, par dépit, les barbares soldats du païen crucifièrent à un arbre de la route.

La tradition orale de Baume ajoute que la sainte est enterrée à gauche de la chapelle du Saint Sépulcre, tout près de la paroi extérieure du mur (1).

Si peu détaillée que soit la tradition locale, nous y retrouvons tous les éléments de la légende de sainte Wilgeforte avec, comme variante unique, la différence de nom, qui n'est plus de nature à nous arrêter dans l'identification que nous proposons. Voilà donc une nouvelle trace de la légende wilgefottesque, qui constitue en même temps, comme nous l'avons déjà dit, un témoignage nouveau de sa grande diffusion, pressentie par notre archéologue, quand il voit la sainte de Baume « connue et priée jusqu'aux bords de la Manche », alors que l'inverse est vrai et que c'est la sainte vénérée là-bas qui est venue se cacher à Baume sous un nom d'emprunt.

Nous pouvons contrôler ces données archéologiques et culturelles, mises par écrit il y a près d'un demi-siècle, grâce au bienveillant concours de M. C. REVENEV, curé de Baume-les-Dames.

La statue de sainte Acombe, en pierre, haute de 80 centimètres, orne toujours une niche de la chapelle du Saint Sépulcre, au cimetière de Baume. La reproduction que nous en offrons au lecteur montre ce qu'il y a d'excessif dans la description, en ce qui concerne la barbe de la sainte.

De nos jours, cette statue n'est plus l'objet d'un culte spécial : elle n'était même plus connue des Baumoises, jusqu'au jour où, dans son bulletin paroissial, l'abbé Re-

(1) Ch. Thuriot, *Traditions populaires du Doubs*, p. 78. Besançon, 1889. Je dois la connaissance de cet ouvrage à M. Ch. Marchesné, bibliothécaire à la Mazarine, à Paris, qui a bien voulu m'aider dans mes recherches. Je l'en remercie de tout cœur. Une nouvelle édition parut à Paris, en 1891. La « Légende de sainte Acombe » y figure p. 172-174.



Statue de Baume-les-Dames.

veney leur révéla son existence et sa légende, complètement oubliées. Elle n'est plus qu'un objet de curiosité pour les visiteurs de la chapelle et non moins, espérons-la, pour nos lecteurs.

Louvain.

JEAN GESSLER.

Enseignes nivelloises.

(Suite).

AIMÉ BRULÉ (+).

Faubourg de Charleroi.

Sauch (ale) 1348 — *Sach* (rue de) 1377 — *Sauch* (en dehors de le porte le) 1398 — *Saulx* (ale) 1438 — *Chau* (al) 1538 — *Trois tillieux* (grand rue qui vat aux) 1545 — *Saulx* (al) 1576 — *Porte de Charleroi* (faubourg de la) 1738.

Maisons.

Côté droit.

- *Prince de Liège* (hôtellerie du) 1668.
- *Teruwanne* (maison le) 1382 — *Theroenne*, 1418
- *Terwanne* (l'héritage del) 1669, se trouvait le long de la ruelle de ce nom allant del Crois del Sauch au preit del Kariteit.
- *Cabuterie* (maison nommée la) 1738, joindant à la ruelle qui conduit aux prés del Dodaine (1) et par derrière à la cense de la Saulx — *Béguine* (maison dite la) 1778.
- *Cinse del Sau*.

Côté gauche.

- *Brique rouge* (maison de la) 1758 — *Brique* (maison portant pour enseigne le) 1764, joindant au chemin de la Tour Renard.
- *Notre Dame* (capielle) 1479 — *Nostre Dame de le Sau* (capelle condist) 1492 — *Saul* (cappelle del) 1507 — *Sauch* (chapelle del) 1512 — *Chappelle* (la) 1526 —

(1) Cette ruelle était déjà connue sous ce nom en 1545.

Chaulx (chapelle del) 1544 — *Saint Pierre* (chapelle Monsieur) 1567 — *Saint Jacque al saulx* (chapelle par ci-devant nommée) 1592.

— *Croys al sauch* (le) 1361 — *Croix al Sau*, 1517.

Nous ignorons la signification de cette croix de même que la date de sa disparition (1).

Sans indication d'emplacement.

— *Arsellire* (maison condist al) 1407 — *Larsselier*, 1480 — *Larsellus* (al), 1504 — *Larseillerie*, 1522 — *Larzel-lerie*, 1524, séparée par une maison de la suivante.

— *Lagarè* (maison condist) 1480 — *Gare* (le) 1487.

— *Larbalest* (tenure condest) 1483 — *Larbalestre*, 1498.

— *Papagay* (maison que lon dit) 1553 — Maison où probablement se réunissaient les membres du serment des archers lorsque l'on tirait l'oiseau sur la porte del Sau.

Ces 4 maisons se trouvaient entre les deux bailles c'est-à-dire entre la porte et le chemin de la Tour Renard, mais il n'a pas été possible d'établir de quel côté de la chaussée elles étaient placées.

— *Charlerie* (maison condist le) 1417 — *Carlerie* (le) 1425.

— *Ymaige* (maison al) 1432.

— *Coqueau* (maison condist le) 1557.

— *Coquelet* (maison nommée le) 1570.

— *Mignon* (maison le) 1531, empres la porte al Saux.

— *Notre Dame* (maison dite) 1591.

— *Brassine* (héritage dit la) 1718.

(1) Quelle pouvait bien être en effet la signification de cette croix ? Nous ne pensons pas qu'elle devait rappeler soit un crime, soit une mort tragique surtout que sur le plan de Lepoivre de 1618, où elle est figurée, elle a plutôt l'aspect d'un perron.

Comme chaque année, à l'époque de la Pentecôte, le clergé se rendait processionnellement jusqu'à cet endroit à la conduite et à la rentrée des *Croix de Fosses*, on se demande si la dite croix n'avait pas été placée pour fixer le lieu de la rencontre de la séparation.

— *Empereur* (maison portant pour enseigne l') 1730.

— *Vert chasseur* (maison portant pour enseigne le) 1750.

Rue des Pécheurs.

Dans le principe, elle emprunte son nom à un de ses habitants un *S^r Obiert Seingleirs*, nom qu'elle conserva longtemps mais qui, au point de vue de l'orthographe, subit de nombreuses altérations au cours des siècles.

Obiert Seingleirs (ruelle) 1360 — *Ebiert Singleur*, 1374 — *Obert Seingleit*, 1389 — *Ebiert Senglez*, 1401 — *Obert Singler*, 1416 — *Ebert Singlez*, 1450 — *Ebert Sengler*, 1507 — *Ebert de Singler*, 1535 — *Singlers* (rue) 1568 — *Wiber Singler*, 1574 — *Obert Singlier*, 1618 — *Senglier*, 1625 — *Imbert Senglé*, 1628 — *Labiât Senglet*, 1630 — *Berthe Senglé*, 1630 — *Gilbert* (rue de) qui se dit présentement la rue *Pêcheur*, 1645 — *Sanglier* (rue du) actuellement rue *Pêcheur*, 1734.

Ainsi qu'on le voit, alors qu'elle paraît être définitivement désignée sous le vocable « rue Pêcheur » son nom primitif est encore rappelé.

Quant à cette nouvelle appellation, nous ne savons d'où elle lui vient. Ne serait-ce pas aussi le nom d'un de ses riverains ? Car il est à remarquer qu'il ne s'agit pas ici d'une rue *des Pécheurs*, comme on dit aujourd'hui, mais d'une rue *Pêcheur*, au singulier.

Elle s'appelait parfois : ruelle qui va al Rosse, 1476-1515 — rue qui mène de la rue alsaux à celle des *Brasseurs*, 1646.

C'est dans cette rue que se trouvait la grange où les compagnons du *Franc vouloir* remisaient le char sur lequel ils jouaient leurs jeux. Elle touchait par derrière au cimetière de St-Nicolas.

Rue Saint Maurice.

Cette artère se divisait aussi en plusieurs. L'une comprise entre la rue de Charleroi et celle d'une autre, entre cette dernière et la place de une troisième constituée par le tronçon allant St-Nicolas à la place de l'Abreuvoir.

1^{re} partie — *Ruwelle qui vaut en le Cokierne*, 1375 — *Ruwelle qui vat ale haule Cokierne*, 1468.

2^{me} partie. — *Jehan dou Vivier* (ruelle) 1384 — *Ernoul dou Vivier* (ruwelle ou on vat ale graingne) — *Kokierne* (ruwelle del) 1448.

3^{me} partie. — *Rue allant de l'aittre Saint Nicolay à Saint Meurisse*, 1489 — *Rue allant au Couvent des Annonciades*, 1621. — *Rue descendant au couvent des annonciades*, 1621 — *Rue de l'Arbre d'or*, 1650 — *Rue qui conduit de l'Eglise Saint Jean l'Evangéliste aux Annonciades*, 1758.

L'ensemble de la rue était parfois désigné comme suit :

Rue Saint Meurice, 1436 — *Rue allant à Saint Meurisse*, 1520 — *Rue qui va de la Chenine rue à Saint Meurisse*, 1527 — *Rue qui vat al porte al Saulx*, 1606. — *Rue allant de l'arcqs vollu aux annonciades*, 1623.

Sous la révolution française : *rue de la Victoire*.

Maisons.

Côté droit.

— *Saint Nicolas* (maison pastorale de St-Jean l'Evangéliste), 1795, tenait par derrière à une maison située vis à vis de l'Arbre d'or.

— *Saint Pierre* (maison dite) 1663, gisant devant l'Arbre d'or.

— *Vivier* (maison condist a) 1474, gisant à Saint Meurisse.

Côté gauche.

— *Arbre d'or* (maison dite 1') 1550, tenait par derrière à Saint Joseph, 1741.

— *Veille greffe* (maison dite la) 1738, située près de la précédente.

Rue des Juifs.

Cette rue faisait primitivement partie de la rue Coquerne. Elle était spécialement désignée sous les vocables suivants :

Haute Kokierne (en le) 1384 — *Kokerne* (rue), 1389 — *Coquerne devant le bowe* (1) (en le) 1489 — *Haute-Coquerne* (en le) 1570 — *Grande Coquerne*, 1617.

C'est en 1558 que, pour la première fois, nous l'avons trouvée mentionnée sous le nom de *rue des Juifs*, alors que depuis très longtemps cependant des « cangeurs » y séjournaient (2). Ce nom ne lui fut toutefois par encore appliqué d'une façon constante car au XVIII^e siècle on la trouve mentionnée comme suit :

Ruelle qui menne de la paroisse St-Jean l'Evangéliste à la Cocqueille, 1702 — *Rue qui conduit de la Petite Baume à la Coquierne*, 1753 — *Juifs* (rue des) 1767 — *Rue descendant des Annonciades vers la Coquierne*, 1773 — *Rue qui conduit des Coquiennes aux Recollets*, 1773.

Sous la révolution française : *rue de la Fraternité*.

Rue de la Tranquillité.

Gerard Bouchiaulx (ruelle) 1352 — *Noncil Bouchial* (ruwelle qui vaut à le graingne) (3) 1364 — *Kardon* (ruelle quon dist) 1402 — *Ruelle qui vat del maison Valionpont en le chenine rue*, 1405 — *Valionpont* (ruelle qui vat al maison), 1412 — *Ruelle qui vat del maison Colart Brayer à losteil de Valyonpont*, 1416 — *Jehan Blanche* (ruelle) 1433 — *Odry Janiel* (ruelle viers le maison) 1438 — *Commandeur* (ruelle du) 1491 — *Hazoi* (ruelle du) 1530 — *Episcopale* (ruelle) 1678 — *Evêché* (petite rue de) 1733 — *Ruelle qui menne a la rue Alsaux de l'Evêché*, 1744. Nous ignorons d'où lui vient son nom actuel.

Dans cette rue se trouvait une grange dite du *Commandeur* qui appartenait à la maison de Vallianpont.

(1) Cette petite bowe se trouvait à l'intersection des rues des Juifs et de St-Maurice. Elle était alimentée par les eaux de la grande bauwe située vis à vis de l'église St-Maurice.

(2) Ansiaul Bulleir, le cangeur, rue de le Kokerne, 1389.

(3) Cette grange constituait une dépendance du « Couvent » sur le marché, lequel à cette époque était tenu par les Delà très probablement le nom donné à la rue.

Rue al Gaille.

de Lingni (ruelle viers le maison le seigneur) 1376. — *Frères Meneurs* (ruelle des) 1402 — *de Lingny* (rue) 1404, ou ens il demeure *damme Gaye* à présent — *de Ligny* (ruelle) 1422 — *Rue qui va de lostel de Viller aux Frères Meneurs*, 1427 — *de Vilier* (rue allant à losteil) 1434 — *Gaye* (ruelle condist) 1435 — *Dame Gaye* (ruelle) 1436 — *Rue qui vient du lieu de saint Jorge aux Frères Meneurs*, 1446 — *Ruelle qui va de lostel de Ligny a lostel de Viller*, 1457 — *Cordeliers* (rue allant aux) 1602.

Pour ce qui concerne le nom qu'elle porte actuellement, il se peut qu'il trouve son origine dans une étymologie populaire.

Le nom *Gaye* devait très probablement avoir la même prononciation que le nom wallon du fruit du noyer (ga-il) et comme le souvenir de *Dame Gaye* s'était évanoui au cours des temps, le populaire aura très probablement établi un rapport entre ces deux mots. De là le nom actuel « al Gaille ».

Maisons.

Gaye (maison condist) 1470.

Lambars (maison des) 1537 — Constituait une dépendance de la maison du même nom située rue Saint Jorge.

Rue Saint Georges.

Les anciennes appellations de cette rue étant assez nombreuses nous les avons groupées en tenant compte des endroits qu'elles désignent spécialement.

1° — rue entière :

Rue dou *Carnier*, 1348 — Rue qui vaut au *Carnier*, 1366 — Rue qui vaut del *Chenine ruwe* au *Charnier*, 1375 — Rue dou *Charnier*, 1382 — Rue ou on vat vers *Charnier*, 1390 — Rue du *Charni*, 1474 — Rue qui vaut al *magdaleine*, 1480 — Rue allant de la *Chenine* rue à la porte *Charnier*, 1528.

2° partie comprise entre la rue de Charleroi et celle de l'Évêché :

Rue *Ebert Singler*, 1572 — Rue du *Bon Wasteau*, 1596 — Rue *Single*, 1643 — Rue qui meine de l'abbaye d'*Aiwiers* al rue *Alsaux*, 1556 — Rue du *Sanglier*, 1791.

3° partie comprise entre la rue de Charleroi, l'impasse actuelle de la Madeleine.

Lombards (viers les) 1358 — Rue *St-Jove*, 1362 — Rue qui vaut de le maison des *Lombards* en le *chenine ruwe*, 1376 — Rue des *Lombards*, 1379 — Rue pour aller del *Chenine* rue à *Saint Jorge*, 1471 — Rue qui vient del *chenine* rue aux *vies Lombards* empres *Saint Jorge*, 1484 — Rue *Monsieur Saint Jorge*, 1450 — Rue des *Jesuites*, 1461 — Rue allant de la rue de *Charleroi* aux *Jésuites*, 1708.

4° partie comprise entre l'impasse de la Madeleine et le boulevard.

Devant le *Mostier del Magdeleine*, 1353 — Au *Charnier* devant le *puch de le Madélene*, 1428 — Place de la *Madeleine*, 1470 — Rue du *Carnil* devant le *Magdeleine*, 1550 — Rue du *Charnier* proche la porte, 1658 — Rue *Labeau*, devant la chapelle de la Madeleine, 1673 — Quartier de la *Madeleine*, 1794.

Le nom de *Charnier* lui venait, dit-on, du fait que des pestiférés y auraient été enfouis lors d'une épidémie qui ravagea Nivelles.

D'après le manuscrit de Perceval cité par de Prelle de la Nieppe, cette épidémie aurait sévi en 1336 et l'église de la Madeleine aurait été construite postérieurement à cette date. Or, comme le fait remarquer Wauters cette église existait déjà en 1220. Ce manuscrit serait donc erroné quant à l'époque de l'érection de la dite église.

Certes une épidémie a pu ravager Nivelles à la date fixée par Perceval, mais si comme il le rapporte la tradition veut que la Madeleine a été élevée sur la fosse commune des pestiférés, cela n'a pu se produire qu'à la suite d'une calamité qui se perd dans la nuit des temps.

Quant au moulin du *Charnier* de Prelle de la Nieppe, il était 1224.

C'est probablement sur la place de la Madeleine où se trouvait en 1550 un tilleul connu sous le nom de *tilleul de la Magdeleine*, que furent construites, vers 1780, douze maisons qui constituèrent ce qu'on appelait au siècle dernier le *culot de la Madeleine*, lequel fut chanté par Georges Willame lors de sa disparition. Ces maisons qui pour la plupart étaient devenues d'infestes taudis sont remplacées aujourd'hui par de saines et confortables habitations.

Sous la révolution française : *rue de la Loi*.

Ruelle.

Voie qui vat del porte belliane ale magdeleine tout selon les murs del ville — 1438.

Maisons.

Côté droit.

De la rue de Charleroi à la rue al Gaille.

- *Aywières* (refuge d') 1621.
- *Lombars* (maison des) 1358, avait une issue rue dame Gaye — *Vies Lombars*, 1484.

De la rue al Gaille aux remparts.

- *Trois couronnes* (maison de soldats) 1646, dépendait de celle du même nom située rue de Bruxelles.
- *Capelle de la Magdeleine*, 1227. Elle fut vendue, en 1786, au St-Lambert, Jacques, bourgeois de Nivelles pour la somme de 1050 florins.

Côté gauche.

De la rue de Charleroi à la rue de l'Evêché.

- *Bon Wastean* (maison du).

De la rue de l'Evêché à l'impasse de la Madeleine.

- *Caïgues* (Grande maison de pierre messire Gerard de la Nueverue condist des) 1358 — *Cangnes*, 1383.
- *Viller labbie* (losteil de) 1379.

— Saint Georges (moustier).

Près de cette église il y avait autrefois un *bon Dieu de Pitié* (1611).

Impasse de la Madeleine.

Cette impasse, aujourd'hui supprimée, était constituée par un tronçon d'une rue qui, autrefois, était désignée comme suit : *rue ou on vat ale maison monseigneur Jehan del housire*, 1357 — *rue qui vat devers le cappelle de le Magdeleine à la porte condist Belyanne*, 1379 — *rue de le housire*, 1397 — *rue qui vat de lhosteil de Villeir ale porte Belyanne*, 1435 — *rue condist me Dame del housière*, 1435 — *devant l'ospital de la Magdelene*, 1489 — *en le rue des Grises suers*, 1500 — *ruelle des Grises sœurs*, 1507 — *ruelle condist del Houssier*, 1521 — *rue de la Magdeleine allant à la porte de Namur*, 1663.

Nous ignorons quand cette rue fut convertie en une impasse, laquelle, avec la partie de la rue St-Georges proche les remparts, constituait ce que l'on appelait le *culot de la Madeleine*. Elle ne l'était dans tous les cas pas encore en 1640.

Maisons.

Jehan de le Housire (maison condist) 1379, joindant dun costet al tenure del maison de Villeir et dautre costet al église saint Jorge — *Housire* (hospital condist le) 1383 — *Magdaleine* (hospital de le) 1489 — *Houssier* (ospital del) 1523.

— *Grises Sœurs* (couvent des) 1479. Un auvroir de mulquinerie se trouvait devant ce couvent en 1571.

— *Roullie* (maison condist le) 1474, joindant a lostel de Villeir et par deriere al église parochial de St-Jorge.

— *Visse parson* (maison condist le) 1491, joindant au remanant feu Wautier del Roullie.

D'après un plan daté de 1640, tous ces immeubles y compris l'ancien refuge de Villers étaient dans le dit couvent.

Entre la porte du Charnier et la rue Robelet.

Carnier (dehors la porte dou) 1345 — *Charnier* (rue dou) 1362 — *Charnier* (hors la porte dou) 1447 — *Charny* (en es fauboux du) 1478.

Maisons.

- *Brassine* (maison condist le) 1409.
- *Commandeur* (lheritaige du) 1489.

* * *

Rue des Grises sœurs (maison gisant au Charnier tenant à la rivière qui vient du moulin du Charnier daultre al) 1515.

Rue Roblet.

Rue qui vient de lhospital de Roblet à la porte du Charnier, 1546 — *Rue allant de Roblé au pont du Charny*, 1590 — *Ruelle qui menne au moulin de Stoisy*, 1681 — *Chemin qui maine de la porte du Charnier à Roblet*, 1690.

Maison.

Langlet (maison quon dist de) 1519, joindant par derière aux vieux fossés.

Questionnaire de Folklore pour servir à l'histoire de la pensée scientifique.

La nécessité pour l'histoire de la pensée scientifique de faire des investigations dans le domaine folklorique n'est plus discutée par la jeune génération de savants.

Nos lecteurs ne seront pas étonnés de voir un historien de la science exprimer le désir d'entrer en relation avec les folkloristes et ceux-ci ne manqueront pas de lui apporter les renseignements qu'il désire obtenir.

Aussi reproduisons ici volontiers le questionnaire qui fut déposé au 2^e Congrès National des Sciences par M. Pelseneer, ainsi que les commentaires dont il l'avait fait précéder. Et nous insisterons vivement auprès de nos lecteurs pour qu'ils l'aident dans son œuvre et collaborent avec empressement à son enquête.

L'histoire des sciences est l'histoire du développement de l'esprit ; c'est l'histoire de l'instrument même du progrès de la pensée. Mais, pour des raisons que nous n'avons pas à développer ici, cet aspect essentiel de l'histoire de la civilisation a été relativement peu cultivé jusqu'à présent ; en particulier, le premier chapitre de l'histoire de la science, celui des origines de la pensée scientifique, offre des difficultés d'ordre méthodologique très spéciales. On ne peut en effet se satisfaire d'une histoire commentant les plus anciens documents connus ; une histoire logique de la pensée scientifique, c'est-à-dire une histoire qui se veut complète, devra — quelque opinion que l'on puisse professer sur les rapports de la mentalité de ceux de nos contemporains qu'on qualifie de primitifs avec celle de nos ancêtres, quelque relation qu'on soit enclin à postuler sur la réductibilité ou l'irréductibilité de ces deux modes de pensée — considérer tout d'abord cette mentalité dite primitive, et tenir compte aussi des éléments fournis avec tant d'abondance par le folklore.

Une description de l'évolution intellectuelle, pour être acceptable, doit savoir puiser à ces deux sources.

Dans une étude récente intitulée *Le folklore et l'histoire de la pensée scientifique* (1), j'ai essayé de montrer avec quelques détails comment le folklore constitue un moyen susceptible de nous éclairer grandement sur la psychologie de la connaissance et sur les origines de la science.

(1) *Archeion*, vol. XVI, n° 2, avril-juin

Mais ici, comme en tant d'autres domaines, la collaboration de spécialistes de disciplines variées s'avère indispensable ; la plupart des chapitres de l'histoire des sciences exigent la coopération intellectuelle la plus étroite. En faisant appel à la bienveillance des folkloristes, en prenant la liberté de solliciter leur concours, j'ai le sentiment aussi d'attirer leur attention sur un aspect de la pensée populaire qu'ils ont trop longtemps et injustement dédaigné.

Certes, il est extrêmement difficile d'obtenir aujourd'hui du peuple des renseignements originaux sur la conception qu'il se fait du monde physique et de l'homme ; une enquête aussi ample et scrupuleuse que celle de Sébillot (1) ne nous apporte presque rien sur ce sujet. Néanmoins, lorsqu'on interroge à présent les gens de terre et de mer chez qui — s'il en est encore — l'instruction publique et les religions n'ont pas laissé de marques trop profondes, on est inmanquablement amené à constater que les réponses obtenues d'eux concernant la structure de l'univers et la « fabrique » du corps humain, comme eût dit Vésale, coïncident en tous points avec les opinions et les réflexions dont la synthèse constituait les premières théories scientifiques. Ne sont-ce pas les physiologues grecs que nous croyons entendre, ceux-là mêmes dont la pensée a été génialement reconstruite par Tannery (2), quand, par exemple, de vieux paysans et des gens du peuple de Grammont et des environs, nous affirment ceci : « La terre est ronde et bornée par les eaux... Les étoiles sont des trous dans le firmament, par où passe la lumière du ciel... Les corps tombent, parce que dans la terre se trouve un immense aimant qui attire tout à lui » (3) ?

C'est avec l'espoir que l'on voudra bien reconnaître l'intérêt du rapprochement que nous venons de signaler et la nécessité qu'il y aurait à recueillir systématiquement ces opinions populaires, que nous nous risquons à esquisser ici un questionnaire. *Celui-ci est destiné surtout à servir de guide*, car chaque enquêteur devra, bien entendu, étendre et compléter ses questions au gré de son inspiration et d'après les réponses qui lui sont faites. Les renseignements une fois obtenus en grand nombre et centralisés, il sera sans doute facile de les grouper et d'en dégager des interprétations. Nous osons espérer que de nombreuses personnes voudront bien répondre à notre appel, et nous tenons à les assurer de notre vive reconnaissance pour les indications qu'elles consentiront à nous fournir et la collaboration qu'elles apporteront ainsi aux études auxquelles ces matériaux ne manqueront pas de donner lieu.

(1) Paul Sébillot. *Folklore de France*, 4 tomes, Paris, 1904-1907.

(2) Paul Tannery, *Pour l'histoire de la science hellène*, 2^e édit., par A. Diès, Paris, 1930.

(3) Renseignements obligeamment transmis par M^{lle} A. De Clercq.

I. — LA NATURE.

1. En quoi le monde est-il fait ? Est-il limité ? illimité ? Quelle est sa forme ? Est-ce qu'il est toujours le même ? Est-ce qu'il se meut ? Est-il éternel ? Y a-t-il beaucoup d'univers ?

2. Qu'est-ce que le vide ?

3. Qu'est-ce que la lumière ?

4. Qu'est-ce que le feu ?

5. Qu'est-ce que la Terre ? A-t-elle un sexe ? Pourquoi y a-t-il des jours et des nuits ? Pourquoi y a-t-il des saisons ?

6. Qu'est-ce que le Soleil ? A-t-il un sexe ? Pourquoi ne tombe-t-il pas ? Quelle est sa distance ? Quelles sont ses dimensions ? Pourquoi ne se lève-t-il pas et ne se couche-t-il pas pendant toute l'année aux mêmes points de l'horizon ? Pourquoi est-il rouge à son coucher ? Est-ce le même Soleil que l'on voit chaque jour ?

7. Qu'est-ce que la Lune ? A-t-elle un sexe ? Pourquoi ne tombe-t-elle pas ? Quelle est sa distance ? Quelles sont ses dimensions ? Est-ce toujours la même Lune que l'on voit ?

8. Qu'est-ce que le ciel ?

9. Qu'est-ce que les étoiles ? Quelles sont leurs dimensions et leur distance ? Ont-elles un sexe ? Respirent-elles ? Qu'est-ce que les étoiles filantes ?

10. Qu'est-ce que la voie lactée ?

11. Qu'est-ce que les comètes ? Ont-elles un sexe ? Respirant-elles ?

12. Qu'est-ce que les éclipses ?

13. Qu'est-ce que le mouvement ?

14. Pourquoi les corps tombent-ils ? Quelle est la loi de leur chute ? De deux sphères de mêmes dimensions, l'une en plomb, l'autre en bois, laquelle tombe le plus vite ? Tous les corps tombent-ils ?

15. Qu'est-ce que les nuages ? Pourquoi ne tombent-ils pas ?

16. Qu'est-ce que le chaud ? le froid ? le lourd ? le léger ? le sec ? l'humide ?

17. D'où vient l'eau de la mer ? Pourquoi est-elle salée ? Qu'est-ce que les marées ?

18. D'où vient l'eau des fleuves ?

19. Qu'est-ce qu'un tremblement de terre ?

20. Qu'est-ce que l'air ? le vent ? la pluie ? la neige ? la grêle ? le brouillard ? la glace ? la rosée ? la foudre ? le tonnerre ? l'arc-en-ciel ? Qu'est-ce qui provoque les changements de temps ?

21. Qu'est-ce que les pierres ? les roches ? Où trouve-t-on l'or ?

22. Qu'est-ce que les fossiles ? Quelle est l'origine des pierres et haches polies ?

23. Depuis quand la Terre, le Ciel, les Astres, la Mer, le Feu, etc... existent-ils ?

II. — L'HOMME.

1. Quelles sont les choses vivantes ? Quelle sont les choses non vivantes ?

2. Quelle est l'origine de l'homme ? des animaux ? des plantes ?

3. En quoi l'homme est-il fait ?

4. En quoi consiste la respiration ? (but et fonctionnement).

5. En quoi consiste la vue ? (but et fonctionnement).

6. Pourquoi l'homme cesse-t-il de grandir à un certain âge ?

7. Qu'est-ce que les monstres ?

8. Où est le siège de l'intelligence ?

9. Qu'est-ce que le sommeil ? le rêve ? le plaisir ? la douleur ? la vieillesse ?

10. La femme peut-elle concevoir autrement que par l'intervention de l'homme ? (par exemple, peut-elle être fécondée par le vent ?) Si oui, est-ce aussi le cas pour des animaux, et lesquels ?

Prière d'envoyer les réponses, avec des indications précises concernant les enquêteurs, les personnes interrogées, les localités, dates, etc., etc., à M. J. Pelseeneer, 51, avenue du Longchamps, Uccle-Bruxelles (Belgique).

J. PELSENEER.

Une enquête internationale sur les symboles dans les Arts Populaires.

Nos lecteurs ont lu dans le fascicule précédent le discours que nous avons prononcé à Berlin lors de l'inauguration du Musée National de Folklore sur les rites et les symboles dans le Folklore et dans les Arts Populaires. A la suite de ce discours, l'Institut International de Coopération Intellectuelle a estimé qu'il serait intéressant d'entreprendre une enquête internationale sur les symboles dans les Arts Populaires et nous a prié de présenter un projet à la réunion de la Commission Internationale des Arts Populaires qui s'est réunie à Paris le 28 Novembre dernier. Comme le rapport explicatif et le projet de résolution ont été adoptés à cette réunion, les folkloristes belges seront bientôt saisi de la question. Afin de leur donner dès à présent l'occasion de réfléchir à la question nous donnons ici le texte de ces documents. Il est vraisemblable que d'ici peu de temps le Ministre de l'Instruction publique aura créé une Commission Nationale de Folklore et ce sera sans doute à cette commission que sera dévolue la mission de mener cette enquête à bonne fin.

Texte du rapport adopté par la C. I. A. P. :

Nous proposons que la Commission Internationale des Arts Populaires entreprenne une enquête sur les Symboles dans les Arts Populaires.

Voici les raisons qui nous inspirent cette suggestion.

1° Les folkloristes et les spécialistes des Arts Populaires s'intéressent chacun chez eux, dans leur pays, aux manifestations et aux diverses expressions du sentiment du beau rencontrées dans le peuple. Ils nous les décrivent, ils nous en retracent l'évolution et ils font là une œuvre utile. Mais notre Commission des Arts Populaires étant internationale ne conviendrait-il pas que les documents recueillis dans les divers pays et les œuvres qu'y ont consacré les spécialistes, fassent sous son égide l'objet d'une confrontation dépassant le cadre des diverses nations ? A cette première question nous répondons affirmativement. A quoi sert de créer un mouvement international si ce n'est pour envisager l'objet de telle spécialité de l'activité intellectuelle sur un plan élargi, plus objectivement scientifique, plus philosophique ?

2° Il convient de réagir contre les inconvénients de la spécialisation excessive à laquelle le développement de la scientifique a conduit tous les intellectuels. Aucun peut être isolé de tout un ensemble de faut procurer aux spécialistes 1

de leurs travaux. Sans doute est-il à peu près impossible à chacun de nous de se soustraire pour ses travaux à la nécessité de la spécialisation ; mais il faut aussi dans l'intérêt même de ces travaux que nous ayons des vues sur l'état des recherches dans les domaines voisins du nôtre. Il convient non seulement que nous prenions contact avec nos collègues d'autres pays, spécialisés dans le même domaine que le nôtre, mais encore que nous établissions des rapports avec les spécialistes d'autres disciplines.

Un organisme comme l'Institut de Coopération intellectuelle semble tout désigné pour provoquer ces contacts.

3^e L'Art Populaire et le Grand Art — terme impropre, à notre avis, mais que nous ne chercherons pas à modifier car il suffit à faire comprendre notre pensée — ont certainement des affinités qu'il importe de dégager. Ces affinités doivent, pensons-nous, être recherchées du côté du sentiment esthétique, sentiment humain indépendant de l'aspect national plus particulier ; le sentiment esthétique c'est à dire un élément d'ordre psychologique dont l'éveil en l'être est dû à des émotions d'un ordre particulier. Dans l'intérêt du progrès de notre connaissance du sentiment du beau, de l'émotivité esthétique d'une part et de la philosophie de l'art en général, il convient d'établir des connexions entre les arts populaires et la psychologie de l'art, seul moyen d'aller retrouver des éléments profonds communs avec le grand art.

Mais on ne peut songer à aborder le problème d'une façon aussi générale. Il faut le limiter, choisir un sujet pour une première enquête. Il faut que ce sujet puisse intéresser les spécialistes de tous les pays. Il faut qu'il puisse intéresser dans chaque pays non seulement les spécialistes des arts populaires mais les psychologues, les ethnographes, les folkloristes, les sociologues mêmes, c'est-à-dire un grand nombre de personnalités qui, habituées à voir un même fait chacun sous l'angle de ses préoccupations spécialisées, peuvent apporter des idées différentes et former un faisceau de points de vue particuliers. C'est cette confrontation que sera utile, féconde et susceptible de susciter des activités nouvelles et originales.

Nous pensons que l'étude des symboles dans l'art populaire est une question répondant à ces exigences.

Justifions cette proposition.

Toute œuvre d'art, toute œuvre où l'homme a obéi à une préoccupation de ligne, de forme, de couleur, d'harmonie, de goût, peut être considérée en elle-même pour sa valeur artistique et elle peut être analysée également en fonction de tout un ensemble de facteurs préalables, d'éléments initiateurs complètement indépendants de l'aspect artistique de l'œuvre réalisée. Ces facteurs peuvent résulter de conceptions extrêmement diverses, tenant à la religion, à la superstition, à la magie, à des préoccupations économiques, professionnelles ou politiques, etc., toutes conceptions susceptibles d'éveiller des sentiments très puissants,

de provoquer des mouvements, de soulever des passions. Dans ces cas très variés, l'élément décoratif revêt par surcroît un caractère symbolique.

Le symbole est l'expression sous une forme concrète et imagée d'une conception ou d'un sentiment très dynamique, qui n'a pas seulement un aspect individuel mais plus généralement collectif. Le symbole jouit d'une puissance de rassemblement et de coordination des individus touchés par de mêmes sentiments. La plupart du temps le symbole ne parle même plus au sentiment esthétique des individus, mais il les prend plus profondément par les idées qu'il éveille en eux ; il les assujettit à une conception déterminée ; il creuse même dans un groupe de véritables courants. Nous pensons donc qu'une enquête sur les symboles dans les arts populaires est susceptible d'intéresser un très grand nombre de spécialités scientifiques.

Sans doute dans les arts populaires tous les symboles ne sont pas doués d'un dynamisme sociologique. Il est des motifs décoratifs dépourvus de tout caractère symbolique mais qui ont eu jadis ce caractère.

Ainsi par exemple l'homme se protégeait contre les influences néfastes du milieu physique en portant sur ses vêtements ou sous forme de parure, des objets divers auxquels en vertu même de l'action qu'il leur prêtait, il tachait de leur donner une forme agréable. Quelles sont sur nos vêtements ou nos bijoux populaires les survivances de ces anciennes croyances. Quelle puissance leur accorde-t-on d'ailleurs encore aujourd'hui. Il en est de même dans l'ameublement, les motifs décoratifs des maisons, les outils des métiers, les drapeaux des sociétés etc.

Nous sommes persuadés qu'une enquête de ce genre apporterait une quantité énorme de documents et ferait faire des constatations extrêmement curieuses et utiles. Elle aurait le mérite d'intéresser aux arts populaires de nombreux savants cantonnés dans d'autres domaines de l'activité scientifique et qui ignorent complètement nos travaux. Elle donnerait à l'étude des Arts populaires une utilité plus grande.

Si cette enquête aboutissait à des résultats, nous avons la conviction qu'elle aurait le mérite d'orienter bien des recherches relatives à l'homme dans des voies nouvelles.

Nous proposons donc au Bureau de décider en principe une enquête sur les symboles dans les Arts Populaires.

Cette proposition étant admise nous estimons que le Bureau devrait en informer les Commissions Nationales et leur demander des suggestions.

Nous avons rédigé à leur intention le questionnaire préliminaire ci-annexé. Quand les Commissions auront fait connaître leurs avis et fait leurs suggestions, un questionnaire et pourra être préparé et répandu dans tous les pays susceptibles de s'intéresser au problème.

Projet de résolution :

1^o Faire un inventaire de tous les éléments décoratifs qui dans les arts populaires ont une signification symbolique.

(Vêtement, parure, coiffure, habitation, ameublement et accessoires, aménagement des ateliers, outillage, ornementation des maisons ou des rues à l'occasion de fêtes ou de cérémonies ; Symboles et insignes des Sociétés ou groupements divers).

2^o Pensez-vous qu'il est préférable de faire cette enquête en une fois, dans son ensemble ou de l'entreprendre successivement pour chacune des catégories d'ornements ci-dessus désignées ? Il serait suggestif d'indiquer le motif qui a déterminé votre choix.

3^o A propos de chaque ornement ayant une signification symbolique, donner cette signification.

4^o Pour tout symbole signalé il convient d'en donner soit un dessin, soit une photographie. S'il est utilisé au cours d'une cérémonie ou d'une fête, des photos ou des reproductions quelconques de la partie essentielle devraient être fournies.

5^o L'enquête ne devrait pas être faite seulement auprès des membres des Commissions nationales des Arts Populaires, ou des Commissions Nationales de Coopération Intellectuelle mais dans chaque pays toute personne, toute Institution, toute association susceptible de donner des renseignements devrait être sollicitée.

6^o L'Institut I. de C. I. aura la faculté de s'adresser lui-même directement dans chaque pays à tout organisme ou à toute personne qu'il estimerait susceptible de l'aider à réunir cette documentation.

7^o Il conviendrait également que dans chaque pays un relevé soit fait de tout ouvrage ou de toute publication s'étant déjà intéressée à la question des symboles.

ALBERT MARINUS.

Menus Faits

Reliques appartenant à la trésorerie de l'église Madame Ste Gertrude.

Un inventaire du 16 octobre 1495 renseigne les reliques suivantes se trouvant à la Collégiale de Nivelles :

— Un hanap de Madame Sainte Gertrude duquel on voit le mysme, séant sur ung soleil dargent doré atout ung grand piet dargent dore, ymagiet et esmaillet atout ung petit angle dore tenant en ses mains ung reliquaire pesant dix marcs trois onches.

— Le belle cybore dargent dore ou lon porte corpus domini ou sacrement et autres processions générales, pesant sept marcs trois demi onches.

— Une ymage dargent de Sainte Gertrude séant en une kaïere dargent dore a plusieurs manières et pieres dedens et atout plusieurs reliques pesant 4 marcs 6 onches.

— Un coulon de keuvre atout plusieurs autres reliques.

— Une assice dor a plusieurs pieres et perles de Madamme Sainte Gertrude pesant chinc onches 7 1/2 esterlins.

— Un petit vaissel dore a quatre costes ou il y a dedens du tournickeaul Saint Lambert et de la barbe de Saint Nicolay.

— Un vaisselet de cristal a deux klokiers se y a dedens ung dent de Saint Lauren.

— Le chainture de voire briset atout le couvert et le pied de keuvre ou il y a dedens plusieurs reliques.

— Une ymage divoire de Notre Dame.

— Une ymage de Notre Dame dargent en ung fietre dargent nyliet ou esmaillet dedens et dehors pesant chinc onches un quart moins.

— Une boïste divore bordée dargent ou il y a dedens plusieurs reliques.

AIMÉ BRULÉ. (†)

Corpus du Folklore Préhistorique wallon.

Au *Corpus de Folklore Préhistorique* de Wallonie publié par M. GEORGES LAPORT ajoutons la forêt de Meerdael à cheval sur la frontière linguistique où l'on montre la crèche et une pierre portant l'empreinte du pied du cheval Bayard.

Parmi les « pierres qui tournent » du «
ajouter celle de Beaurieux
Brabançon, 3^e année, p. 187 a donné
une photographie.

Selon son habitude, le religieux attira à lui la tête de l'animal ; mais, du coup, celui-ci était devenu une jeune femme, si caressante, que l'ermite tomba dans le péché. Lorsqu'il eut repris conscience de lui-même, il fut saisi d'une détresse extrême et décida d'en finir avec la vie. Il prit son gros bâton et comme, dans les environs immédiats, il n'y avait aucune eau profonde, il partit vers *li Mouse* (la Meuse) dans laquelle il se jeta.

Dien lui pardonna tout, mais l'endroit fut maudit et aucun scieur de long ne pourrait s'y installer : au premier coup de scie, *le fyèr* (grande scie) se casserait.

Je compris alors l'émoi, une heure auparavant, de mes deux interlocuteurs. — Ce qu'ils m'avaient dit, me fut confirmé plus tard par Joseph Petit (1), de Ruchaux, qui me confia que les *fagoteux* (faiseurs de fagots) étaient tenus à la même prudence que les *soyeux* (scieurs de long).

La mare est toujours là et est appelée *li Basse dès Biches* ;



La Mare. — Août 1936. — Photo M^{me} Bertha Daubremé-Bergiers, de La Croix (Ottignies).

(1) Joseph-Ghislain Petit, né à Ruchaux, sous Court-St-Etienne, le 30 décembre 1853 et y décédé le 4 juillet 1920.



Joseph Petit.

je dévoile son secret, au risque de m'attirer la malédiction qui, dit-on, plane sur ses bords.

A environ deux cents mètres au Nord-Est de cette mare, est une tombelle qui se trouve à peu près à la même distance du tertre dont il a été question dans ma notice concernant *Le Mont dès Bes* (Bulletin, 16^e année, 1936-1937, pages 128 à 132). Ni l'un ni l'autre de ces monticules n'ont jamais été explorés systématiquement, que nous sachions. Un réel mystère les entoure dans l'esprit des gens du pays.

ADOLPHE MORTIER.

Ruchaux, 7 septembre 1936.

Formules magiques.

Snijd zegerunen, als gij zege begeert ;
Graaf ze in de greep van uw zwaard,
Eenigen ter zijde, anderen op 't steekblad,
En noem tweemaal Tyr.
Trek bierrunen, opdat uws buurmans
Vrouw u niet arglistig misleide ;
Schrijf die op 't hoorn en den rug der hand,
En teeken een n op den nagel.
Schrijf bergrunen, wanneer gij bergen wilt
En redden de vrucht van vrouwen,
In de holle hand en on on heel 't gewricht.

Cités par MEYBOOM, Oude Noormannen.

Incisez des zegerunen (zege = victoire) si vous désirez la victoire ;
Incisez les profondément dans la poignée de votre épée,
Quelques-unes sur le côté, d'autres sur la garde,
Et nommez deux fois Tyr
Tracez des bierrunen (bier = bière), afin que la femme
De votre voisin ne vous trompe d'une manière rusée
Ecrivez celles-ci sur la corne et le dos de la main
Et dessinez un n sur l'ongle
Ecrivez des bergrunen (bergen = cacher) si vous désirez cacher
Et sauver le fruit des femmes,
Dans la main creuse et autour de toute l'articulation.

De ce spécimen des enseignements donnés par Sigrfrida à Sigurd pour l'emploi des runes magiques (*Sigrdrifumal* § 5) résulte que l'on distinguait jadis entre les formules qui devaient être incisées à des endroits minutieusement déterminés suivant l'action qu'elles devaient exercer.

Dans la Saga d'Egil (*Skallegrimsen* chap. 60) il est question de longs formulaires conjuratoires par lesquels on croyait pouvoir causer du tort à une personne ou à une contrée. On dressait une *nidstang* sur laquelle on playait une tête de cheval en prononçant la formule : Ici je place une *nidstang* et tourne cette

nid contre le roi Erik et la reine Gunhilde, et je le tourne contre tous les dieux protecteurs du pays qui habitent ce pays afin qu'ils deviennent inquiets et ne trouvent plus de résidence stable avant qu'ils n'aient chassé le roi Erik et Gunhilde du pays ». Sur ces mots il enfonçait le *slang* dans le sol et l'y laissait après y avoir incisé les runes contenus dans cette formule. On reconnaissait de grands pouvoirs à ces *nidstangen* (1).

Les formules magiques étaient prononcées sur un ton chantant d'où les chants magiques. Des chants de cette nature sont décrits dans *Grogaldr* et dans le chant de runes d'*Odin*.

L'usage des amulettes, phylactères, porte-bonheurs n'a pas d'autre origine.

LOUIS STROOBANT.

La prédiction de l'Avenir.

Dans son ouvrage : *La conquête du Bonheur* (p. 270) Payot donne un extrait du Journal des Débats du 12-10-1919 que nous reproduisons ici :

« On comptait à Paris, avant la guerre, 34607 somnambules, voyantes, tireuses de cartes, dessins, devineresses, chiromanciens, occultistes, magnetiseurs, graphologues, etc. ce qui suppose un million de naïfs et des millions de consultations ».

L'anxiété du lendemain, la préoccupation de l'avenir, à la suite de la guerre et des difficultés de l'après guerre n'a fait qu'augmenter encore sensiblement le nombre de ceux qui par tous les moyens s'efforcent de trouver des indications pour leur conduite ou des consolations à leurs peines par la consultation des devins sous toutes leurs formes.

Folklore Judiciaire.

Le folklore est formé de pratiques devenues traditionnelles, mais qui avaient une raison à leur origine.

Le folklore imprègne toute la vie des hommes.

La vie judiciaire a sa part de folklore, spécialement d'origine symbolique.

Le style du palais conserve des tournures anciennes, et un hermétisme qui en impose aux justiciables.

(1) On dorait les cornes des vaches amenées au sacrifice. On recueillait le sang dans des baquets placés sur l'autel et on en aspergeait l'autel et les assistants. Le sacrificateur y rougissait ses mains et ainsi que les parois du temple les images des dieux et l'arbre sacré. Les têtes des animaux sacrifiés étaient suspendues dans le lucus où employées à des *nidstangen* (*Helgakvi. I ; Ljósv. S. 4 ; Eyrbygg. S. 4 ; Herv. O. Heidr. S. 470*).

Le costume remonte au Moyen-Age, avec de petites particularités qui échappent aux yeux des profanes.

L'évolution du règne animal a fait disparaître chez les êtres contemporains des organes devenus inutiles, mais dont des traces subsistent dans l'organisme.

De même, la robe des juges comporte, soigneusement dissimulée, une longue traine devenue heureusement, sans usage.

Les avocats portent la chausse de licencié.

Ils parlent debout et couverts de la toque, mais se découvrent quand ils lisent des conclusions ou des pièces du procès.

Les avocats du Roi, ses procureurs, parlent aussi debout.

Au temps où l'aveu était la seule preuve complète en justice répressive, l'aveu devait être exprimé librement, ou tout au moins dans un état de liberté « symbolique ».

L'accusé était, très momentanément, allégé de ses entraves et répétait ses aveux « libre de fers » : sauf à avoir subi au préalable la torture !

Il n'y a pas si longtemps que les significations aux détenus portaient la formule : « signifié à... détenu en la prison » où étant « entre deux guichets en signe de liberté... »

Pur folklore maintenant que l'affichage des exploits à la porte du tribunal.

Pur folklore que le triple appel des contumaces devant la Cour d'assises : à l'huissier qui est chargé de cet exploit de héraut, il ne serait pas mauvais de recommander « risum teneatis ».

La procédure pénale et la procédure civile comportent des formalités purement traditionnelles.

Je me souviens des recherches, fort discrètes, que je fis il y a quelque quarante ans, après les mystérieuses « affiches » auxquelles on venait de renvoyer une cause !

Le monde du palais vit tellement dans ce folklore qu'il ne le perçoit pas.

Le monde « profane » qu'une occasion ou l'autre amène au palais comme témoin, est plus impressionné par la formalité du serment, son geste et ses paroles.

On a déjà beaucoup dit et écrit au sujet du serment, de son caractère religieux : je n'en dirai rien.

Mais je puis parler du geste, car il est purement folklorique.

Le geste n'est pas un élément essentiel du serment : un serment serait juridiquement valable sans le geste, mais par contre, il apparaîtrait comme de nulle valeur aux yeux des justiciables et des témoins.

Le geste n'est plus réglé : aussi voit-on différentes manières de le prêter.

Les Juifs, par respect, restent couverts.

Les chrétiens, par respect, se découvrent.

L'attitude de la main paraît l'élément capital.

La main droite, pas la « sinistre » la gauche, doit être levée : comment ?

L'ordonnance de l'empereur Joseph II du 3 novembre 1768 porte :

« § 177. — La prestation de serment se fera pour toute personne indistinctement, ecclésiastiques ou laïques, hommes ou femmes en levant les deux premiers doigts de la main droite ».

Les ecclésiastiques prêtaient serment « manu pectori apposita » la main apposée sur la poitrine, ce qu'un greffier facétieux notait ainsi « la main au piz » : il s'agissait d'un chanoine, et pas d'une chanoinesse !

Cette attitude imposée par l'ordonnance de 1768 — qui n'est plus applicable — est-elle la vraie, est-elle justifiée ?

Le serment, c'est l'invocation de la divinité, quelle qu'elle soit.

Toutes les religions ont situé la divinité dans le ciel.

C'est vers le ciel, séjour des dieux, que la main doit se tendre.

Dans le dictionnaire des Antiquités de Daremberg et Saglio, verbo *Jus jurandum*, on trouve la reproduction d'une médaille représentant un groupe prêtant serment : tous tendent la main vers le ciel.

D'après les références que donne ce bon dictionnaire, on prête serment debout, la main tendue vers Zeus (Jupiter).

Quand la divinité est symbolisée dans un autel, on touche l'autel, comme si on touchait Dieu même.

Les saints évangiles, qui représentent Dieu, sont l'objet du même geste en pays protestant, et jadis chez nous.

« Il lui présente les Saintes évangiles de Dieu et lui fait mettre la main sur iceux, et jurer par les sacrées paroles y contenues, par la part qu'il prétend au Paradis et sur la damnation de son âme ». (Le procès criminel, par Lebrun de la Rochette, 1622).

Un crucifix joue le même rôle :

« A Jacques Le Poivre, tailleur d'images, pour ung crucifix à luy eu pour la ville pour sur iceluy faire serment les personnes adjournées par devant Messieurs eschevins à cuy le droit des proches seroit référé, a esté payé au mois de fébvrier 1572 : 60 s ».

« A Jehan Paumelle, pointre, pour avoir point, le susdit crucifix : 20 s. ». (Maltotes, 1572-1573).

Toujours un contact, réel ou symbolique.

Mais pour ce contact, la main est largement ouverte.

Comment ce geste de la main ouverte s'est-il transformé dans le geste le plus usuel des deux doigts levés ?

Ce geste fort ancien se trouve dans le paganisme comme dans le christianisme.

C'est le signe caractéristique de la pacification.

La pacification, la paix, est l'élément essentiel de la justice, qui n'a d'autre rôle que de rétablir la paix entre les particuliers.

Maison de la paix, où siégeaient les échevins justiciers.

Justice de paix contemporaine.

Apaisement de l'ancienne législation ou transaction en argent pour les infractions.

« Oyez et faites paix », ordonnent en débutant les anciens bans de police.

Ces deux doigts levés, c'est le signe de trêve maintenu au travers des siècles dans le folklore des jeux des enfants : celui qui « a ses deux doigts » est tabou.

C'est le geste bénisseur des prêtres.

C'est le geste figé dans les « mains de justice », dont on fit des reliquaires : tel celui de Montreuil sur Haine ; comme dans la main de bronze trouvée à Pompéi.

Geste de la justice divine et de justice humaine qui, très facilement, s'est confondu avec le geste invocateur du serment.

Je pense, quant à moi, que, dans le serment judiciaire, serait plus exacte l'attitude de la main entièrement levée.

Dans l'esprit populaire, le geste du serment est si important qu'il est une croyance : c'est que ne fait pas un faux serment, celui qui ouvre les doigts avant de dire une contre-vérité : le serment passe entre les doigts !

Le folklore judiciaire se mêle au folklore du culte : les plaideurs invoquent un saint dont le nom paraît sorti d'un greffe : Saint Expédit, chef de légion romaine, martyrisé sous Dioclétien, fêté le 19 avril.

Des images, des statuettes, représentent ce saint en costume militaire romain : il montre une croix sur laquelle est écrit « Hodie » (aujourd'hui) : et il écrase du pied un corbeau qui crie « cras, cras » (demain, demain).

L'invocation de ce saint fait obtenir une « expédition » rapide des affaires.

Le succès dans les procès est aussi obtenu par l'intercession de Sainte Thérèse, ainsi qu'on peut le voir au livre des inscriptions rouges et noires de la chapelle Sainte Thérèse de Mons.

Mais une concurrence profane a récemment surgi.

Dans l'atrium de notre Palais de Justice, l'admiration et la reconnaissance de ses contemporains ont fait placer un très beau buste en marbre blanc de M. le Ministre Masson.

Or, un jour, des observateurs sagaces, dissimulés dans un sombre couloir latéral, ont vu un plaideur jeter un regard circulaire pour s'assurer qu'il était seul, et puis se mettre à caresser religieusement la barbiche de M. Masson !

Ce geste furtif ne doit pas être le premier, ni le seul : car le marbre déjà est jauni par le contact des mains !

Il est de fait que l'invocation de Maître Masson fit gagner plus d'un procès.

Et voilà prise sur le vif la naissance d'une pratique qui deviendra une tradition enrichissant le folklore judiciaire.



Ancienne maison campagnarde brabançonne.

(Dessin de P. J. Lefever).

Charivaris.

Le Folklore Brabançon a entretenu ses lecteurs à diverses reprises de la question des charivaris. Ajoutons à la documentation concernant cet usage le fait suivant que a eu des suites devant le tribunal de Verviers.

« Au printemps dernier de mauvais plaisants de Hinderhausen étaient allés le soir porter des sérénades sous forme de « pèltédges » devant la maison de jeunes mariés. Cette attention... imprévue au programme de la noce n'eut pas l'heur de plaire aux convives, si bien qu'ils s'en furent dans la rue imposer silence de maitresse façon aux joyeux drilles. Une rixe en règle s'en suivit.

Cette affaire a eu son épilogue la semaine dernière devant le tribunal de Verviers qui a condamné le chef de file des jeunes farceurs à 8 jours de prison ou 500 frs. d'amende et à 5000 frs. de dommages-intérêts. Les comparses de l'orchestre ont tous écopés de peines plus ou moins fortes, mais eux avec sursis ».

Enseigne : A la bonne femme.

Relisant le *Folklore Brabançon*, XII^{me} année, p. 222, nous nous arrêtons un instant à l'enseigne « A la Bonne Femme » (résumé de la communication faite par M. J. Gessler au 29^{me} Congrès d'Archéologie de Liège). Concernant cette enseigne nous notions dans « The Girls own paper » July 1888, le texte suivant (p. 675) :

« The Good Woman », a Headless figure, found likewise as « The King's Head and Good Woman », points grimly to the origin of its own name, for the king represented on one side of the signboard is the portrait of our « Bluebeard sovereign ». The headless woman on the other represented Anne Boleyn, styled « good », as having identified herself very prominently with the interests of the Lollards, and having come of a Lollard family. But the idea had a still earlier origin, although its application in our own country was that which I have stated ; for in early Roman times the sign had reference to saints martyred by decapitation, often represented as holding their heads in their hands. The idea which has been very ungallantly associated with it by persons of a different sex, i. e. that to be « good » a woman must be deprived of her tongue is simply not true as regards the origin of the sign.

Ici, la bonne femme serait donc Anne Boleyn qui aurait été bonne pour les disciples de Wycliff. L'idée de représenter une personne sans tête pourrait remonter, d'après l'auteur, aux débuts du christianisme : martyrs décapités, souvent représentés tenant leur tête dans les mains. La supposition qu'une femme pour être « bonne » devrait être privée de sa langue, serait dépourvue de tout fondement.

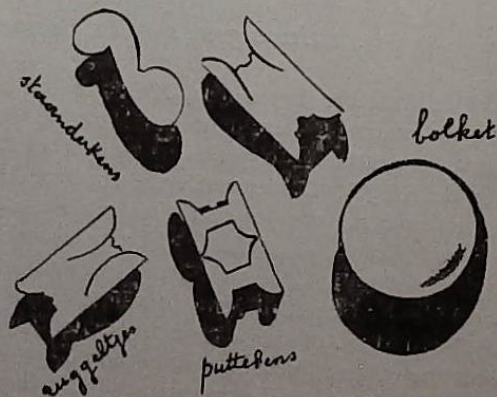
FR. HENDRICKX.

Jeu d'Osselets.

Dans le n° 82 de l'édition flamande (p. 277) de cette revue, M. C. De Vuyst demande des renseignements concernant le jeu d'osselets (*bikkelspel*), qui devrait son origine au fait que les enfants de l'homme des cavernes s'amusaient avec les os des animaux sauvages, tués et mangés par les primitifs.

Il y a quelques années, à Grammont et aux environs, j'ai vu souvent des jeunes filles qui s'amusaient à ce jeu.

On l'y appelait *pikkelspel* ou *pikkelen*. Il est possible que ce jeu date des temps les plus reculés, car actuellement le mot *pikkel* survit encore dans plusieurs dictons. Pour dire p. ex. que quelqu'un a des jambes grêles, on dit qu'il a des *pikkelbeenēn*. Dans ces expressions c'est toujours le nom composé *pikkelbeenēn* que nous notions. (*Hij slaat zijn pikkelbeenēn omhoog ; Ik zal met uw pikkelbeenēn noten slaan, enz.*) Beenēn = jambes ou dial. os. Ne serait-ce pas là un signe qu'au début ce jeu s'exécutait avec des os d'animaux ? Actuellement encore toujours, les enfants des paysans s'amuse avec des os trouvés dans le jambon.



Voici maintenant comment j'ai vu jouer ce jeu dans mon enfance.

Pour jouer on avait besoin de quatre osselets en plomb, en fer ou en cuivre et également d'une balle ou *bolket*.

Les jeunes filles s'y adonnaient surtout en été, lorsqu'elles se sentaient fatiguées de danser et de sauter. Alors elles allaient s'asseoir sur quelque seuil en pierre de taille, sur lequel la balle rebondirait facilement.

Le plus souvent on jouait avec la balle sur une table.

1° On prend les 4 osselets et la balle en mains. On lance la balle en l'air pendant que les osselets sont jetés sur la table.

2° De nouveau on jette la balle en l'air et on tourne les osselets en creux (*puttekens*).

3° On les ramasse en lançant la balle encore une fois. Si les osselets se trouvent par hasard tous les quatre sur leur creux, il suffit de les ramasser en lançant la balle.

Ensuite on procède de la même façon pour tourner les osselets, soit sur les plats, soit sur les dos. Les enfants disent alors « *Ik ben in mijn puttekens, ruggekens, staanderkens* ». (Je suis dans mes creux, dos, plats). Chaque fois que les osselets sont tournés comme le jeu l'exige, on les ramasse en lançant la balle en l'air.

4° Pendant que la balle remonte, on jette les osselets de nouveau sur la table. On les tourne en plats et, lançant de nouveau la balle, on les prend entre le 1^{er} et le 2^{me} doigt, la paume de la main en haut ; puis on les retourne sur la table.

Lancer encore la balle et jeter les osselets sur la table.

5° Tourner les osselets en *staanderkens* (plats) et prendre deux plats entre les trois premiers doigts de la main — retourner et remettre sur la table. Ramasser les osselets pendant que la balle remonte.

Les jeter encore une fois sur la table pendant que la balle est lancée.

6° Tourner les osselets en *staanderkens* (plats) ; en prendre trois entre les quatre doigts — retourner et remettre sur la table. Le plat restant est pris entre le médus et l'index — retourné et remis. Ramasser les osselets.

7° Retourner tous les quatre en creux et prendre les quatre osselets entre les cinq doigts, la paume de la main en haut, — retourner et remettre sur la table.

Suivant le cas (prenant les osselets un par un, deux par deux, etc.) les enfants disent : *Ik ben in mijn eerstjes, tweedjes, drietjes, enz.* (Je suis dans mes premiers, seconds, troisièmes, etc.).

Quand on réussit à exécuter toutes ces opérations différentes sans faute, on a un jeu complet.

Si celle qui joue se trompe, c'est le tour à une autre.

Nous ne pouvons que regretter que ce jeu amusant, de même que tant de rondes enfantines, tend à disparaître. Les temps ont changé et trop d'enfants préfèrent le ciné aux beaux jeux d'autrefois.

A. DE CLERCQ.

Févr. 1936.

Eu — acheté — trouvé...

J'ai été témoin récemment dans la banlieue de Bruxelles d'une petite scène amusante qui m'a rappelé un jeu pratiqué par les écoliers dans ma jeunesse. Des écoliers rencontrant une de leur compagne vêtue d'un costume neuf se sont précipitées elle façon et se sont mises à compter tous les boutons apparente sur le vêtement. Elles comptaient en bouton :

Eu acheté trouvé volé en re
jusqu'à ce qu'au dernier bouton elles
correspondant, en l'espèce *Eu*

Toutes alors se sont écriées...

Elle l'a Eu...

Fêtes de Pâques au XV^e à Nivelles.

A Nivelles, au XV^e siècle, pour ne pas remonter plus haut, le Dimanche et le Lundi de pâques étaient désignés sous le vocable : *jours des grands caresmaux* qu'on dit *jours des pois de la charité* ou plus simplement *jours des cras pois*.

Nous ignorons ce que signifie *pois de la charité*.

Envisagés séparément, ils étaient respectivement appelés le *cras Dimanche* et le *Lundi des caresmaux*.

Ce dernier jour les rentiers, les jurés, les serviteurs de la ville et leurs femmes, se réunissaient dans un banquet aux frais de la ville (1).

Les frères mineurs recevaient une gratification, mais en vin. Dans les comptes, il est aussi question de chanteurs.

Le jeudi saint était appelé *blanc jeudi*, probablement en souvenir du laver des pieds des apôtres. Ce jour l'Abbesse faisait distribuer des gigots aux chanoinesses (2). Le chapitre lui, se réunissait pour consommer du vin (3).

Nous avons aussi rencontré un *lundi parjuré*. Ne s'agirait-il pas du *lundi perdu* actuel ? Nous ne pouvons préciser.

AIMÉ BRULÉ (+)

Dictons et proverbes wallons en roman pays de Brabant.

Suite à 11^e année (1931-1932), page 352 et à 13^e année (1933-1934), pages 352 et 353 :

Livèrmus, livèrtus !

[Comme tu me livreras (traïleras), comme je te livrerai (traiterai) !]

On n'acopèle né on ewarbeau avou one agace.

On' homme di strin

Vaut one commère d'argent !

One poye qui pond on' ou,

Tos lès djous,

Èsst one bonne poye !

I gna né one si viye poye qui mougne co vorti s'vyèr !

Li fème qui brait

(1) Chambre des comptes de la ville. Années 1530, 1556, 1582, 1586.

(2) Année 1559. Payé pour gigots distribués le jour du *blanc jeudi* au lavé des mains.

(3) Année 1580. Pour vin beutz en chapitre le jour du *blanc jeudi* (Archives ecclésiastiques, N° 1570).

Èt l'homme qui l'contrèfait,
C'est l'vrai
Pourtrait
D' l'amour parfait !

Solya qui lût blanc au matin,
Annonce dèl plève avant pau d'timps !

Blanke rosaïye
Èst r'lavaïye,
Dins l'djouraïye !

Po qu'on n'rimarke né s'blanc fourau,
Sainte Cathérine dèl nive sipaud !

AD. MORTIER.

Ruchaux, décembre 1936.

Wellerismes.

Le *Mercure de France* publie une note de Van Gennep dans laquelle il donne les résultats de son enquête sur les Wellérismes (1). Voici cette note :

Mes deux notes sur ce petit problème littéraire m'ont valu un certain nombre de lettres des divers coins de France et ont fait entreprendre une enquête sur ce sujet en Belgique.

Le fait curieux est qu'en France, la Flandre maritime exceptée, la plupart des wellérismes sont orduriers. Celui-ci, que me communique M. Bordeaux, d'Agon (Manche), est pourtant convenable : « On n'est pas mal, pourvu que ça dure, comme disait l'Anglais qui venait d'enjamber le parapet des tours Notre-Dame ». Mon correspondant a gardé un mauvais souvenir de son professeur Girardin, qui emprunta le truc littéraire des wellérismes à Dickens, et de son plaisir cruel à faire rire sa classe aux dépens des prétendus « cancre ». Mais il n'a pu me dire si Girardin a inventé ses wellérismes ou s'il les a pris dans la tradition populaire.

Les ouvrages sur le folklore de la Touraine ne m'en ont pas donné ; et pour toute la Normandie, je n'ai trouvé que trois dictons, signalés par Canel (*Blason pop. de la Normandie*, 1859) : « Il vaut mieux se dédire que se détruire, dit le Normand » ; et : « il y a de bonnes gens partout, comme dit le Normand » (t. I, pp. 60 et 89) ; enfin : « Nos filles passent de maturité, comme disait un curé de Saint-Loyer » (arr. d'Argentan) (t. II p. 122).

Parmi les wellérismes que m'ont envoyé ces correspondants, la plupart appartiennent au folklore militaire. Dans plusieurs, on cite l'opinion d'une princesse qui jure volontiers par diverses parties du corps.

Assez nombreux sont, d'autre part, les wellérismes obtenus en transposant d'un auteur à un autre plus récent une citation

(1) v. *Folklore Brabançon*, 13^e année, p. 331.

très connue ; de sorte qu'une opinion d'Esope passe à Mgr. Dupanloup ou à Mgr Baudrillart, et l'histoire du nègre de Saint-Cyr d'un maréchal de France à l'autre. « Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes » s'attribue à Molière, à Voltaire, à Pangloss (et Candide), à Chateaubriand, à Victor Hugo, à tout auteur moderne même qui vient de réussir un prix Goncourt ou une élection à l'Académie, et enfin à n'importe qui auquel « est arrivé un bon chopin », gain à la loterie ou autre. Ces expressions correspondent, certes, à la tendance qui est la raison d'être des wellérismes, mais leur transformation incessante prouve qu'elles n'appartiennent pas à un groupe traditionnel délimité.

Par contre, un groupe folklorique de ce genre se constate un peu dans la Flandre française, et surtout dans les régions de langue flamande. M. Bourgeois, d'Hazebrouck, me dit que « les wellérismes sont innombrables dans le parler des habitants du Nord et qu'une enquête instituée par les sociétés savantes locales en découvrirait des quantités ». Pourtant, j'ai cherché en personne à Lille, Douai et Valenciennes, pour ne retomber jamais que sur les mêmes, précisément ceux que me cite M. Bourgeois.

« Les carottes sont bonnes, disait le Wallon ; et il mangeait toute la viande ». — « C'est vrai, mais un peu long, disait le paysan, comme le père (ou moine, ou capucin) prêchait déjà depuis une heure ». Tous deux sont cités aussi par l'abbé de Crocq (*Flandre Notre Mère*, Bailleul, 1931, 8°, p. 95) qui en donne d'autres, que voici :

Je suis curieux de ce qui va suivre, disait l'homme tandis que sa femme prenait le balai.

Sois calme, disait le pêcheur ; et il écorchait son anguille

En voilà quatre, disait Baentje ; et il fourra sa femme au milieu de trois poules.

Voilà un bon remède contre les puces, notait le tailleur pendant que sa maison brûlait.

C'est un peu fort, songeait Cobus, et il encaissait une volée de coups en guise de nourriture.

Visiblement, tous ces textes sont traduits du flamand et appartiennent au trésor extrêmement riche dont de nombreux exemples ont été recueillis dans le *Folklore Brabançon* de 1934-1935, nos 79-80, pp. 115-116, et surtout dans un article de l'édition flamande de cette revue, *De Brabantse Folklore*, n° 82, pp. 261-273, intitulé *Wellerismen* et fondé sur une enquête personnelle de M. Hendrickx Frans dans la région de Louvain. L'auteur a cherché des parallèles dans la littérature belge antérieure, où se rencontrent plusieurs attributions d'origine au héros national Till Uylenspiegel. Le plus souvent, les thèmes sont assez grossiers et « conformes au véritable esprit flamand » : « C'est la même chose, dit l'homme ; et il coucha avec la sœur de sa femme ». D'autres sont devenus presque intelligibles, comme *Aroulsekaï*, qui est la déformation, selon M. Hendrickx Frans, de : *En route zei* (dit) *Kaai* (nom propre) ; localement, on explique la formule en supposant

qu'un nommé *Kaai*, charretier, criait sans cesse : *En route à ses chevaux*.

Pour d'autres wellérismes aussi, l'auteur a obtenu des anecdotes explicatives, mais dont il ne garantit pas l'authenticité. Sur ce problème de la formation spontanée des wellérismes, on pourrait utiliser l'exemple donné par le chanoine Haigneré (*Vocabulaire du patois boulonnais*, 1903, p. 327) ; dans sa famille, on citait souvent telle ou telle opinion de sa grand'mère, Austreberthe Preuvost, qui parlait volontiers par aphorismes, et qui avait inventé le suivant : « J'ai vu mourir bien des bergers dans ma vie, mais je n'ai pas encore eu la chance d'hériter une houlette », pour dire qu'elle n'avait jamais vu entrer le moindre héritage dans sa famille.

En théorie, le cas familial d'Haigneré devrait se produire partout, dans toute la France, du Nord au Midi et de l'Est à l'Ouest ; on devrait donc me signaler des parallèles et même des collections de dictons ensuite stéréotypés et qui, représentant ce qu'on nomme la « sagesse populaire », auraient acquis droit de cité ailleurs que dans la famille d'origine. Un point de départ m'est donné par M. René Le Royer, à Angers :

Mon père et un de ses amis étaient en relations avec un homme d'affaires riche et infatué de sa fortune, mais peu cultivé et lâchant facilement des pataquès. Un soir qu'ils étaient allés tous les trois à l'Opéra, ledit personnage extériorisa ses impressions en déclarant : « C'est martial ». Depuis lors, dans notre milieu, à propos de tout ce qui sortait de l'ordinaire, on répétait volontiers : « C'est martial, comme dit Michel ».

Le wellérisme est caractérisé par le recours à une autorité ou à un témoin, réels ou imaginaires. Il se peut, quoi qu'en pense M. Hendrickx Frans pour la région de Louvain et d'autres pays belges, que le point de départ ait été vraiment une expérience individuelle. M. Armand, l'actif directeur de *l'En Dehors*, est même d'avis que les wellérismes doivent naître spontanément dans toutes sortes de milieux restreints (familial, professionnel, etc.) où la manière de se conduire ou de parler de certains individus s'oppose à la tendance collective normale. Pourtant, l'exemple qu'il me communique ne me paraît pas convaincant :

Dans une imprimerie située non loin de la rue Rochechouart où j'avais souvent affaire avant-guerre, les typos avaient l'habitude de citer dans la conversation, à un moment propice et cadrant avec le sujet dont ils s'entretenaient, un vers qu'ils attribuaient à un tout autre auteur que le véritable ; et à des effets comiques. Ainsi : « Les chants des plus beaux, comme disait Béranger ». — « d'un plus petit que soi, comme disait reçu deux balles dans la tête, comme tout lieu de croire qu'à ce moment courant dans plusieurs imprimeries

Il me semble que ces citations appartiennent, soit à la série des certains journaux s'amuse

soit à la série des scies d'atelier. Le seul point de contact avec les vrais wellérismes de Dickens serait le coq-à-l'âne, ou la cocasserie de la citation au moment où on la profère.

Je doute aussi que, parmi les wellérismes, on puisse classer des renvois aux opinions de M. de la Palisse. J'ai cherché, mais je n'ai pu trouver à quel moment les lapalissades ont commencé à circuler en France. Peut-être un lecteur du *Mercur de France* pourra-t-il me renseigner d'une manière un peu plus précise, et me donner des parallèles plus convaincants. Il n'est nullement certain que La Palisse (ou La Palice) ait été universellement connu en France dans tous les milieux, surtout ruraux.

A. VAN GENNEP.

A la bonne heure.

Voilà une expression bien commune dont nous nous servons tous à tout propos. D'où vient cette expression ? Quelle est sa signification exacte ? Quelles sont les régions où elle est utilisée, car il semble bien qu'elle ne soit pas employée partout.

Nous posons la question à nos lecteurs et ceux qui possèdent des indications à ce sujet feraient bien de nous les envoyer.

Cri de guerre des Marolliens.

Le cri de combat des Français était « Montjoie », celui des Normands « Deus aïe », celui des Angevins « Valie », celui des Flamands « Arrat ou Arras ». — Ce dernier terme est resté en usage dans nos régions et particulièrement à Bruxelles où l'on dit « arra » quand on donne ou voit donner un coup ou lorsqu'on veut encourager un combattant. On l'emploie encore en signe de provocation, par exemple, lorsque les marolliens crient : arra nen boukeï (bruit produit par les lèvres avec la main comme porte voix).

P. HERMANT.

Wèvre = vent d'Est.

(Article de M. Dewert sur les Anciennes Dénominations des Vents. (Bull. nos 91-92, pages 115 et 118).

A Stamburges et aux environs, on appelle le vent d'Est et spécialement de Sud-Est, vent d'Ardenne.

La signification du nominal Wèvre pour désigner le vent d'Est et de Sud-Est s'explique de façon naturelle par la toponymie ; ce vent venant de la Woevre, région située dans la direction et par delà les Ardennes Belges et Françaises.

Cela compléterait les noms de la rose des vents d'après celui des pays d'où ils viennent : Vent du Nord, d'Ecosse, de France, de Woevre (ou d'Ardenne).

A. GOSSKLIN.

La régence médiévale d'une ville brabançonne.

Dans notre édition flamande, n° 90, nous avons publié des extraits d'un ouvrage ancien concernant les fonctions publiques et les attributions des hommes en charges. Cet ouvrage a été analysé par M. Van Boxmeer qui en a fait les extraits. Ils sont intraduisibles. Mais comme les délimitations exactes des anciennes fonctions sont assez imprécises et que bien des lecteurs nous en ont à différentes reprises demandé la signification ; nous signalons cet article à ceux d'entre eux qui connaissent le flamand. M. Van Boxmeer a fait précéder la publication des indications suivantes :

Si le sujet de cette communication m'a souri, c'est qu'un vieux bouquin m'est tombé entre les doigts, imprimé dans cette langue savoureuse de nos ancêtres flamands, où l'idiome est rendu phonétiquement dans les écrits ; de manière qu'actuellement encore le patois populaire se rapproche plutôt de la langue écrite de jadis, que des écrits contemporains.

Ce livre imprimé en 1670 à Bois-le-Duc, sous la plume de Jacques van Oudenhove, est intitulé (j'écarte les sous-titres) : « Beschrijvinghe van de Stadt van 's Hertogenbosch ». Très volumineux, en caractères gothiques serrés, il comporte dans de nombreux chapitres bien des choses intéressantes, mais qui ne le sont peut-être pas pour la plupart de mes lecteurs. Ne m'occupant ni de l'histoire propre, ni des particularités de cette ville, j'ai glané dans le vaste champs de ce livre, les bribes se rapportant à son organisation intérieure, exclusivement. Cette ville ayant fait partie du Brabant, étant une des quatre « Hoofdsteden » du duché, ainsi que l'écrit notre auteur, doit avoir eu une vie administrative sensiblement pareille à celle de ses consœurs, et comme l'auteur est très circonstanciel, très précis et en même temps très documenté sur les ordonnances et privilèges dans la matière, il m'a semblé utile d'extraire de ce fouillis, de quoi former l'image de cette administration.

Recueillant à travers le livre tout ce qui répond à mes intentions, j'ai trié les épis après ce glanage, machant la matière pour la condenser, sans la digérer ; car j'ai laissé la parole à mon vieil auteur, ne faisant que guider ses auditeurs par quelques phrases de liaison ; ce qui permet de jouir pleinement de l'ancienne phonation et de constater que beaucoup de lettres superflues sont actuellement éliminées de l'orthographe de jadis.

PH. VAN BOXMEER.

Incendie de deux à

Un matin du mois d'août 1670, un
aucun motif, à la Porte de Schaerbeek,
des environs qui amenait ses légumes

La population, indignée, poursuivit le meurtrier qui se sauva vers les tout proches corps de garde, d'où sortirent aussitôt des camarades pour lui prêter main-forte.

Il s'ensuivit naturellement une bagarre, au cours de laquelle les civils mirent le feu à deux corps de garde.

Les « frottements » entre l'armée et le peuple étaient assez fréquents. Celui-ci toutefois présenta un caractère d'une certaine gravité : les militaires furent mis en mauvaise posture et des injures furent proférées à l'adresse du Magistrat de Bruxelles.

Le Gouverneur-Général des Pays-Bas, qui était alors don Juan Domingo de Zuniga, comte de Monterrey, s'en mêla : il ordonna une enquête.

Les Echevins de la ville lui adressèrent un rapport.

Le voici dans toute sa saveur (1).

On remarquera que de ce temps-là aussi les pouvoirs savaient user de ménagements lorsque la question financière était en jeu.

On y voit encore le sérieux conflit modestement qualifié de « tumulte ».

« Monseigneur,

« Nous avons reçu celles de votre Exce en date du troisième du courant avecq tous respect et soumission, et pour luy donner des témoignages évidents de nostre prompte obéissance dans le point dont l'exécution nous touchoit immédiatement, nous avons endeans moins de deux fois vingt quatre heures fait redresser les deux corps de garde qui avoient esté Bruslé y estants ses soldats aussy effectivement entrez.

« Et pour ce qui concerne l'autre point, qui touchoit à l'amman de cette ville il a incessamment vacqué ensuite des ordres de votre Exce et a la recommandation de Monsieur le Chancelier, a prendre les informations tant sur l'embrasement desdits corps de garde que sur la suite du tumulte, et les a mis en nos mains prenant conclusion a charge des conspables le 10^{me} du courant dont nous avons achevé la lecture le 20^{me}, ayant remarqué par l'examen d'Icelles que dans la suite de ce tumulte se sont glissées plusieurs insolences de certains Bourgeois contre ceux de nostre corps, qui s'entremettoient partout selon le devoir de leur office à appaiser et couper cours au tumulte ; qui s'eslevoit, en sorte que la plupart de nous se trouvant atrocement chocquez et Injuriez en leur particulier, se font à considérer comme parties et plus propres à estre témoins dans une cause d'office que juges dans leur Intérêt, si bien qu'a correction tres humble: Il me semble qu'il conviendrait plustost d'ordonner au Procureur Gnal du Conseil du Brabant (auquel touchent semblables cas, qui regardent la souveraineté de Sa Mte comme l'a veu passé que temps pratiquer au regard de quelques séditions de la ville d'Anvers ou ledit Conseil se trouva en corps pour chastier les 88 coupables) de faire

(1) Bibliothèque Roy. — Fonds Hauwaert, Ms. 6523, C. p. 98

cette poursuite tant pour nous garantir des reproches des plus insolents de la populace, qui nous blasmeroient de vouloir prendre cognoissance de nos propres intérêts en chastiant ceux, qui nous ont perdu le respect, que pour donner d'autant plus de crainte et de frayeur aux délinquants qui seront plus retenus a la considération de la souveraineté dudit conseil.

« Pour ce qui regarde le point de l'embrasement desdits corps de garde, nous avons descouvert par l'examen desdites informations que ce desordre a prins son commencement et sa cause de l'homicide perpétré a la porte de Sharbeke par un soldat espagnol en la personne d'un bourgeois, qui amenoit ses verdures au marché de cette ville, et que ce soldat ayant fait son coup, il fut poursuivy par quelques uns de la garde bougoise, qui se trouvèrent arreztez et empechez par la sentinelle et un segeant espagnol, qui s'opposèrent les armes à la main a cette poursuite, ce qui anima tellement quelques valets de jardiniers et ceux de la Cuppe (1) de la ville, qu'ayant incontinent couru au armes et s'estant soudainement assemblez, ils s'avancèrent pour resister aux soldats, lesquels les ayant apperceu, commencerent d'abord a tirer les premiers sur eux et a arracher les planches de leur propres corps de garde pour les mieux attaquer a couvert ; mais les jardiniers et ceux de la Cuppe se renforçants, les soldats furent contraints de se retirer vers la porte de Louvain et de la a celle de Namur continuants a tirer pendant leur retraicte en sorte qu'ils ont blessé un homme travaillant dans son jardin, qui en est mort peu de temps après, pendant lesquels entrefaits, quelques femmes se sont avancées de prendre de la paille et du feu et embrasèrent les deux corps de garde abandonnez par les soldats.

« Il n'est aucun doute que ces personnes ne soient coupables, aussy avons nous incontinent resolu et conceu un decret a leur charge selon leurs démerites.

« Toute fois comme nous regardons plus loing et que nous prevoyons des inconvenients qui pourroient trainer une préjudiciable au service de sa Mte et au repos publicq, nous avons trouvez inexcusablement nous obliger par le devoir de nostre charge d'en donner des tres humbles advertences a votre Exce en luy proposant et remettant entierement a sa disposition s'il ne seroit pas plus expédiant de temporiser encor quelque peu devant que de passer a la promutiation de nostre decret pour les raisons suivantes :

« la premiere est que comme vtre Exce a esté servie de demander des membres de cette ville par la missive du 21^e aillet une anticipation de cent mille florins sur le subsidie accordé, il est fort dangereux que comme le principalement des doyens des mestiers qui se trouvent les plus coupables sont

(1) Cuve ; nom que l'on donnait Cuppe est une corruption du mot

quelque démonstration ou éclat d'une prompte justice contre leurs parents et amis non seulement ils seroyent plus retifs a ce consentement, mais au contraire ils prendroient occasion des assemblées qui se doivent faire sur ces propositions pour s'opposer mutinément a sa justice, qu'on se prépare de faire avecq peril évident d'un pernicieux désordre auquel on peut plus facilement obvier devant sa naissance en temporisant quelque peu, qu'on ne pourra s'estouffer quand il aura prins pied : de tant plus que nous avons apprins par des advis secrets y joints, que la mutinerie n'est pas encor tout a fait esteinte, mais qu'elle va couvant par des certaines conventicules et assemblées secretes que nous n'avons pas encor peu decouvrir et qu'on a commencé de faire aussithost qu'on s'est apperceu que l'officier en estoit en devoir d'informer avecq des vantises et menaces sourdes de venir attaquer le magistrat et de s'opposer par la voye de fait a la justice, qu'on prepare sans grande apparence que dans cette conjuncture de l'assemblée des nations sur les propositions susdte ce feu a présent languissant ne viendrait à se rallumer.

« Ce n'est pas que ces menaces soyent capables de nous allarmer ny de nous causer le moindre rallentissement dans l'administration de la justice, pour la quelle et pour le service de Sa Maté et de vostre Exce nous ne refuserons jamais d'exposer nostre vie et nos biens estants prests de passer a la promutiation dudit decret a ses premiers ordres, mais nous passerions pour coupables si ne donnions pas a temps a vostre Exce ces humbles et sincères advertences pour pouvoir prevenir avecq facilité les inconvenients qui pourroient resulter contre le service de Sa Mate et le repos publicq, nous remettants entièrement a ce que vostre Exce sera servye d'en ordonner ;

« parmi ce fidel recit que vtre Exce aura pour agréable le zele de ceux qui se disent

Monseigneur

de Vtre Exce

Les très humbles et très obeissants serviteurs

Les Eschevins de la ville de Bruxelles Ondeteckent
Schrynmakens

delhaste de ceste ville 22 daoust 1670.

H. HENRY.

L'arsenal de Bruxelles.

Le Ms. 290, p. 150, Cl. Héraldique contient la liste des armes remises en 1789 au Roy d'armes Beydaels :

1. — Les armes de parade de Charles V avec ses dépendances.
2. — Les armes et le drapeau du Prince de Bavière.
3. — Les armes de l'archiduc Albert avec bouclier et l'armure et la tête du cheval avec 9 pièces y servant.
4. — La cuirasse de l'archiduc Ernest et autres pièces y affé-
rantes.

5. — La cuirasse du Prince de Parme.
6. — Celle du Prince Maximilien.
7. — Celle du duc d'Albe.
9. — La Pique de l'archiduc Albert.
11. — Un casquet de fer du Duc d'Albe.
12. — Son épée de chasse.
13. — Une de machine dite Bras de fer.
14. — Une hallebarde.
15. — Une lance de chasse.
16. — Une des engageantes de chasse.
17. — Deux armures de têtes de chevaux l'une gravée l'autre avec
des armes.
21. — La cuirasse forte de l'archiduc Albert.
23. — La cuirasse forte de l'archiduc Mathias.
24. — Les armes fortes de Charles 5.
28. — Les armes fortes du Prince de Parme.
29. — Les armes du Roy Maximilien.
30. — Les armes fortes du duc d'Albe.
33. — Les armes de Don Juan d'Autriche.
34. — Les armes du Cardinal infant.
35. — Les armes de l'archiduc Léopold.
36. — Deux petites engageantes gravées.
37. — Les armes du Prince Antoine de Lorraine.
38. — La cuirasse de don Jean.
39. — Les armes de l'empereur Rodolphe.
41. — Une paire de gants de fer.
49. — Quatre pièces d'armes à l'indienne.
50. — Deux paires de bottines.
58. — La selle de Philippe le Bon.
70. — Les feches des tures.
71. — Un des arcs.
72. — Un des carquois.
73. — Bottines de fer blanc de Philippe le Bon.
76. — Une des épées pour le tournois.
80. — Un petit canon héraldique.
84. — Une petite pique de l'archiduc Albert.
87. — Le drapeau de Don Jean d'Autriche.
88. — Un bouclier gravé et un casquet de fer noir.
89. — La lanterne de Charles 5.
90. — L'épée de Henri IV.
91. — L'épée de Charles 5.
92. — L'épée du Duc d'Albe.
97. — Une petite bottine de fer noir.
98. — Un petit pistolet et poignard de Charles 5.
99. — Un casquet de Charles V.
102. — La chemise de Maille de Charles 5.
103. — La lance de Charles 5.
104. — Le bouclier du duc de Parme.
105. — Une des calottes de Maille.

- 106. — Deux pièces d'armes représentant le duc Jean et son frère
- 109. — Une petite bottine de fer à jour.
- 110. — Le bouclier de Charles 5.
- 111. — Le bouclier représentant l'histoire de Jason.
- 118. — Une main de fer noir.
- 147. — La pique de Philippe le Bon.
- 148. — L'étendard de François I.
- 158. — Une autre pique de Philippe le Bon.
- 161. — Une cuirasse à jour.

Je prie M. Baudour de faire délivrer tous les effets mentionnés en cette liste à M. le premier Roy d'armes beydaels qui vous en donnera un reçu provisoire.

La présente réquisition sera suivie de près d'un ordre en Conseil en regle.

fait à Bruxelles le 18 février 1789,

(Signé) J. C. Limpens.

Cette liste est précédée (p. 142) d'une description des Antiquités lesquels on trouve dans l'Arsenal à Bruxelles.

Dans la première armoire. L'on y voit l'armure de l'Empereur Charlequin de glorieuse mémoire.

Les carabines de son Abbesse

Marie Elisabeth quelle a tirez à la chasse a défférens endroits.

(en détail)

etc. etc.

Copie conforme,

L. STROOBANT.

**Frais occasionnés par l'emprisonnement et
l'exécution de condamnés à mort au XV^e et
au XVI^e siècles à Nivelles.**

Année 1409. — Pour faire un gibet à Gratiel deleis Nivelle à frais de comparent parmi le salaire VII florins de holland valant II sols III deniers.

— Pour judiciaire Watelet Anyignon et henin se frère de cas de larchin et pendus à ce dit gibet pour les II... X sols.

— Pour judiciaire ce dit meysmes pour Pivet Troilhet domicile au di lieu de Gratiel... V sols (1).

Année 1505. — A este paiet pour plusieurs despens fais ad cause l'emprisonnement dung nommet Neys le flamin, lequel pour ses démerites a esté exécuté par feu au lieu de Peti Reulx.

— Asservoir le mardi 21 d'avril avoir constitué le dit en prison et my gardes empres lui paiet XXXVIII s. v. d. I mitte.

(1) Chambre des Comptes. N° 12803 — Comptes des baillis de Nivelles et Roman Payi de Brabant du 28 Décembre 1403 à Noël 1409.

— Le vendredi apres pour le avoir garde tout le jour par quatre hommes a deux vies gros chacun font XXVIII s. v. d. I mitte.

— item ce di jour de nuit fut le dit prisonnier garde par douze personnes adcause que lon disait que ses amis le vouroient requérir par forche et pour ce part IV l. v. s. IV d.

— Le samedi ensuivant lon fist passer plusieurs proeves et fut paiet à la loy et aux déposans XXVI s. VIII d.

— Ce di jour fut paiet a la loy et aux deposans XXVI s. VI d.

— Ce di jour fut le dit Neys amenet a Nivelle avecqs quatre compaignons du village et leur fu donne pour leurs despens chacun quatre patars.

— Et pour le luvrier du cheval X sols.

— item pour les despens du dit prisonnier parmi le touraige depuis le samedi jusquez au mardi environ six heures apres diner XX s.

— item le lundi ensuivant vinrent à Nivelle le maieur et les eschevins du dit peti Reux ou illecq par lissence du maieur de Nivelle tinrent leur plet et furent pardevant les eschevins de Nivelle par chief et montarent les despens au dit chief parmi les drois di messeigneurs de Nivelle XI l. IX s.

— item le mardi apres fut le dit prisonnier ramenet au lieu du dit peti Reux et illecq remys en prison se fut paiet pour les despens de trois compaignons avec deux freres meneurs et maistre Jehan le Jus parmy le buwir dung cheval XLVIII s.

— item pour les despens du souper parmi les gardes qui le veillerent le susdit frère myneur II l. VIII s.

— item le merquedi fut la sentence rendui sy fut despendu au... parmi le vin porte à la justice XXVIII s.

— item donnet aux freres meneurs pour avoir administret le dit delincquant de son salut XXIV sols. Et a maistre Jehan Leju pour le avoir executé le di Neys avecqz la jumench X l.

— item pour avoir menet le di prisonnier avecq le jumench à la justice VIII s.

— item pour fagos et estrains avecqz aultres empeschemens X l. II s.

— item au sergent et tournier dudi Petit Reux pour avoir tenu et nourri le dit Neys en prison chineq jours XXXV s. VI d. obole.

— et au bailli dudi lieu pour ses en tant le parties ensamble comme par cedulle et monnaie de haynau qui vallent XIII^e l. XX ple.

(1) Archives ecclésiastiques.
compte de Juillet 1505.

Fontaine de la Grand'place de Nivelles.

La fontaine du haut de la grand'place date de 1526 (1). Elle remplace un perron que l'on renseigne déjà en 1387 (2). Le chapitre est intervenu dans la dépense pour une somme de 100 écus.

En 1673 on la désigne sous le nom de *fontaine Saint Michel* (3), cependant qu'en 1617 on y avait placé une statue de son *Altesse Albert duc de Brabant* (4).

Nous ignorons si, dans le principe, elle existait sous sa forme actuelle. Il y a quelque 50 ans elle fonctionnait encore. Les ménagères du voisinage s'approvisionnaient d'eau au moyen de longues buses dont une des extrémités se terminait en forme d'entonnoir qui s'adaptait aux tuyaux d'échappement placés dans la colonne centrale.

La grille qui l'entoure aujourd'hui n'existait naturellement pas.

AIMÉ BRULÉ (†).

Depuis que cette note a été écrite, cette fontaine a été déplacée et pendant l'opération la pierre principale a été cassée.

En l'honneur d'un étudiant nivellois qui s'était distingué (1656).

Il n'y a pas qu'aujourd'hui qu'on honore les jeunes gens qui se distinguent, à preuve la résolution ci-dessous des autorités de Nivelles, en date du 26 Novembre 1656.

« Et comme a este advise par maître Michel Carlier estant honnert de la première place en la philosophie de l'Université de Louvain se doit pour demain rentre en ville scavoir en quelle façon on debvoit l'accueillir a este ordonne que la jeunesse sortira de la ville avec les armes pour aller au rencontre du dit

(1) A estet delivret par ordonnance du capitre a Messieurs les rentiers et jurez de la ville de Nyvelle en aide de la fontaine quilz ont entrepris faire venir saille sur le marchier a quoi le dit capite at octroyer à conseil la somme de cent escus commun une fois payez assavoir la moitié diceulx a commencement de l'ouvraige et l'autre moitié en la parfin. Année 1526, 22 Mars — Le second paiement a été effectué le 27 septembre de la même année. (Archives ecclésiastiques, 16^e siècle. Compte de l'Argentier, N^o 1851. Généralités).

(2) A l'Aigle devant le perron, 1387. — Le crissant contre le perron, 1418.

(3) Fontaine d'or (la) vis à vis la fontaine Saint Michel, 1673.

(4) Payé pour une statue de son Altesse Albert duc de Brabant, en pierre d'Avesne, qui est mise sur le perron de la grande fontaine sur le marché, 86^e. (Compte de la Ville, 1617-1618).

« Carlier et que la ville de son coste lui feroit donner en memoire « une vaiselle d'Argent de la valeur de vingt quatre florins ou « environ qui lui sera présenter sur la maison de ville par aucuns « deputez des membres avec une collation ». (Archives générales du royaume — Résolution des trois membres, p. 87 v^o, Nivelles).

AIMÉ BRULÉ (†).

Signes de pluie.

En Campine on dit « Jan is nen zeiker, Peer nog 'nen groolere, zeikt Jan niet, dan zeikt Peer ».

St-Jean est un pisseur. St. Pierre un plus grand (pisseur). Si Jean ne pisse pas, S. Pierre pissera. S'il ne pleut à la St-Jean, il pleuvra à la St-Pierre.

Ring rond de zon, water met de ton. Halo autour du soleil prédit la pluie abondante.

Il y aura de la pluie lorsque les grenouilles coassent beaucoup le soir, que les poules veillent plus tard que de coutume en s'épouillant, que les hirondelles rasant le sol, que le crapaud traverse le chemin, que les limaces poussent leurs cornes, que les champignons abondent.

L. S.

Chansons de Dentellières.

Dans les Nos 85-86 (p. 102) de l'édition flamande de cette revue M. L. Stroobant signale une chanson de dentellière, qui, d'après lui, aurait été chantée par les dentellières de Bruxelles.

Ici en Flandre, à Grammont notamment, je notais une variante de cette vieille chanson, chantée autrefois par nos dentellières pendant qu'elles croisaient et tressaient leurs fuseaux.

D'une voix monotone nos grand'mères chantaient :

« 't Is acht uren van den morgen ; Moeder zegt,

— Franciskus, gij moet naar uw schole toegaan ;

— Moeder, ik en heb geen kloefkens aan ;

— Doet uw Vader zijn holleblokken aan ;

— Moeder, die holleblokken zijn veel te groot ;

— Steekt in ieder een busselken stroot !

— Moeder, waar zal ik dat strooiken gaan halen ?

— Achter de boeren hunnen wagen ;

— Moeder, de boeren die zullen mij loeren,

De boerinnkens die zullen mij slaan

'k En zal van mijn leven

Om geen raapkens nog

Il est huit heures du matin ; Mère dit : François vous devez aller à votre école ; — Mère, je n'ai pas de petits sabots ; — Mettez alors les sabots de votre père ; — Mère, ces sabots sont beaucoup trop grands ; — Mettez dans chacun quelques brins de paille ! — Mère, où irai-je chercher cette paille ? — Derrière les chariots des fermiers ; — Mère, les fermiers me verront, Les petites fermières me frapperont, Et, de ma vie, je ne pourrai plus chercher des navels chez eux.

Dans les écoles où s'apprenait le métier — autrefois il y en avait plusieurs à Grammont — beaucoup de jeunes filles travaillaient.

Là aussi on chantait ; la chanson facilitait le travail monotone. Je me souviens encore d'une chanson très curieuse, dont chaque dentellière, à tour de rôle, chantait un couplet :

Cette chanson s'appellait : « *'k steke mijn spelle* » (je pique mon épingle).

La première dentellière chantait :

« *'k Steke mijn spelle op een witte deure,*
't Komt een witte begijne veuren
— Witte begijne, zuster Martyne,
Is masœur Verasse niet t'huis ?
— Neen z'is in 't blauw huis ».

« *Je pique mon épingle sur une porte blanche,*
Une béguine blanche apparaît
— Béguine blanche, sœur Martyne,
Masœur Verasse n'est elle pas ici ?
— Non, elle est à la maison bleue ».

La voisine de la première chanteuse reprit alors la même chanson sur le même ton. Seulement, la couleur de la porte et de la béguine changeait :

« *'k steke mijn spelle op een blauwe (bleue) deure*
't Komt een blauwe (bleue) begijne veuren
— Blauwe (bleue) begijne, Zuster Martijne,
Is Masœur Verasse niet thuis ?
— Neen, z'is in 't bruin (brune) huis ».

Alors la troisième reprit en utilisant la couleur choisie par la deuxième. A son tour elle désignait une nouvelle couleur et la chanson continuait de la sorte jusqu'à ce que tout le monde eût chanté. Les dentellières d'autrefois avaient un riche répertoire de ballades, romances et de chansons religieuses. Nous ne pouvons que regretter l'oubli presque complet de tant de belles choses.

Grâce aux soins des collectionneurs, artistes et folkloristes quelques unes de ces chansons ont été notées.

1^{er} février 1936.

A. DE CLERCO.

Retour à la vieille estampe.

Il nous a paru intéressant de reproduire dans le Folklore Brabançon une estampe du peintre bruxellois Jean Brusselmans. Cette estampe nous parle de deux choses : d'abord elle nous rappelle un coin disparu de la ville, le pont de la rue Heyvaert sur le Canal de Charleroi, pont qui ne manquait ni de pittoresque, ni de couleur locale ; ensuite l'expression de la pièce est curieuse.



Jean Brusselmans, on le sait, est un de nos modernes les plus intransigeants et les plus personnels. Or l'estampe que nous reproduisons marque un retour bien marqué vers la vieille estampe populaire. Brusselmans ne l'a pas voulu, son art est trop spontané pour cela. Mais d'instinct il est retourné, comme beaucoup d'artistes, en période de crise, au sentiment si profondément humain qui se révèle dans certaines œuvres d'art qui n'ont pas subi la stylisation académique. L'estampe de notre ami confirme, sans l'avoir cherché, une thèse que le Folklore Brabançon a soutenue maintes fois.

P. H.

Bibliographie.

(Belgique).

VAN BOXMEER. *Généalogie des Van Hamme* (Supplément). 126 p. avec armoirie en couleurs.

En 1930 parut le livre « *Steenockerzeel et Humelghem et leurs Seigneurs, Généalogies des van Hamme* ». Depuis lors deux sources nouvelles, concernant cette famille, plus importantes que toutes les anciennes, se sont présentées aux recherches de l'auteur.

D'abord l'Etat acheta tout récemment ce que l'on appelle maintenant le fonds Hauwaert à la Bibliothèque royale, section des Manuscrits, fonds composé de 175 grands volumes manuscrits, contenant surtout des extraits des registres scabinaux de Bruxelles, qui furent détruits par l'incendie en 1695 ; ce sont des notes généalogiques prises avant le désastre, par J. B. Hauwaert, échevin et secrétaire de cette ville, et ensuite complétées. Ayant compulsé ces précieux documents, l'auteur y a puisé tout ce qui concerne les van Hamme.

D'autre part, des mesures non justifiées écartèrent jadis les chercheurs des registres de l'ancien Etat-civil de Bruxelles. Cette interdiction vient d'être levée ; il a ainsi pu dépister les van Hamme qui s'y blottissaient ; mais il arrête ses recherches à l'année 1700, tant pour les naissances que pour les mariages et les décès. Il présume que les familles connaissent généralement assez loin leurs ascendants, pour pouvoir les relier aux noms qu'il avance ainsi. On pourrait y remonter d'ailleurs assez facilement par les indications régressives que donne l'Etat-civil, depuis la Révolution Française. Il n'emprunte qu'aux tables ; à leur défaut cependant il a parcouru les livres feuille par feuille... Aux extraits concernant Bruxelles il en ajoute quelques autres, notamment ceux des tables de l'ancien Etat-civil et des archives de Malines, Vilvorde, etc.

L'auteur présente aux souscripteurs en un supplément de 126 pages, tout ce que qu'il a relevé aux sources précitées ; ce fut un travail excessivement laborieux, qu'il évite ainsi à ceux qui s'intéressent aux van Hamme, ou à leurs alliances. Il cite presque un millier de différentes familles.

Il reste à l'auteur une centaine de tirés à part de la première partie des généalogies *van Hamme*, qui seront fournis gratuitement aux premiers souscripteurs du supplément, n'ayant pas souscrit précédemment au premier volume.

Il a aussi un petit fonds de son ouvrage « *Steenockerzeel et Humelghem et leurs seigneurs* » suivi de la première partie des généalogies van Hamme, (440 ps., 39 grandes illustrations). Nous ferons remarquer que dans le corps de ce livre l'auteur s'étend

surtout sur les van Hamme, sires de Steenockerzeel, et de leur primitive origine. Les souscripteurs à cet ouvrage recevront à titre gracieux, le supplément à ces généalogies.

On peut souscrire, contre remboursement, ou par versement au compte chèques postaux n° 16181, de Philippe Van Boxmeer, Malines au supplément susmentionné ; à raison de vingt francs le volume.

Et a un exemplaire de « *Steenockerzeel et Humelghem et leurs seigneurs* » avec le supplément susmentionné, à raison de cinquante francs la paire.

J. VAN DEN WEGHE. *Hallensia*. 4^{me} partie.

Cette quatrième partie (et non la dernière, espérons nous) continue la charmante œuvre de notre ami et collaborateur. L'intérêt reste vivant et cela se lit avec plaisir. A chaque moment l'auteur, même quand il nous parle d'un sujet assez sec en lui-même, tel que la généalogie de l'une ou l'autre famille de la cité brabançonne, divertit le lecteur par un fait ou une anecdote caractéristique ou amusante dans laquelle perce une pointe d'humour ou une pensée d'allure philosophique.

La ville de Hal peut se réjouir d'avoir un historien de talent et de la science de M. Van den Weghe.

P. H.

LOUIS WILMET. *Un joyau national — Grimbergen*. (Chez Dupuis fils et C^{ie} à Paris et Marcinelle. Prix 9 Frs.).

Belle et copieuse monographie sur Grimbergen à la fois folklorique, archéologique, historique et artistique. Le folklore occupe une trentaine de pages et contient bien des faits intéressants et caractéristiques. L'auteur est artiste et analyse parfaitement les splendides œuvres que contient l'église ; il est en outre bien documenté en ce qui concerne l'histoire.

L'œuvre de M. Wilmet est attachante en outre par le style et par les illustrations (phototypies et 45 bois gravés par l'auteur).

P. H.

MAILLEUX EUG. *Terrains, rochers et fossiles de la Belgique*. Edité par le Patrimoine du Musée Royal d'Histoire Naturelle. 216 p. illustrées + cartes. Prix : 30 Francs.

La connaissance du pays sous tous ses aspects s'impose à tous les gens cultivés. Ce livre les met au courant, d'après les derniers travaux, sur l'aspect géologique et paléontologique de la Belgique. Il se termine par des pages consacrées à la Préhistoire.

Même au courant d'enquêtes folkloriques d'ailleurs, l'utilité de connaître l'aspect physique du pays se constate souvent.

Ce volume est abondamment illustré. On y trouve des coupes et des cartes des terrains primaires, secondaires et tertiaires. Des coupes du Devonien de Couvin, des récifs de Boussu-en-Fagne, une étude très poussée de la vie au sein des mers dévoniennes, ainsi qu'un aperçu de l'industrie tardenoisienne.

L. S.

XXX^e Congrès de la Fédération Archéologique de Belgique. 1935. Bruxelles, 296 pages illustrées. Bruxelles 1936.

Ce volume contient un certain nombre de communications présentées au Congrès de Bruxelles. De la section de Folklore le comité organisateur n'a retenu que le travail de M. Michel sur la Légende de Basin le bon laron.

Tandis qu'il était d'usage que les rapports présentés aux Congrès d'Archéologie soient tous publiés ou bien que, faute de ressources, aucun ne soit publié, il est procédé cette fois à une sorte de choix. Le Comité organisateur publie « un certain nombre de communications dont les auteurs ont bien voulu nous confier la publication ». Cela veut-il dire que les auteurs ont été consultés, qu'il leur a été demandé s'ils consentaient à ce que leur rapport soit publié ? Dans ce cas, nous devons bien dire que personne ; parmi les participants à la section de Folklore n'a été l'objet d'une démarche de ce genre.

Cela veut-il dire que le comité organisateur a lui-même fait un choix et qu'il a demandé ensuite aux auteurs de bien vouloir consentir à la publication ? Dans ce cas, c'est le comité organisateur qui de son propre chef a écarté toutes les communications, sauf une, de la section de Folklore.

Quand on annonce le Congrès, on crée une section de Folklore, on lui donne un bureau, on fait appel aux folkloristes pour qu'ils rédigent des communications ; on tient à avoir beaucoup de sections, beaucoup de participants, beaucoup de souscriptions, beaucoup de rapports. Les folkloristes apportent leur concours, ils travaillent ; ils consacrent des heures à préparer des études, puis le Congrès fini, on les envoie promener eux et leurs rapports. Le procédé manque à tout le moins d'élégance. Il est d'autant moins élégant que les folkloristes n'ont pas demandé à se rendre à ces Congrès, mais qu'on les y a priés et le moment est peut-être venu de faire un peu d'histoire.

En 1926 il y eut un Congrès à Bruges. Nous nous rappelons avoir reçu du président de ce Congrès, M. Tulpinck, une lettre par laquelle il nous demandait de faire de la propagande parmi les folkloristes pour qu'ils assistent à ce Congrès. Nous avons répondu à M. Tulpinck que nous ne demandions pas mieux, mais

que malheureusement, dans les Congrès antérieurs on s'était montré assez peu aimable pour eux. Leurs communications étaient envoyées dans des sections où elles n'avaient que faire. On les reléguait en fin de séance ou tout au début, quand personne n'était présent. Si on désire que les folkloristes participent aux travaux, dites-nous à M. Tulpinck, il est souhaitable qu'on leur témoigne la même considération que pour les autres travaux. Créez une section de folklore, et nous vous garantissons que les folkloristes viendront et que la section vivra. On a créé cette section et elle fut vivante. M. van Heurck en fut le président. On peut donc dire que les folkloristes ont été invités à participer aux Congrès d'Archéologie. Depuis lors il y eut toujours une section de Folklore dans ces Congrès, à Mons (1928), Anvers (1930), Liège (1932) et Bruxelles (1935). A Mons, le président du Congrès, le regretté chanoine Puissant assista presque tout le temps aux travaux de cette section et dans son discours de clôture, il fit des travaux de cette section, de leur élévation scientifique, de l'orientation heureuse prise par le Folklore le plus vif éloge. Faut-il d'ailleurs rappeler que des personnalités comme Saintyves, Van Gemep, Maunier, pour ne citer que des étrangers, contribuèrent à donner de la vie et de l'éclat à cette section.

En voilà que brusquement, en vertu de quelles décisions, prises par qui, sans que les participants en soient en tout cas informés, ni consultés, les règles du jeu ne sont plus observées et on balaye du volume des rapports, les travaux des folkloristes. Les voilà de nouveau devenus indésirables.

La question se pose donc de savoir si nos historiens et nos archéologues désirent à l'avenir collaborer sur un pied de parfaite égalité avec les folkloristes. A eux de le dire. Si leur réponse est affirmative, c'est avec plaisir que nous continuerons, comme par le passé, à apporter nos contributions au succès de ces Congrès. Si leur réponse est négative, nous n'en serons nullement contrariés. Il y a actuellement suffisamment de Congrès où il est fait bon accueil à nos travaux puisqu'en 1935 seulement il y eut cinq Congrès différents où on a estimé nécessaire de faire place au Folklore. D'ailleurs pourquoi n'y aurait-il pas à l'avenir des Congrès de Folklore et rien que de Folklore ? La question est à examiner. A nos amis d'y réfléchir ; mais il faudra que chacun détermine son attitude. Et afin que nos compatriotes ainsi dédaignés ne soient pas mortifiés, nous publierons ici les travaux qu'ils présentèrent au Congrès d'Archéologie de Bruxelles. Les lecteurs jugeront ainsi si leurs rapports auraient fait tâche dans le volume qui vient d'être publié par la Fédération Archéologique.

A l'avenir si, faute de ressources, on ne peut tout publier, ce que tout le monde comprendra il conviendrait en tout cas que des mesures soient prises afin que le choix des travaux publiés soit fait en assurant aux diverses sections une répartition plus équitable.

A. M.

ARM. DE LATTIN. *De buurt des Gildekamerstraat*, Antwerpen, 1936.

Eloquent plaidoyer pour la conservation de ce curieux quartier d'Anvers. C'est un ensemble superbe, du temps de Vredeman de Vries, et ce serait un crime de lèse-beauté que de le voir détruire. Avec peu de frais on en ferait un centre artistique et touristique de tout premier ordre. Des boutiques d'antiquaires, des ateliers d'artistes, des cabarets flamands y donneraient la vie et l'animation.

L. S.

WANNYN ROBERT. *Proverbes, maximes et sentences des Bakongo*. Artes Africande.

La Commission des arts populaires nègres vient de lancer une nouvelle revue : Artes Africande.

Dans cette revue nous avons lu avec intérêt un article de R. Wannyn sur les Proverbes, Maximes et Sentences des Bakongo, présentés dans l'ancienne langue indigène, avec traduction, explication et illustration par des nègres au moyen de dessins semblables à ceux que l'on voit sur leursalebasses.

Cette étude montre également, comme celle de M. P. Minnaert sur les contes des Peaux Rouges combien l'utilisation du folklore est utile à l'étude de la morale et des mœurs.

J. HAUST. *La Philologie wallonne en 1935 et Elements germaniques du dictionnaire liégeois*.

Tiré à part de la chronique annuelle des publications traitant de la Philologie wallonne en 1935, tirée du Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie. Cette chronique est suivie d'une critique des thèses de M. Corin relatives aux éléments germaniques du vocabulaire liégeois.

DE MARNEFFE R. *L'origine totemique de l'Héraldique*, t. II, 263 p., 1448, fig. 1936. 127, Grand rue, Charleroi.

L'auteur rencontre la thèse qui considère que l'héraldique ne remonte pas au delà du XII^e siècle et prétend au contraire qu'il y a un lien historique ininterrompu entre le totemisme et notre héraldique ; mais que celle-ci, dont les figures sont vidées de la valeur mystique qu'elles avaient dans le totemisme, sont caractéristiques du Moyen Age où le totemisme renaît sous un aspect rationaliste.

HEUPGEN PAUL. *Le Lumeçon*, 42 p. 1936.

L'auteur donne une nouvelle édition complétée de celle publiée en 1930 sur le Lumeçon de Mons. Si ses recherches lui ont apporté de nombreuses traces du vieux combat dans les Archives locales elles ne lui ont rien apporté de plus précis sur les origines et la signification primitive de la réjouissance populaire.

JULES PEUTEMAN. *Rod. de Warsage*. Extrait du Phare de Wallonie, 1936.

En une brochure de 12 pages l'auteur retrace la vie et étudie l'œuvre de Rodolphe de Warsage, principalement consacrée au folklore et à l'histoire du pays liégeois et auteur du Calendrier populaire wallon.

ROD. DE WARSAGE. *Mémoires d'un vieux Liégeois*. (1876-1936), 104 p. 1936.

L'auteur réunit une série d'articles divers antérieurement publiés sur des particularités de la ville de Liège et l'ensemble constitue un intéressant panorama de souvenirs, sur une époque de la cité ardente.

Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et Dialectologie, 10^e vol. 1936. Prix : 50 frs., 472 p. + cartes.

La Commission a commémoré en 1936 son dixième anniversaire et elle publie le dixième volume de ses travaux. On y lit des études de M. Carnoy sur les contacts entre les Germains, Celtes et Romains dans la toponymie flamande, Goemans sur les vieux noms de rues et l'histoire de la dialectologie, Grauls fait une cinquième excursion en pays wallon afin d'y relever évidemment des interpénétrations linguistiques, Grootaers et Van de Wijer font leurs commentaires habituels sur les ouvrages parus en 1935 et traitant de dialectologie et de toponymie, partie flamande tandis que J. Haust fait le même travail pour la partie wallonne.

Ducarme et Dony présentent la toponymie de la commune de Rance, Vannerus étudie le terme luxembourgeois : Kiem - Calimus ; tandis que Vincent étudie les expressions voisin, voisine, en toponymie.

Nederlandsch Tijdschrift voor Volkskunde, 40^e année. N^o 1, 2, 3 de 1935-1936.

Ce *Nederlandsch Tijdschrift voor* vers, sous la direction de notre confrère de DE VRIES, *Internationale organisatie voor*

kunde. C'est le résumé historique des pourparlers pour la constitution d'une commission internationale de Folklore ; BAX, *uit de geschiedenis van het Volkslied : Een Boerman hadde en dommen Sin*, avec les variantes du XVII^e siècle ; J. J. MAK, avec *Raadsels in het bijzonder de Oude-Noorsche*. Curieuse étude sur l'origine des devinettes, les devinettes d'origine Nordiques, avec de nombreuses citations des Eddas. *De Heidreks Galur* avec indications bibliographiques. M. BEIRENS, *Volksweerkunde* donne de nombreux *Spranken en Rijmpjes* relatifs aux prédictions du temps, au soleil, au vent, etc. C'est une précieuse contribution. Des articles de MM. Verhaegen et Janssens sur les jeux populaires.

L. S.

Eigen Schoon en de Brabander, N° 8 de 1936.

Donne F. VENNEKENS en dom C. COPPENS, *Chronologische lyst van de stukken voorhanden in het charterboek van Gaasbeek*. GESSLER, *Lovaniensia*, (het boetekruis van Lubbeek. Raadselachtige Uilhangborden). PAUL LINDEMANS, *Het hof te Linthout, onder Schaerbeek met plaat van Hans Bolle*. F. DE RIDDER, *Historiek der straten en openbare plaatsen van Tienen* (vervolg). A. VAN BEVER, *Tooneelen uit het Dorpsleven in Brabant in de XVI^e eeuw*. P. L. *Uit oude Papieren* (Wezemaal, Herne, Meerbeek, S. Berlindis) ; B. VAN DEN BROECK, *Van Kludden en Tooveressen*. P. *Uit de Prondelschuij*.

Dans le n° 10, J. Gessler cite un vieil usage bruxellois et P. Lindemans retrace l'histoire de quelques vieilles fermes brabançonnaises.

L. S.

Bulletin de la Société des Américanistes. Décembre 1936.

Paul Minnaert donne une étude très documentée sur la Morale des Indiens de l'Amérique du Nord d'après leurs contes et récits. Au point de vue folklorique cette étude est intéressante au plus haut point car elle met en valeur l'utilisation du Folklore pour l'étude de la morale.

TOERISME, *Vlaamschen Toeristenbond*, n° 20, 21, 23. 15 Oktober en 1 November 1936.

Contient un bon article de M. C. THEYS sur *Ruysbroek* avec illustrations de M. L. THEYS. Le Dr REMI STERKENS donne un bon résumé historique illustré avec carte de la Campine. M. E. VERSTRAETE décrit la *Luneburgerheide* avec vues des *hunnbedden* et souligne l'analogie des dialectes *Nederduitsch* et *Flamands*. M. le Dr P. E. VALVERKENS parle du *Toerisme au début du XVI^e s.* M. A. VERBERCK, *De Azoren, Vlaamsche Ellanden*.

Le n° 21 contient *Elzas, heerlijk land* avec une description du Mont-St-Odile par le Dr B. LAMOT. Un article illustré sur la Pologne par M. K. CUYPERS. Par M. E. VERSTRAETE, de *Hanzesteden, Mecklemburg, Sachsenwald*, enfin un très intéressant article de M. l'avocat VAAST STEURS sur *de Nekker... Bijgeloof... Tooverij* qui donne une nomenclature des lieux-dits *Nekkerdelle et Duivenspoelen*, mares à cloches que l'on trouve en Campine toujours à proximité des nécropoles de La Tène.

L. S.

L'Art Belge. XVII^e année. Prix : 25 francs.

Cette revue nous donne deux fascicules copieux, remarquablement illustrés, des sujets variés, des collaborateurs compétents. Nous ne pouvons nous étendre sur l'aspect artistique de cette publication, celui par lequel elle se recommande le plus. Nous nous contenterons de signaler dans le premier fascicule les articles ayant quelque rapport avec le programme de notre revue.

Notamment un article de D. Van Damme à propos des manuscrits d'Erasmus et d'André Michiels à propos du double portrait d'Erasmus et de Petrus Aegidius par Quentin Metsys.

Dans le 2^e fascicule, dit plus spécialement numéro de Noël on peut citer une étude du comte de Borchgrave d'Altena sur la nativité dans les rétables brabançons sculptés vers 1500 et de M. Ch. Van den Borren sur les Vieux Noël de Flandre et de Wallonie.

Le Dietersche Kunstkring. 8^e Jaarboek. Bulletin annuel de 1936.

Beau volume de 110 pages contenant de nombreuses planches où nous remarquons le sceau de Diest de 1372. Un portrait de l'archéologue Pol. Daniels. Un portrait de l'archiviste Frankignoulle. Le sceau du béguinage — des drapelets de pèlerinage — les Statues de N. D. *ten Hoogen Wyngaard, van Mirakelen*, des figures de l'église S. Sulpice, etc.

Des articles de M. M. Philippen sur les débuts du béguinage de Diest et les drapelets de pèlerinage de Diest. Une monographie intéressante de l'église SS. Sulpice et Denis par M. G. van der Linden. Van Nerum, un article sur la Flore et de M. C. H. Peeters sur la dialecte de Diest.

L. S.

Le Vieux Liège. N° 37. Octobre-novembre 1936.

M. Piton publie une intéressante étude historique *Vieux Landen*, au confin oriental du Brabant, Landen tertres indiquent encore l'emplacement primitif et nom de Ste. Gertrude, fille de Pepin de Landen.

La Vie Wallonne, 17^e année, n° 4 et 5.

Dans le fascicule 4 où G. de Froidcourt continue à publier des lettres inédites de Grétry, on lit une étude de M. Van Haudenard sur le village d'Arbre, au pays d'Ath.

Dans le fascicule 5, Jean Haust donne le texte commenté d'une vieille pasquille liégeoise sur le mariage.

Annales du Cercle Archéologique du Pays de Waes, T. 48, 1^{re} livraison, 1936.

Citons dans ce fascicule la suite de l'importante étude de J. Van Vlieberghe sur les petites chapelles du pays de Waes, étude abondamment illustrée. Cette 4^{ème} suite est consacrée à la région de Lokeren.

Oostvlaamsche Zanten, Gent, 1936, N° 5.

Contient une copieuse étude du professeur V. DE KEYSER sur le Folklore als studie van de primitieve mentaliteit. Il y défend les théories devenues un peu surannées de Tylor. Il expose avec sympathie les idées de Levy-Bruhl, inspirées de Durkheim qui, s'il a beaucoup d'adhérents en France n'est pas aussi connu dans d'autres pays et notamment en Hollande.

De ce pays les derniers venus en cette matière sont le professeur VAN DER LEEUW de Groningue (*La structure de la mentalité primitive*), 1928 et LINDWORSKY de Prague (*Expérimentale Psychologie*) parue en 1931. Au surplus bonne étude.

L. S.

Thuinas, N° 5 et 6, 1936.

Le double fascicule est entièrement consacré à une étude de C. Piton intitulée : au Pays de Landen. Cette étude complète celle donnée dans le *Vieux Liège* que nous signalons d'autre part ? L'étude ici donnée est relative au vallon de la Petite Ghête et notamment au village d'Elixem. Les relations entre la seigneurie de ce lieu avec le pays branbançon ayant été constantes, les historiens de Brabant y trouvent d'utiles renseignements.

Le Guetteur Wallon, N° 74, Novembre 1936.

A Colart y retrace la vie et l'œuvre patoisante de Mimi Suars, poète namurois qui fut un des fondateurs du Cercle Montcrabeau. Le général Philippe y continue son histoire sur Cerfontaine et A. Stasse consacre une note à une assiette patriotique créée à Andenne en 1830.

Revue d'Archéologie et d'Histoire de l'Art, T. VI ; N° 3 ; juillet-septembre 1936.

Concernant le Brabant on lit dans ce fascicule une série de notes de P. Heupgen et de P. Rolland sur les fontaines monumentales des marchés de Bruxelles et de Mons.

Limburg, XVIII^e Jaargang, October 1936.

Contient un article de C. Théâtre sur les Arts populaires et la littérature ukrainienne.

Album, Musées Royaux d'Art et d'Histoire, 126 p., illustrées, 1936.

Les Musées Royaux publient sous forme d'album, des reproductions de 195 pièces des différentes sections : préhistoire, proto-histoire, période Belgo-romaine, mérovingienne, archéologie égyptienne, asiatique, grèque, romaine, industries d'art depuis le haut moyen-âge jusqu'à nos jours, armes et armures, ethnographie, folklore.

Le Parchemin, N° 5, Gendbrugge 1936.

Numéro contenant de nombreuses réponses aux demandes généalogiques posées par les abonnés. Le baron Paul Verhaegen publie un intéressant article sur les armoiries universitaires. Les gradués avaient la faculté de s'attribuer des armoiries timbrées qui constituaient pour le bénéficiaire une sorte de noblesse personnelle. Cette noblesse était celle de l'intelligence.

L. S.

L'Art et la Vie, 3^e année, n° 12, décembre 1936.

Anne Marie Berryer donne dans ce numéro de la vivante revue *L'Art et la Vie*, un article sur Erasme et l'humanisme belge au XVI^e siècle.

(Etranger).

P. SAINTYVES. *Manuel du Folklore*, T. I. Librairie Nourry, rue des Ecoles, 62, Paris, 1936. T. I. 220 p.

Cet ouvrage comportera deux volumes. Le premier seul a paru. Nous attendons la publication du deuxième afin d'analyser l'œuvre dans son ensemble. travail plus qu'une simple notice bibliographique. ouvrages où l'on trouve examinées les science, elles le furent toujours d'une étude ou d'un point premier livre où la matière

fait l'objet d'une présentation doctrinale, comme on ferait un manuel de physique ou de chimie.

Que nous soyons toujours de l'avis de l'auteur, non certes, mais nous n'en considérons pas moins son manuel comme étant de très grande valeur. D'ailleurs nous constatons, maintenant que l'auteur développe sa pensée, qu'il eût été facile de réaliser l'accord entre nous sur de très nombreux points, si on avait eu l'occasion de déterminer plus précisément le sens donné à de nombreux mots. On n'a jamais pu discuter de ces points qu'à la suite de communications faites dans la galopade souvent désordonnée de Congrès, discussions toujours pressées et chronométrées. Il y a néanmoins des idées essentielles que nous ne pouvons admettre. Elles ne satisfont pas notre esprit et nous n'en trouvons pas le reflet dans l'observation que nous faisons des faits folkloriques. Est-ce à dire que nous opposons aux idées de Saintyves des idées meilleures ? Nous ne les apprécions pas en valeur, par une comparaison qualitative. Elles sont autres ; elles répondent mieux à la représentation que nous nous faisons des phénomènes que nous avons étudiés. Ce n'est que l'effort des chercheurs de l'avenir qui pourra prononcer. Ce premier volume contient les chapitres suivants : Apologie du Folklore. Le Folklore. Sa définition et sa place dans les Sciences anthropologiques. Le Domaine du Folklore et les grandes directives d'une enquête globale. Le Folklore descriptif (1) ; des enquêtes locales, régionales et nationales. Les Origines de la méthode comparative et la naissance du Folklore ; des superstitions aux survivances. L'Histoire et le Folklore ; méthode historique et méthode comparative. La Série historique et la méthode chronographique.

A. M.

P. SAINTYVES. *Corpus du Folklore Préhistorique*, t. III, 616 p. Edit. Emile Nourry, Paris. 1936.

Le troisième volume du *Corpus du Folklore Préhistorique* contient une longue étude de P. Saintyves sur les pierres à légendes de la Normandie (Seine inférieure, Eure, Calvados, Orne, Manche et îles Anglo-Normandes), étude continuée par une bibliographie préhistorique de la Normandie. M^{me} Nourry-Saintyves, étudie le département de la Somme, M^{lle} C. Leroy celui du Nord et George Guénin la Bretagne (Finistère, Côtes du Nord, Morbihan, Ile et Vilaine, Loire Inférieure). Nous avons dit déjà que notre compatriote M. George Laport figurait à la table de ce volume par une contribution sur les monuments mégalithiques et les pierres à légendes de Wallonie. Il faut rendre hommage à la patience et à la conscience avec laquelle M^{me} Nourry-Saintyves dresse les index de ce *Corpus*.

(1) Nous avons déjà commenté ce chapitre dans notre article *Le Folklore Descriptif* dans *Folklore Brabançon*, 12^e année, p. 185.

WILL.-ERICH PEUCKERT. *Zauber der Steine*. Editeur Paul List à Leipzig.

Jolie monographie sur le folklore des pierres, qui contient énormément de renseignements bien intéressants.

Je ne citerai que quelques passages à propos des hâches néolithiques qui ont donné naissance à tant de croyances populaires. L'auteur ne croit pas que la croyance au dieu qui jette son arme sur terre soit primitive, mais il croit qu'aux époques pré-payennes on concevait que les hâches étaient une production magique de la foudre, le « coup » du conduit du nuage à la terre. La pierre conserve les propriétés de la foudre : lorsque le chasseur en fondant les balles en met une parcelle dans le moule, alors le gibier, lorsqu'il est atteint par la balle, tombe comme s'il était frappé par la foudre. Comme porteur du feu céleste la hache doit chasser tout ce qui est impur, et on la porte sur la poitrine pour se protéger contre l'action des sorcières et on en frotte le bétail pour détruire le mauvais sort, etc.

P. H.

COLONEL CONSTANTIN. *Le rêve dans l'ethnographie et le folklore*. (Extrait de la revue Lorraine d'Anthropologie).

Charmante et substantielle monographie qui se termine par cette conclusion très juste qu'il reste bien des traces de la mentalité primitive dans la mentalité civilisée et notamment le goût des choses occultes, du merveilleux, du mystérieux qui persiste chez les gens les plus éloignés des croyances traditionnelles. Il cite à ce sujet la construction du temple antoiniste de Villeurbanne ; mais combien la remarque serait plus importante encore pour la Belgique où le culte antoiniste a pris une extension considérable.

P. H.

Mélanges D. Gusti, 1^{er} volume. Prix : 50 frs français. Institut Social Roumain, Bucarest.

D. Gusti vient d'être l'objet d'une manifestation de sympathie de la part des sociologues européens et de ses anciens élèves des Universités roumaines. A cette occasion l'organe de l'Institut Social roumain : *Archives pour la Science et la Réforme Sociale*, publie une série d'études écrites par des personnalités diverses. Parmi ces études, signalons celles qui ont quelque affinité avec notre revue : Xenia Costa-Foru présente quelques aspects de la vie familiale en Roumanie ; Stefania Cristesco parle de l'agent magique dans le village de Cornova (Bessarabie) ; Henri H. Stahl de l'organisation collective du village roumain.

L'Ethnographie. N° 32, 15 juillet-15 décembre 1936. Paris. Genthner.

Nous pouvons dire que tout ce qui se trouve à la table de ce volumineux numéro est susceptible d'intéresser les folkloristes. Tous les articles, qu'ils soient ethnographiques, linguistiques, ou autres traitent de questions à cheval sur des branches particulières de l'activité intellectuelle et du Folklore. En voici la simple énumération :

Vekovitch : Le costume national de la Tzrna Gora de Skoplyé, en Yougo-Slavie.

Sallel. Les Thuoc mê, drogues mystérieuses des voleurs d'Annam.

Poisson : Les influences ethniques de la mythologie dans le Nord.

Nikiline. L'origine du langage (la théorie japhétique du Prof. Marr et son application. On sait que cette théorie tend à renouveler complètement les idées que nous nous faisons de l'origine du langage et de l'évolution des langues).

de Vaux-Phalipau et Jindrich Tochaecck. Les diables laboureurs chez les Serbes de Lusace et les diables constructeurs chez les Slaves particulièrement de Bohême.

Ieno Kollavitz. La psychologie du diable et de la bonne jeune fille dans un conte populaire hongrois.

Snirokogorof. La théorie de l'Ethnos et sa place dans le système des sciences anthropologiques.

Cauvel. La descendance de Fout.

Revue de Folklore Français. Tome VII. Paris, Larose, N° 4. Juillet-Août 1936.

Ce numéro contient la préface au *Manuel de Folklore* de feu P. SAINTYVES par M. S. CHARLÉTY, Recteur de l'Université de Paris. Sous forme de lettre adressée à M^{me} NOURRY-SAINTYVES, dont le pieux dévouement a pu assurer l'édition de notre regretté Confrère, M. CHARLÉTY écrit « Saintyves était le folklore en personne et savait faire naître les chercheurs. Personne ne pourra le remplacer ».

SAINTYVES cherche, dit-il, à établir ce qui différencie le folklore de l'ethnographie. D'après lui le folklore étudie la vie populaire dans les pays civilisés, tandis que la vie toute entière des peuples primitifs ignorant l'écriture et les livres, relève de l'ethnographie ; le folklore est la connaissance, transmise par la tradition, de la culture du plus grand nombre, avec les gens de la campagne, les ouvriers, les petits employés, les petits fonctionnaires et les parvenus qui ont très souvent conservé des coutumes relevant du folklore ; c'est la science de la tradition chez les peuples civilisés et principalement dans les milieux populaires.

SAINTYVES dit que le folklore constitue l'une des branches les plus importantes de la sociologie culturelle.

Le même fascicule contient *Les premiers traits d'une carte de la pratique religieuse* dans les campagnes françaises par M. GABRIEL LE BRAS, professeur à la faculté de droit de l'Université de Paris, qui souligne la concordance de la carte religieuse et de la carte politique.

M. MARIUS LATEUR publie des *Chants d'enfants des régions minières de l'Artois*.

L. S.

Le fascicule 5, arrivé au moment de mettre sous presse, contient une étude de M. R. Maunier extraite de t. II de son ouvrage de *Sociologie Coloniale, psychologie des expansions* où l'on voit quelles singulières idées eurent parfois les peuples dominés, de leurs relations avec les peuples dominateurs. Et combien la réciproque n'est-elle pas curieuse également. Lacroix parle des *Lumières de la Toussaint* et Lateur continue la publication de ses *chants d'enfants de l'Artois*.

Revue Anthropologique. N° 10-12, 1936.

Dans ce fascicule le Dr Thooris fait une étude du milieu social et s'efforce de le définir. Ch. Delmares décrit les fêtes saisonnières en territoire Doukala, chez les R'Ma Aounat et L. Denis et F. Doulier, parlant de la civilisation haïtienne, en vient à se demander si notre mentalité est africaine ou gallo-latine. On en est là, autrement dit tout ce que nous avons considéré comme exact relativement à nos origines et aux races, devient suspect et est exposé incessamment à de profonds remaniements.

Bulletin du Musée Basque. XIII année. N° 11, 1936.

Ce Bulletin donne une étude très intéressante de Ph. Veyrin sur la croix à virgule ou « croix basque ». L'auteur y prétend que cette croix n'est pas un dérivé du svastika ou croix gammée, contrairement à ce que l'on a cru. Il pense qu'il s'agit bien d'un symbole spécifiquement basque.

Archives Suisses des Traditions Populaires. T. XXXV, n° 2-3-4, 1936.

Max Baldinger continue son étude sur les superstitions et la médecine populaire relative aux dents. E. Olivier donne des recettes de médecine populaire recueillies dans le pays de Vaud au XVIII^e s. Albert Wesselsky publie un travail sur le problème de la formation des sagas.

Dans le fascicule 4 von Hanns présente un chant de l'Émmental, Wackernagel la danse macabre de Bâle, Lauffer une inscription cabalistique de 1573. Enfin la Revue nous apporte l'annonce du décès de M. E. Hoffmann-Krayer.

Wiener Zeitschrift für Volkskunde. XLI^e année 1936, n° 5 et 6.

Contient des articles de Schmidt sur le théâtre populaire du Burgenlandes, de Höfer sur le parler viennois et de Lang-Reitstätter sur la culture populaire du Tyrol oriental.

Rheinische Vierteljahrblätter. 6^e année, N° 3-4, 1936.

Cette publication étudie beaucoup les problèmes des influences dans la région rhénane et des déterminations de frontières des phénomènes. Ce fascicule double contient une étude de Zimmermann sur les influences artistiques dans les monuments publics et privés de la région d'Eupen-Malmédy.

Hessische Blätter für Volkskunde. T. XXXIV, 1935

Ce volume contient des articles de Mössinger sur le « dimanche » dans le Sud de la Hesse, de von der Au sur la danse des Sept sauts dans la Franconie rhénane ; et de Fritz Stroh sur l'Atlas de Folklore allemand.

Le volume contient une abondante bibliographie.

Vierteljahrsblätter für Luxemburgische Sprachwissenschaft, Volks- und Ortsnamenkunde. 1936. N° 7 et 8.

Jos. Tockert montre l'intérêt des études linguistiques, A. Bertrang parle de la disparition du patois allemand dans le Luxembourg belge et J. Meyers insiste pour que les Luxembourgeois entreprennent eux-mêmes l'atlas linguistique du Grand Duché plutôt que d'en abandonner l'entreprise à des Allemands.

Dans le fascicule 8 on trouve d'intéressants proverbes luxembourgeois donnés par N. K. Pletschette.

Atlas linguistique roumain. Musée de la Langue roumaine, Cluj.

Cet atlas, entrepris par Sever Pop, Emil Petrovici et Seetil Puscariu, comprendra dix volumes grand format, avec de nombreuses illustrations. Nous signalons cette publication linguistique en raison de l'intérêt qu'elle présente pour le folklore, car les textes recueillis chez ce peuple essentiellement campagnard (80 p. c.), contiennent énormément de descriptions de coutumes. L'un des auteurs déclare avoir du faire autant de folklore que de linguistique au cours de ses enquêtes sur place.

Eigen Volk. 8^e année, 12^e fascicule, 1936.

Contient des articles de Rash sur les fêtes de Noël et de la fin de l'année, de H. Vittien sur la légende de la rose de Gueldre, de Juten sur les travaux populaires en découpage de papier et de Krekelberg sur l'histoire d'Eindhoven et des environs.

Freude und Arbeit. Berlin, 1936.

Organe du Service Allemand des Loisirs des travailleurs, deux fascicules de cette publication ont paru, admirablement illustrés, avec des pages en couleurs. Ils donnent une idée du grand usage qui est fait du Folklore en Allemagne dans les loisirs du travailleur.

Tantosakos Rinkéjo Vadovas Lietuvu Tantosakos archyvo Leidinys. Kannas. 1936.

Le Centre ethnographique Lithuanien publie un questionnaire, comprenant 516 questions posées à ses collaborateurs éventuels. Il organise à partir de 1937 une régime de primes pour récompenser ceux qui aurait apporté les meilleures contributions à ses enquêtes. Une somme de 10000 litas sera consacrée à ce régime de primes.

Le Mouvement Folklorique.

Congrès d'Histoire et de Folklore à Ath.

Le Cercle Archéologique d'Ath et de la Région a décidé de célébrer les dimanche 1 et lundi 2 août 1937, le XXV^{ème} anniversaire de sa fondation. Il organise à cette occasion un Congrès d'Histoire Régionale, de Tourisme et de Folklore et une Exposition du Folklore Athois.

Ces manifestations sont placées sous le patronage des autorités communales. Outre les réunions du Congrès, elles comporteront une séance solennelle, des réceptions, une visite guidée des monuments de la ville d'Ath et une excursion au Château de Belœil avec visite du Parc et des Collections. L'exposition du Folklore athois particulièrement attrayante dans la cité de Gouvassse est assurée, dès à présent, de compartiments inédits, anciens intérieurs, anciennes industries et métiers locaux, pèlerinages, etc... Une documentation extraordinaire sur les moulins attirera les amateurs de l'étranger.

S'adresser pour tous renseignements au Secrétaire Général, M. Félicien Leuridan, avenue de Visé, n° 92, à Watermael ou au Secrétaire-adjoint, M. Lucien Fourmarier, rue Vienne, à Ath.

Le gala du Folklore Wallon.

Cette fête annuelle a obtenu cette année son habituel succès. La grande salle des Fêtes du Palais des Beaux Arts était absolument bondée. Parmi les scènes représentées cette année figuraient : le Caudia de Bois d'Haine, les macrâles de Werpim, li r'moledge des Vis, le Carnaval de Malmedy, la légende de la pucelle de Wasme et le Doudou de Mons, la chanson verviétoise nommée : pour passer l'ohée, les Chinels de Fosses ; les chansons et les porcelaines de Tournai, la commémoration de Tchanchet et les Gilles.

Une fête folklorique à Paris.

Il y aura à Paris cette année une semaine belge, en juillet. Au programme de cette semaine figure le dimanche 18 juillet, une fête folklorique belge dans le Grand Palais qui peut contenir 40.000 spectateurs.

Quinzaine Gastronomique à Mons.

Il y a eu à Mons du 30 janvier au 15 février, une quinzaine gastronomique, au cours de laquelle les restaurants de la Ville ont préparé les 30 et 31 janvier et 1 février des plats spéciaux d'après les anciennes recettes : pied de cochon à la montoise, poisson de la Trouille à l'Escavêche, Volaille à la St-Georges, Andouillettes de Mons, Lapin aux prunes à la St-Antoine, Tartes au fromage, tartes aux pommes, Flans à la ducasse de Messine.

Les Armoiries de Forest.

Un arrêté royal du 19 novembre 1936, autorise la commune de Forest (Brabant) à faire usage d'armoiries particulières, qui sont :

« Parti à dextre d'argent à trois arbres de sinople passant dans une couronne d'or à trois fleurons et deux perles et à senestre d'azur au dextrochère habillé du manteau de cœur de moniale d'or tenant une crosse du même tournée à dextre — l'écu en forme de losange ».

Un arrêté royal du 19 novembre 1936, autorise la commune de Forest (Brabant) à faire usage du sceau dont elle était en possession anciennement et qui porte :

« Au dextrochère habillé du manteau de cœur moniale mouvant du flanc senestre tenant une crosse tournée à dextre, accompagné à dextre de trois arbres passant dans une couronne à trois fleurons et deux perles ».

Une exposition folklorique à Bornhem.

A l'initiative d'un groupe qui s'est constitué à Bornhem, une exposition régionale sera organisée dans le courant du mois d'août dans le pittoresque hôtel de ville de Bornhem.

Arts et Métiers congolais.

A partir du 21 Novembre et pendant trois semaines, il y eut à l'Office Colonial, rue des Augustins à Bruxelles une charmante exposition d'œuvres d'art exécutées par des Congolais. Elle comprenait des survivances artistiques des indigènes de notre Colonie avant qu'ils soient touchés par nos influences européennes et des productions artisanales actuelles inspirées d'un effort de conservation des aptitudes particulières des nègres dans la confection d'objets introduits par la vie moderne.

Congrès International de Folklore.

Un Congrès International de Folklore aura lieu à Paris cette année, vraisemblablement fin juin.

Les Folkloristes Belges qui désireraient y assister, ou y faire une communication peuvent d'adresser à M^{me} Nourry-Saintyves, Clair Logis, Verrières-le Buisson, Seine, France.

Congrès International des Sciences Historiques.

Le 8^e Congrès International des Sciences Historiques aura lieu à Zurich du 28 août au 4 septembre 1938.

Le prix de l'inscription est de 25 francs suisses. Les circulaires ne seront plus envoyées après le 1 Avril 1937, qu'aux personnes qui se seront fait inscrire. Passé cette date on n'acceptera plus non plus l'inscription de communications.

Adresse : M. G. Hoffmann, Privat Docteur, Université de Zurich.

Congrès International d'Anthropologie.

Le Congrès de l'Institut International d'Anthropologie aura lieu en septembre 1937 à Bucarest.

Aux deux derniers congrès c'est la section d'ethnographie qui a compté le plus de rapporteurs, de rapports et de séances les plus vivantes. Le président, M. Louis Marin tient particulièrement à ce qu'il en soit ainsi cette fois encore et nous prie de demander à nos lecteurs de réserver une communication, soit qu'ils aillent la faire eux mêmes, soit qu'ils chargent l'un des participants d'en donner lecture là-bas.

Il vous serait obligé si vous vouliez bien lui envoyer le titre le plus tôt possible, 95, Boulevard St-Michel, à Paris, Siège de la Société d'Ethnographie de Paris.

Exposition Internationale des Danses Populaires.

Nous avons annoncé qu'il y aurait à Paris en 1937 un Congrès et une Exposition Internationale des danses populaires. L'exposition consistera en poupées ou mannequins, d'un type uniforme, revêtus des costumes caractéristiques et figés dans les poses les plus caractéristiques des danseurs ou danseuses.

Les Girl Guides de Belgique se sont chargées d'habiller les poupées qui garniront les stands de notre pays.

Les oiseaux utiles de Belgique.

Nous sortons ici du cadre folklorique ou historique de notre publication ; mais nous pensons qu'il est utile de signaler à nos lecteurs tout ce qui peut aider à connaître notre pays. Aussi tenons-nous à les informer de l'existence d'une belle série de planches reproduisant les oiseaux utiles de Belgique.

Afin de satisfaire à de nombreuses demandes, la Commission Administrative du Patrimoine du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique a entrepris l'édition de gravures coloriées représentant les oiseaux protégés par la loi en Belgique. Cette publication est faite sous forme de cartes postales. Chaque carte est consacrée à une espèce d'oiseau. Plusieurs cartes reproduisent deux sujets, mâle et femelle, adulte et jeune, chaque fois que la différence de plumage l'exige. La collection comprend 100 cartes.

Ces gravures, inédites et exécutées avec un soin minutieux, sont indispensables aux agents de l'autorité et à tous ceux qui, par leurs fonctions, sont dans la nécessité de connaître les oiseaux protégés par la Loi en Belgique, elles rendront des services incontestables aux membres de l'enseignement à tous les degrés, aux chasseurs, aux tendeurs, etc. Même les simples particuliers qui s'intéressent un tant soit peu aux beautés de la nature, pourront connaître ainsi la plupart des oiseaux dont le chant les émerveille ou dont les allures les intriguent.

A raison de la grande utilité de cette publication, la Commission du Patrimoine, dans l'intérêt de la Science, s'est imposé un réel sacrifice et cède ces cartes à 0,30 fr. pièce, soit 3 frs. la pochette de 10 cartes, 30 frs. les 10 pochettes, comprenant la collection complète.

En présence des succès de notre entreprise, une troisième série, comprenant des rapaces et des oiseaux granivores, non protégés ou temporairement protégés, est en préparation.

S'adresser à la Commission Administrative du Patrimoine du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, 31, rue Vautier, à Bruxelles ou verser le montant à son compte chèque postal n° 916,81.

Artisanat et Art Populaire.

Dans un émouvant appel qu'il vient d'adresser aux ministres de l'Instruction publique et des Affaires économiques, le Comité de « Sambre-et-Meuse », qui s'est spécialisé dans les études des problèmes folkloriques et historiques de la province de Namur, souligne « la situation lamentable de nos métiers et artisanats d'art ».

Il rappelle que déjà l'an passé, il préconisait la création d'un comité restreint de compétences dont la mission constituerait à étudier cette angoissante question sous ses aspects artistique, industriel et commercial. Et le Comité conclut par les considérations suivantes :

« Au moment où les programmes résultant de la très intéressante et salutaire réforme du quatrième degré et de la création d'une neuvième année primaire professionnelle, sont à l'étude, « Sambre-et-Meuse » estime de son devoir de vous signaler combien l'étude du problème de rénovation de nos métiers et artisans d'art doit prendre place dans l'élaboration de ces programmes.

» Il y a chez nous, quelque trente métiers et artisanats d'art, richesse de notre folklore qui sont voués, sans votre intervention, soit à végéter, soit à disparaître, remplacés par les produits standardisés ou étrangers ».

Congrès ethnologique International.

Un premier Congrès ethnologique international se réunira à Edimbourg, du 14 au 21 juillet prochain. Il comprendra trois sections : ethnologie, folklore, linguistique.

Adresse : Institute of anthropology, 15, North Bank street, Edimburgh.

Prix de la souscription £ 1/10 (soit 156 frs.).

Droit d'inscription à verser en annonçant son adhésion : 5 shilling (somme à déduire du prix de la souscription).

Nos Excursions.

Le dimanche 23 Mai, nous organiserons l'excursion à Arlon que nous avons annoncée l'an dernier déjà. Nos lecteurs comprendront que cette excursion nécessite de notre part une préparation toute spéciale étant donnée la distance, la durée des trajets, le souci de donner de la variété à l'itinéraire, etc. Aussi demandons nous à tous de bien vouloir s'inscrire définitivement dès à présent et d'effectuer le versement de leur cotation. Nous devons avoir nos assurances avant de contracter avec l'Office des Vacances.

Le départ devra s'effectuer à 6 heures précises du matin, à l'endroit habituel, coin de la rue de la Loi et de la rue du Commerce.

Itinéraire suivi : Namur, Marche, Bastogne, Martelange, Arlon. (Arrivée vers 10 h. 1/2). En cours de route, arrêt d'une demi heure, barrière de Champlon. Les personnes qui désirent se faire préparer à cet arrêt, des tartines de campagne fourrées au jambon d'Ardennes, sont priées de nous avertir afin que nous informions le tenancier. Visite d'Arlon, le nouveau Musée, ses collections, sa collection de Folklore, le terrain des fouilles en cours, etc.

Départ d'Arlon vers 3 h. 1/2. Retour par Neufchâteau, Dinant, Namur. Au retour arrêt et visite du château de Lavanx Sainte Anne, et peut être, l'heure en décidera, visite de l'Eglise de Bouvignes. Retour à Bruxelles vers 10 h. 1/2 du soir.

Prix de l'excursion 100 francs par personne. Ce prix comprend le transport en auto-car, pourboire compris. (étant donné l'importance du trajet, il conviendra de donner au chauffeur un pourboire supplémentaire, laissé à l'appréciation de chacun). Le dîner à Arlon, pourboire compris, boisson non comprise.

Les prix éventuels d'entrée dans les monuments visités seront à charge des participants, mais avec l'avantage de réductions en cas de participation assez nombreuse.

L'excursion ne pourra avoir lieu que s'il y a 18 participants et le maximum est fixé à 24.

En cas de mauvais temps, elle pourra être remise.

Prière aux participants de nous retourner le bulletin d'adhésion ci-contre et de viser le montant de leur participation au compte chèque postal 142.119 de Marinus Albert, Bruxelles.

Nécrologie.

Eduard Hoffmann-Krayer.

L'éminent folkloriste suisse, Hoffmann-Krayer est décédé à Bâle, âgé de septante deux ans. Animateur du Musée de Folklore de Bâle, de la Société Suisse de Folklore et de la Revue Suisse des Traditions populaires, sa réputation avait dépassé les frontières de son pays et les folkloristes de partout ont apprécié notamment son entreprise dans le domaine bibliographique. Sous sa direction en effet se publiait depuis plusieurs années une bibliographie folklorique internationale. Il avait également lancé l'idée et apporté une contribution importante au Dictionnaire des Superstitions (Aberglauben Lexicon) actuellement en cours de publication en Allemand, un ouvrage monumental.

Nous présentons à nos collègues suisses les condoléances du Folklore Brabançon et de ses lecteurs

FONDS DE RESISTANCE.

Nous avons reçu pour le Fonds de résistance de notre Revue les dons suivants :

Anonyme (J. N.)	100 frs
M. Hubert Henry (Bruxelles)	20 frs.
M ^{me} Dujardin (Bruxelles)	15 frs.
M. Verniers (Bruxelles)	15 frs.

Total : 150 frs

Nous remercions ces généreux donateurs.

Vallée de la Meuse --

Chemins de Fer du Nord-Belge.

Alpinisme -- Camping

Sports de plein air et de rivière.

Pour les « ROCASSIERS » :

la seule région de Belgique qui puisse servir d'Ecole d'Escalade..... c'est la VALLEE DE LA MEUSE, dont la plupart des roches sont constamment visitées par les membres du Club Alpin Belge.

La plus accessible et la plus plaisante,
celle qui présente
la plus grande variété de falaises.

DE MARCHE-LES-DAMES-BEEZ, à DINANT et à
FREYR-HASTIERE,
toute la Haute-Meuse est pour les « rocassiers ».